



SONDAGE SUR LA GESTION DES RISQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

Direction de l'analyse économique et stratégique
Direction générale des politiques

juin 2000



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

SONDAGE SUR LA GESTION DES RISQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

Direction de l'analyse économique et stratégique
Direction générale des politiques

juin 2000

SONDAGE SUR LA GESTION DES RISQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

La recherche pour ce rapport a été effectuée par le Groupe Angus Reid.



Révisé par
Betty Lorimer

juin 2000

Direction de l'analyse économique et stratégique
Direction générale des politiques

Tout point de vue exprimé, qu'il soit énoncé clairement, sous-entendu ou interprété à partir du contenu de la présente publication, ne reflète pas nécessairement la politique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, communiquer avec :

Section de la production de l'information et de la promotion
Direction de l'analyse économique et stratégique
Direction générale des politiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice 74, F.E.C.
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6
Téléphone : (613) 759-1865
Télécopieur : (613) 759-7090
Courrier électronique : ippdist@em.agr.ca

Vous pouvez obtenir une version électronique des publications produites par la DAES sur Internet à :
www.agr.ca/policy/epad

Publication 2035/F
ISBN 0-662-84650-8
Catalogue A22-205/2000F
Projet 00-025-r
Contrat 01B04-9-C058/001/CB
Représentant ministériel : Marc McCarthy (613) 759-1932

Also available in English under:
"RISK MANAGEMENT AND SAFETY NET PROGRAM SURVEY"

Table des matières

Résumé.....	ix
Section 1 : Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Objectifs du sondage.....	2
1.3 Principaux types d'exploitation agricole.....	2
1.4 Méthodologie	4
1.5 Profil des producteurs formant l'échantillonnage	4
1.6 Profil des exploitations agricoles.....	6
1.7 Profil financier des exploitations agricoles	8
1.8 Revenu agricole.....	9
Section 2 : L'exploitation agricole	11
2.1 Valeur des ventes selon le type principal de production.....	11
2.2 Pratiques commerciales	12
2.3 Services d'experts-conseils et autres services utilisés.....	14
Section 3 : Facteurs de risque ayant une incidence sur l'exploitation agricole	17
3.1 Les risques	17
3.2 Risque associé aux prix.....	20
Section 4 : Outils de gestion des risques offerts par le secteur privé	23
4.1 Utilisation des outils de gestion des risques associés à la production.....	23
4.2 Disponibilité et utilisation faite des outils de gestion des risques associés au marché	25
4.3 Crédit à court terme	29
4.4 Revenu hors ferme	30

Section 5 :	Évaluations des programmes	33
5.1	Accès aux programmes	33
5.2	Niveau de connaissance des programmes fédéraux	35
5.3	Compte de stabilisation du revenu net	36
5.4	Le programme ACRA et ses pendants	40
5.5	Programmes provinciaux	44
5.6	Assurance-récolte et paiements anticipés	45
5.7	Importance des programmes de protection du revenu agricole	46
5.8	Incidence des indemnités versées par le gouvernement	48
Section 6 :	Gestion des risques	49
6.1	Responsabilité	49
6.2	Importance des initiatives de gestion des risques	51
6.3	Répartition des ressources	52
Annexe A :	Tableaux	A-1
Annexe B :	Questionnaire	B-1

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Marges d'erreur ventilées selon le type d'exploitation agricole	3
Tableau 2 :	Marges d'erreur ventilées selon les provinces.....	3
Tableau 3 :	Profil des producteurs agricoles	5
Tableau 4 :	Profil des exploitations agricoles	7
Tableau 5 :	Profil financier des exploitations agricoles	8
Tableau 6 :	Revenu agricole	10
Tableau 7 :	Valeur des ventes de produits agricoles.....	11
Tableau 8 :	Raisons pour lesquelles les outils de gestion des risques n'ont pas été utilisés.....	28
Tableau 9 :	Accès aux programmes	34
Tableau 10 :	Raisons pour lesquelles les producteurs n'ont effectué aucun retrait de leur compte CSRN	38
Tableau 11 :	Répartition des ressources selon la province.....	53
Tableau 12 :	Répartition des ressources selon le type d'exploitation agricole.....	54
Tableau A1 :	Mesures prises	A-1
Tableau A2 :	Utilisation d'experts et de services-conseils.....	A-3
Tableau A3 :	Facteurs de risque	A-5
Tableau A4 :	Disponibilité des outils de gestion des risques offerts par le secteur privé	A-6
Tableau A5 :	Outils de gestion des risques – protection de la production principale pour les producteurs qui les utilisent	A-7
Tableau A6 :	Importance des outils de gestion des risques	A-8
Tableau A7 :	Financement à court terme	A-9
Tableau A8 :	Sources de revenus hors ferme	A-10

Liste des graphiques

Graphique 1 : Mesures prises	13
Graphique 2 : Services utilisés.....	14
Graphique 3 : Principaux facteurs de risques mentionnés	18
Graphique 4 : Risques classés par ordre d'importance	19
Graphique 5 : Incidence du risque associé aux prix.....	20
Graphique 6 : Mesures prises pour compenser la baisse du revenu net.....	21
Graphique 7 : Utilisation des outils de gestion des risques associés à la production.....	24
Graphique 8 : Outils de gestion des risques associés au marché	25
Graphique 9 : Importance attribuée aux outils de gestion des risques associés au marché	27
Graphique 10 : Autres sources de revenu.....	30
Graphique 11 : Raisons justifiant le travail hors ferme.....	31
Graphique 12 : Niveau de connaissance des programmes de protection du revenu agricole.....	35
Graphique 13 : Contributions au CSRN.....	36
Graphique 14 : Retraits des comptes CSRN	37
Graphique 15 : Rôle du programme CSRN	39
Graphique 16 : Utilisation de l'ACRA et de ses pendants	40
Graphique 17 : Calcul d'admissibilité à l'ACRA et à ses pendants, 1999.....	41
Graphique 18 : Connaissance des programmes de gestion des risques.....	42
Graphique 19 : Utilisation faite des programmes provinciaux	44
Graphique 20 : Utilisation faite des programmes fédéraux.....	45

Graphique 21 : Importance des programmes fédéraux de protection du revenu agricole	46
Graphique 22 : Importance des programmes provinciaux de protection du revenu agricole	47
Graphique 23 : Incidence des indemnités versées par les programmes de la protection du revenu	48
Graphique 24 : Responsabilité de la gestion des risques selon la province	50
Graphique 25 : Responsabilité de la gestion des risques selon le type d'exploitation agricole	50
Graphique 26 : Importance des initiatives de gestion des risques	51

Résumé

Agriculture et Agroalimentaire Canada a mandaté le Groupe Angus Reid d'effectuer à l'échelle du pays un sondage sur la gestion des risques et les programmes de protection du revenu agricole. À cette fin, le Groupe a communiqué en novembre et décembre 1999 avec 2 400 producteurs agricoles se spécialisant dans les grandes cultures, la production bovine, la production porcine ou l'horticulture.* La présente étude s'intéresse d'une façon toute particulière aux facteurs de risques auxquels sont exposés les producteurs, à l'utilisation que font les producteurs des programmes gouvernementaux et des outils de gestion des risques qu'offre le secteur privé ainsi qu'à la situation financière des exploitations agricoles.

La présente étude trace le profil financier des producteurs agricoles. Un producteur sur dix rapporte pour 1998 des ventes de 250 000 \$ et plus tandis qu'un producteur sur quatre a fait état pour cette même période de ventes de moins de 50 000 \$. Les ventes agricoles ayant été plus faibles en 1999, les revenus nets des producteurs devraient en principe être moindres en 1999. Plus des trois quarts de tous les producteurs agricoles comptent également sur des sources de revenu hors ferme, notamment le travail hors ferme, les revenus d'investissements, de pension et autres afin d'augmenter le revenu familial. Un producteur sur trois a un passif de plus de 100 000 \$ tandis qu'un sur cinq a un passif de moins de 10 000 \$.

Nous avons interrogé les producteurs faisant partie de l'échantillonnage sur leurs projets d'avenir. Même si leurs revenus de ventes accusent en général une baisse, certains producteurs agricoles entrevoient l'avenir de leur exploitation avec optimisme. En moyenne, le pourcentage de producteurs agricoles qui

* Les producteurs qui se spécialisent dans la production laitière, la production de volaille ou la production d'œufs ont été exclus de la présente étude étant donné que ces types de production sont assujettis à un régime de gestion de l'offre.

envisagent donner de l'expansion à leur exploitation d'ici les cinq prochaines années est légèrement plus élevé (27 %) que celui de producteurs qui prévoient réduire leurs activités (21 %), tandis que la moitié des producteurs ne prévoient pas modifier l'ampleur de leur exploitation. Environ le quart (27 %) des producteurs prévoient prendre leur retraite d'ici les cinq prochaines années.

Dans l'éventualité où les prix ne se redressaient pas ou que l'aide du gouvernement ne serait pas majorée, le tiers des producteurs ont répondu envisager pratiquer encore l'agriculture dans deux ans tandis que quatre producteurs agricoles sur dix pourraient soit considérer cesser d'exploiter leur ferme ou ils auront cessé de l'exploiter.

La baisse de la valeur des ventes en 1999 et le taux élevé d'endettement contribuent au stress financier des producteurs agricoles. Ce sont surtout les producteurs de grandes cultures qui font état d'une baisse de la valeur de leurs ventes. Près de la moitié des producteurs de la Saskatchewan (49 %) et du Manitoba (45 %) s'attendent à ce que leur revenu agricole net soit en 1999 « très inférieur » à celui de 1998. Les producteurs de grandes cultures sont également ceux qui seront les plus susceptibles d'« envisager sérieusement quitter l'agriculture » ou qui « auront abandonné l'agriculture » si les prix ne se redressent pas ou si le gouvernement ne majore pas l'aide financière qu'il leur offre.

En règle générale, les producteurs formant l'échantillonnage estiment qu'il appartient aux producteurs agricoles de gérer la majeure partie des risques associés au revenu auxquels ils sont exposés, mais une forte majorité s'attendent à ce que le gouvernement assume, du moins en partie, ces risques. Les producteurs accordent de l'importance aux outils de gestion des risques offerts par le secteur privé et aux programmes gouvernementaux afin de gérer les risques de prix existants. De fait, un producteur sur cinq reconnaît que les programmes gouvernementaux lui ont permis de rester en agriculture. Ces producteurs agricoles sont autant ou plus susceptibles que les autres de connaître et d'utiliser les outils et programmes mis à leur disposition.

Exception faite des producteurs horticoles, la plupart des producteurs connaissent les outils privés de gestion des risques et les programmes de protection du revenu agricole. Les producteurs qui ont recours aux programmes de protection du revenu agricole ont également recours aux outils de gestion des risques du secteur privé. Ceux qui ont recours aux programmes de protection du revenu agricole considèrent que ces programmes les aident beaucoup au niveau de la gestion de leur situation financière

personnelle. Ils accordent un peu moins d'importance aux outils de gestion des risques offerts par le secteur privé qu'aux programmes de protection du revenu agricole.

Presque trois fois plus de producteurs agricoles considèrent le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) comme un « véhicule d'épargne pour la retraite » plutôt qu'un outil « de gestion du fonds de roulement » ou un levier « qui facilite le crédit ». Cette perception et le rendement relativement élevé des investissements dans le CSRN poussent les producteurs à recourir à d'autres sources de revenu, dont l'emploi hors ferme et le crédit, avant d'effectuer un retrait de leur compte de stabilisation du revenu net.

Entre 10 % et 20 % des producteurs ont reçu des indemnités au titre du programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) ou d'un pendant de ce programme. Presque tous les producteurs agricoles de grandes cultures connaissent le programme ACRA tandis qu'environ la moitié des producteurs de porc et un peu plus de quatre producteurs horticoles sur dix le connaissent. Les producteurs de grandes cultures s'attendent à une diminution marquée de leurs revenus agricoles en 1999 et, partant, à une indemnisation au titre de l'ACRA quoique cette indemnité dépende des revenus de 1998. Les producteurs agricoles qui ont réussi à maintenir leur niveau de revenus en diversifiant leur exploitation, soit par l'élevage de bétail ou par d'autres entreprises, considèrent ne pas être récompensés pour leur bonne gestion, n'ayant droit à aucune aide financière pour couvrir les pertes encourues au niveau des grandes cultures. Malgré tout, une proportion assez importante de producteurs de grandes cultures se proposent de faire le calcul requis pour vérifier leur admissibilité pour la campagne agricole 1999 à une indemnisation au titre de l'ACRA.

Presque tous les producteurs agricoles connaissent le programme d'assurance-récolte et près des trois quarts y souscrivent. D'autre part, près des trois quarts des producteurs admissibles au programme de paiements anticipés connaissent ce programme tandis que moins de quatre producteurs horticoles sur dix le connaissent. Seulement quatre producteurs agricoles sur dix ont demandé un paiement anticipé. Pourtant, les producteurs qui ont obtenu telle avance en 1998 ou en 1999 ont accordé la note la plus élevée à ce programme en terme d'importance pour combler les besoins financiers de leur exploitation agricole.

Par rapport aux autres programmes, le programme d'Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA), un programme du Québec, semble mieux connu, davantage utilisé et considéré plus important. Les producteurs qui ont accès à ce programme envisagent dans une proportion beaucoup moins grande que les

autres quitter le secteur de l'agriculture si les conditions ne changent pas à court terme. Cette observation nous permet de croire que l'ASRA est dans une certaine mesure à la source de l'optimisme de ces producteurs face à l'avenir.

Les producteurs estiment qu'il est nécessaire de financer la recherche et le développement des marchés ainsi que les programmes de protection du revenu agricole. Lorsque nous leur avons demandé de répartir entre différents programmes une enveloppe hypothétique de financement, ils ont attribué aux programmes de protection du revenu agricole une partie un peu plus élevée (56 %) du financement. Ils ont attribué à un programme de protection du revenu brut ou à un programme d'assurance de la production la partie la plus élevée du financement qu'ils avaient attribué à la protection du revenu agricole. Le programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole a obtenu un financement légèrement moindre, surtout de la part des producteurs de la Saskatchewan. Les producteurs de grandes cultures ont pour leur part affecté une faible proportion de leur enveloppe au programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole probablement parce qu'ils sont déçus des indemnités obtenues au titre de l'ACRA.

La plupart des producteurs faisant partie de l'échantillonnage estiment que les outils de gestion des risques offerts par le secteur privé et les programmes de protection du revenu agricole leur assurent une meilleure stabilité financière. Toutefois, certains producteurs agricoles, et plus particulièrement les producteurs de grandes cultures des Prairies, affirment être encore exposés à un stress financier. Ces producteurs n'ont pas encore reçu le soutien financier de l'ACRA qu'ils escomptaient recevoir, bien qu'ils pourraient avoir droit à une indemnité pour 1999 par suite d'une baisse anticipée de leurs revenus.

Dans l'ensemble, les producteurs considèrent que les programmes de protection du revenu agricole favorisent d'une façon importante la stabilité financière de leurs exploitations, mais qu'ils demeurent en bout de ligne personnellement responsables de la gestion des risques auxquels ils sont exposés. Les producteurs sont également conscients de l'importance des initiatives de recherche et de développement de marchés pour assurer à long terme le succès de leurs exploitations agricoles individuelles et du secteur dans son ensemble.

Section 1 : Introduction

1.1 Contexte

Au printemps de 1998, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a confié au Groupe Angus Reid le mandat d'effectuer une étude auprès des producteurs agricoles des quatre coins du pays. À cette fin, le groupe a interrogé 2 113 producteurs agricoles sur leurs attitudes et leurs comportements à l'égard du changement et de la gestion des risques.

À l'automne de 1999, une étude complémentaire a été effectuée afin de permettre une analyse plus approfondie de l'utilisation faite des programmes de protection du revenu agricole. Cette étude s'est particulièrement intéressée aux programmes de protection du revenu agricole et aux outils de gestion des risques suivants :

- Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)
- Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)
- Assurance-récolte
- Paiements anticipés (programme de paiements anticipés)
- Programmes provinciaux
- Outils privés de gestion des risques associés aux prix et à la production

Le présent rapport présente les conclusions de l'étude complémentaire qui se fonde sur les 2 400 entrevues téléphoniques effectuées au cours des mois de novembre et de décembre 1999. Par contre, l'analyse des données se poursuit selon, entre autres, le type d'exploitation agricole, la valeur des ventes brutes et l'âge.

La « section 1 » dégage les six objectifs de l'étude, les quatre principaux types d'exploitation agricole et la méthodologie utilisée pour cette étude. Elle s'intéresse également au profil des producteurs, au statut des exploitations, à leur profil financier ainsi qu'au revenu agricole qu'elles génèrent.

1.2 Objectifs du sondage

L'étude complémentaire sur les programmes de gestion des risques et de protection du revenu agricole a poursuivi les six objectifs suivants :

- Examiner la situation financière des producteurs agricoles au Canada, y compris leurs perspectives de demeurer en agriculture si, à court terme, les prix des denrées ne se redressent pas ou si des changements ne sont pas apportés aux programmes gouvernementaux.
- Examiner le niveau de connaissance et d'utilisation des programmes gouvernementaux de protection du revenu ainsi que des outils offerts par le secteur privé pour la gestion des risques associés aux prix et à la production.
- Évaluer l'incidence sur la situation financière des exploitations agricoles des programmes gouvernementaux de protection du revenu agricole ainsi que des outils de gestion des risques offerts par le secteur privé.
- Examiner l'utilisation combinée des outils du secteur privé et des programmes gouvernementaux pour la gestion des risques.
- Évaluer les perceptions des producteurs quant au rôle que joue le CSRN auprès des producteurs qui utilisent le programme ainsi que les raisons qui poussent ces derniers à contribuer ou à ne pas contribuer au CSRN ou, encore, à effectuer des retraits de leurs comptes.
- Ventiler les conclusions selon la province, le type d'exploitation agricole et la valeur des ventes.

1.3 Principaux types d'exploitation agricole

La recherche a été conçue de manière à assurer une représentation adéquate des différents types d'exploitation agricole dans tout le pays. Les quatre principaux types d'exploitation agricole suivants ont donc fait l'objet de l'étude :

- grandes cultures
- production bovine
- production porcine
- horticulture

Les producteurs se spécialisant dans la production laitière, la production de volaille ou d'œufs ont été exclus de la recherche étant donné que ces types de production sont assujettis à un régime de gestion de l'offre. Des efforts ont également été investis pour assurer une représentation adéquate de chaque type d'exploitation agricole. Toutefois, les restrictions de l'échantillonnage nous ont obligés à limiter le nombre d'entrevues effectuées auprès de producteurs horticoles et de porcs. La marge d'erreur au niveau national est considérée acceptable, se situant à $\pm 2\%$. Les marges d'erreur ventilées selon les principaux types de production sont présentées au tableau 1.

Tableau 1 : Marges d'erreur ventilées selon le type d'exploitation agricole

Type d'exploitation agricole	Population ^a	Échantillonnage de 1999	Marge d'erreur
Grandes cultures	82 481	742	± 3,6%
Production bovine	53 973	749	± 3,6%
Production porcine	7 697	401	± 4,8%
Horticulture	12 654	508	± 4,3%
Total	156 805	2 400	± 2,0%

a. Déclarant un revenu agricole brut d'au moins 10 000 \$.
Source : Recensement sur l'agriculture de 1996.

Par ailleurs, un plus grand nombre d'entrevues ont été effectuées dans les provinces de l'Atlantique afin que les estimés soient statistiquement valables pour la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.¹ Les marges d'erreur ventilées selon les provinces sont présentées au tableau 2.

Tableau 2 : Marges d'erreur ventilées selon les provinces

Région	Population ^a	Échantillonnage de 1999	Marge d'erreur
Colombie-Britannique	6 818	331	± 5,3%
Alberta	39 735	322	± 5,4%
Saskatchewan	46 963	296	± 5,7%
Manitoba	16 334	348	± 5,2%
Ontario	30 201	381	± 5,0%
Québec	13 587	377	± 5,0%
Provinces atlantiques	3 167	345	± 5,1%
Nouveau-Brunswick	888	95	± 9,7%
Nouvelle-Écosse	1 417	131	± 8,2%
Île-du-Prince-Édouard	675	81	± 10,5%
Terre-Neuve	187	38	± 14,3%
Total	156 805	2 400	± 2,0%

a. Déclarant un revenu agricole brut d'au moins 10 000 \$.
Source : Recensement sur l'agriculture de 1996.

1. Les résultats concernant Terre-Neuve sont fournis à titre indicatif seulement et ne sont pas significatifs d'un point de vue statistique.

1.4 Méthodologie

La présente étude s'est intéressée aux producteurs qui se spécialisent dans les grandes cultures, la production bovine, la production porcine ou l'horticulture et dont la valeur des ventes de 1998 a été supérieure à 10 000 \$. Une approche d'échantillonnage disproportionné a été utilisée pour permettre la ventilation des données selon les provinces et les types d'exploitation agricole. Les données ont également dû être « pondérées » pour tenir compte de la distribution de la population cible dans le Recensement de l'agriculture de 1996.

Les bases « pondérées » et « non pondérées » sont présentées dans les tableaux. La base « non pondérée » permet au lecteur de déterminer le niveau de précision approximatif de chaque valeur. Sauf indication contraire, toutes les valeurs utilisées dans les tableaux ont été pondérées.

Certaines réponses font état d'une variable « avec aide » ou « sans aide ». Par exemple, les données concernant le niveau de connaissance du programme de protection du revenu agricole faisant mention « avec aide » se rapportent aux répondants qui ont affirmé connaître le programme seulement après que l'interviewer ait mentionné le nom du programme. Les réponses « sans aide » sont celles obtenues spontanément sans que l'interviewer ait eu à mentionner le nom du programme. Dans les autres cas, les répondants ont été appelés à répondre à des questions à choix multiples. Par exemple, l'interviewer a lu une liste de facteurs de risque et invité le répondant à lui indiquer lesquels ont une incidence sur son exploitation.

1.5 Profil des producteurs formant l'échantillonnage

Le profil des producteurs a été dressé après pondération des données recueillies pour tenir compte de la distribution régionale des quatre principaux types d'exploitation agricole (tableau 3).

Selon les réponses obtenues, les trois quarts (76 %) des agriculteurs interrogés produisent de grandes cultures et plus de la moitié (56 %), pratiquent l'élevage bovin. La moitié (51 %) de tous les producteurs interrogés tirent la plus grande partie de leurs revenus des grandes cultures et le tiers (33 %), de l'élevage bovin.

Presque tous les producteurs interrogés de la Saskatchewan (96 %) produisent des grandes cultures sur leurs fermes tandis que la majorité des producteurs de l'Alberta (72 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (71 %) déclarent exploiter un élevage bovin. Presque la moitié (48 %) des producteurs de la Colombie-Britannique pratiquent l'horticulture tout comme ceux de Terre-Neuve (60 %), de la Nouvelle-Écosse (56 %), du Nouveau-Brunswick (52 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (48 %).

Les trois quarts des producteurs agricoles (75 %) ont fait au moins des études secondaires. Près du tiers (32 %) ont un diplôme d'études secondaires et 43 % ont fait des études postsecondaires. On trouve en Colombie-Britannique (55 %) et au Nouveau-Brunswick (52 %) une proportion beaucoup plus élevée de producteurs agricoles ayant fait des études postsecondaires par opposition à la Saskatchewan (37 %) et au Québec (34 %).

La moyenne d'âge des producteurs agricoles est 51 ans, mais 39 % sont âgés de 55 ans et plus. Même si la moyenne d'âge est relativement la même pour toutes les provinces, ce sont le Québec (48 ans), le Manitoba (49 ans) et l'Île-du-Prince-Édouard (49 ans) qui présentent les moyennes d'âge les moins élevées et les taux les plus faibles de producteurs âgés de 55 ans et plus (29 %, 33 % et 37 % respectivement). L'Ontario compte pour sa part une proportion de 37 % de producteurs âgés de 55 ans et plus.

Tableau 3 : Profil des producteurs agricoles

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
(%)											
Type d'exploitation agricole (parfois plusieurs types par exploitation agricole)											
Grandes cultures	41	74	96	88	77	37	65	28	67	20	76
Production bovine	38	72	51	55	57	35	48	52	71	20	56
Production porcine	7	6	3	16	18	18	17	8	33	47	10
Horticulture	48	5	1	3	18	34	52	56	48	60	13
Niveau de scolarisation											
Études secondaires non terminées	18	21	27	30	23	34	17	32	24	20	25
Diplôme d'études secondaires	28	30	36	30	33	32	30	20	29	20	32
Études techniques/postsecondaires ^a	18	31	22	21	28	22	26	24	24	20	25
Études universitaires	14	7	8	6	4	4	13	4	10	20	7
Diplôme d'études universitaires ^b	14	8	7	11	8	6	9	12	10	20	8
Études de deuxième cycle	9	3	0	4	5	2	4	8	5	20	3
Âge											
18 à 34 ans	7	6	7	9	7	9	4	4	11	20	7
35 à 44 ans	19	22	21	25	29	28	26	16	32	20	24
45 à 54 ans	30	28	33	33	27	34	22	36	21	20	30
55 à 64 ans	25	25	22	25	24	22	35	24	21	40	24
65 ans et plus	19	19	17	8	13	7	13	20	16	0	15
Moyenne d'âge	53	52	52	49	51	48	52	53	49	48	51

a. Comprend un diplôme d'études en agriculture.

b. Comprend un diplôme d'études universitaires en agriculture.

1.6 Profil des exploitations agricoles

Le pourcentage de producteurs agricoles qui envisagent donner de l'expansion à leur exploitation d'ici les cinq prochaines années est légèrement plus élevé (27 %) que celui de producteurs qui prévoient réduire leurs activités (21 %) tandis que la moitié (49 %) des producteurs ne prévoient pas modifier l'ampleur de leur exploitation (tableau 4).

Le quart (27 %) des producteurs prévoient prendre leur retraite d'ici les cinq prochaines années. L'Alberta compte le taux le plus élevé de producteurs qui prévoient prendre leur retraite d'ici cinq ans (33 %) tandis que la Nouvelle-Écosse accuse le plus haut pourcentage de producteurs qui n'ont encore aucun projet de retraite (80 %).

La forme juridique la plus répandue des exploitations agricoles est celle du propriétaire unique (63 %). Par ailleurs, 11 % des exploitations agricoles sont constituées en société et 25 % en partenariat. En Nouvelle-Écosse, la plupart (80 %) des exploitations appartiennent à un propriétaire unique. Le Québec révèle pour sa part le taux de constitution en société le plus élevé, soit 26 % de l'ensemble des exploitations agricoles. Le tiers des producteurs de la Colombie-Britannique (33 %) pratiquent l'agriculture dans le cadre de partenariats.

Ce sont les producteurs du Nouveau-Brunswick (35 %), de la Nouvelle-Écosse (36 %) et du Québec (38 %) qui se proposent le plus d'accroître leurs activités agricoles. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, une proportion plus grande de producteurs (62 %) envisagent maintenir leurs activités agricoles au niveau actuel. En Saskatchewan, 19 % des producteurs se proposent d'accroître leurs activités agricoles tandis que 26 % envisagent faire le contraire (le pourcentage le plus élevé de toutes les provinces).

Tableau 4 : Profil des exploitations agricoles

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
(%)											
Projets des producteurs agricoles pour les cinq prochaines années											
Accroître	32	28	19	29	28	38	35	36	29	60	27
Maintenir	41	48	52	44	51	45	43	56	62	20	49
Réduire	22	22	26	19	19	15	17	8	10	20	21
Indécis	5	2	3	9	2	2	4	0	0	0	3
Producteurs qui prévoient prendre leur retraite d'ici cinq ans											
Oui	30	33	26	24	22	26	26	20	24	25	27
Non	65	64	71	69	74	73	74	80	71	50	70
Indécis	5	3	3	7	4	2	0	0	5	25	3
Forme juridique des exploitations agricoles											
Propriétaire unique	50	61	69	65	59	59	70	80	65	75	63
Société	15	10	9	8	10	26	9	9	10	25	11
Partenariat	33	28	22	26	31	12	22	12	25	—	25
Coopérative	1	0	1	1	0	2	—	—	—	—	1
Nombre d'années au cours desquelles le producteur agricole a été le principal décideur de l'exploitation											
Moins de 5 ans	4	2	1	2	3	6	9	4	—	20	3
5 à 9 ans	13	7	7	5	6	14	9	4	14	20	8
10 à 19 ans	28	21	14	25	23	28	21	28	29	60	22
20 à 29 ans	29	35	36	33	35	31	26	36	24	—	34
30 ans et plus	27	35	43	35	32	20	35	28	33	—	34
Nombre d'exploitants											
1	34	38	36	49	47	44	52	70	38	75	41
2	46	42	50	35	39	38	35	22	38	25	42
3	12	16	13	11	8	10	9	9	14	—	12
4 et plus	8	4	2	5	6	8	4	0	10	0	4

1.7 Profil financier des exploitations agricoles

Un producteur agricole sur dix a répondu s'attendre à avoir en 1999 un chiffre de ventes de 250 000 \$ et plus. Ce groupe de producteurs est moins susceptible que les autres de déclarer en 1999 un chiffre de ventes inférieur à celui de 1998. Environ 7 % des producteurs agricoles dont la valeur des ventes s'est située entre 50 000 \$ et 250 000 \$ en 1998 prévoient faire moins de 50 000 \$ en 1999. Pour 1999, 29 % des producteurs agricoles de la Saskatchewan s'attendent à avoir un chiffre de ventes variant entre 10 000 \$ et 50 000 \$. En 1998, cette proportion n'était que de 17 % (tableau 5).

Tableau 5 : Profil financier des exploitations agricoles

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
	(%)										
Valeur des ventes brutes de 1998											
10 000 \$ à 49 999 \$	40	20	17	18	23	39	38	50	19	25	23
50 000 \$ à 99 999 \$	16	42	44	38	41	24	18	21	19	25	38
100 000 \$ à 249 999 \$	13	24	29	25	19	17	14	13	14	—	23
250 000 \$ à 499 999 \$	4	8	7	8	10	9	9	4	14	—	8
500 000 \$ et plus	4	3	1	4	4	5	5	4	10	—	3
Non dévoilée	24	1	2	7	2	6	18	8	24	50	4
Valeur escomptée des ventes brutes de 1999											
Moins de 10 000 \$	9	1	3	2	2	1	5	4	0	25	2
10 000 \$ à 49 999 \$	39	22	29	24	26	39	32	50	24	25	28
50 000 \$ à 99 999 \$	14	42	38	36	39	22	18	25	24	25	36
100 000 \$ à 249 999 \$	14	23	23	22	19	19	14	13	10	—	21
250 000 \$ à 499 999 \$	4	8	5	7	7	9	5	4	14	—	7
500 000 \$ et plus	5	2	1	4	4	5	9	4	5	—	3
Non dévoilée	16	2	1	6	3	5	18	—	24	25	4
Valeur totale du passif de l'exploitation en 1999											
Moins de 10 000 \$	36	17	12	17	28	21	25	36	19	50	20
10 000 \$ à 49 999 \$	16	25	28	22	22	23	17	20	14	25	24
50 000 \$ à 99 999 \$	11	20	21	13	17	13	13	16	5	—	18
100 000 \$ à 249 999 \$	18	22	26	24	19	21	17	20	24	—	22
250 000 \$ à 499 999 \$	6	9	7	6	8	11	8	4	10	—	8
500 000 \$ et plus	3	3	2	3	4	6	8	4	14	—	3
Non dévoilée	10	4	4	15	1	5	13	0	14	25	5

Le cinquième des producteurs ont un passif de moins de 10 000 \$ et le tiers des producteurs supportent un passif supérieur à 100 000 \$. Plus du tiers des producteurs de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ont en 1999 un passif de moins de 10 000 \$.

1.8 Revenu agricole

Six producteurs agricoles sur dix ont fait état d'une diminution de leur revenu net de 1999 par rapport à leur revenu de 1998. De fait, 31 % des producteurs agricoles disent s'attendre à ce que leur revenu net de 1999 soit « très inférieur » à celui de 1998 tandis que seulement 3 % s'attendent à ce que leur revenu soit « beaucoup plus élevé » (tableau 6). Presque les trois quarts des producteurs de la Saskatchewan (78 %) et du Manitoba (72 %) s'attendent à ce que leur revenu agricole de 1999 soit « inférieur » ou « très inférieur » à leur revenu de 1998 (en comparaison avec une moyenne nationale de 60 %). Ce sont toutefois les producteurs de la Nouvelle-Écosse (57 %) et de la Colombie-Britannique (47 %) qui s'attendent le plus à une hausse de leurs revenus (« plus élevé » et « beaucoup plus élevé ») alors que la moyenne nationale se situe à 24 %.

Plus des trois quarts des producteurs agricoles (78 %) ont des sources de revenu hors ferme. La moitié comptent sur un revenu d'emploi hors ferme, cet emploi étant occupé par un membre de la famille du producteur (18 %), le producteur lui-même (17 %), ou les deux (15 %). C'est en Ontario que l'on retrouve la plus forte proportion (55 %) de producteurs agricoles (autres membres, répondant, ou les deux) qui occupent un emploi hors ferme. À l'opposé, c'est au Québec que la proportion de producteurs qui occupent un emploi hors ferme est la plus faible (39 %).

Seulement le tiers (35 %) des producteurs agricoles sont confiants de pouvoir continuer à exploiter leur ferme dans deux ans même si les prix ne se redressent pas ou si l'aide financière du gouvernement n'est pas majorée. Dans un tel contexte, 28 % des producteurs considéreront cesser d'exploiter leur ferme et 13 % auront cessé de l'exploiter dans l'intervalle (tableau 6). Ce sont les producteurs du Québec (65 %), de la Nouvelle-Écosse (54 %) et de la Colombie-Britannique (50 %) qui, dans une plus large proportion, s'attendent à être en mesure de continuer à exploiter leur ferme. Près des deux tiers des producteurs de la Saskatchewan envisageront de cesser d'exploiter leur ferme (38 %) s'ils ne l'ont pas déjà fait (25 %).

Tableau 6 : Revenu agricole

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
(%)											
Revenu net (de 1999 par rapport au revenu de 1998)											
Beaucoup plus élevé	9	3	1	0	2	4	5	9	6	0	3
Plus élevé	38	30	10	13	23	26	33	48	28	33	21
Même	17	13	12	15	15	34	14	13	17	0	16
Moins élevé	22	28	29	27	36	25	33	22	33	33	29
Beaucoup moins élevé	15	26	49	45	25	11	14	9	17	33	31
Revenu hors ferme	87	78	76	79	84	62	83	88	76	80	78
Emploi hors ferme											
Producteur seulement	20	18	13	18	21	21	13	32	25	20	18
Producteur <u>et</u> autres membres de la famille	13	11	18	16	19	6	17	12	10	20	15
Autres membres de la famille seulement	18	22	16	21	15	13	22	12	25	0	18
Total—emploi hors ferme	52	51	48	55	55	39	52	56	60	40	50
Autres sources de revenu											
Revenu d'investissements/pension	29	23	24	30	29	10	26	28	15	20	24
Travail à forfait	12	18	15	14	20	11	9	12	11	0	16
Paiements de transfert gouvernementaux	19	18	17	8	13	9	9	32	19	25	15
Aucune	13	21	24	21	16	38	17	12	24	20	22
Perspectives de maintien en agriculture^a											
Prévoit continuer	50	44	22	19	32	65	35	54	10	40	35
Considérera quitter	25	31	38	27	22	14	26	27	0	20	28
Auront quitté	7	15	25	6	5	3	9	8	0	20	13
Indécis	19	11	15	47	41	18	30	12	90	20	24

a. Perspectives pour les deux prochaines années si les prix ne se redressent pas ou si le gouvernement ne majore pas son aide financière.

Section 2 : L'exploitation agricole

L'étude s'est également intéressée à la gestion des quatre différents types d'exploitation agricole sous les angles de l'utilisation faite par les producteurs de quatre pratiques commerciales ainsi que de services d'experts-conseils et autres services reliés.

2.1 Valeur des ventes selon le type principal de production

Ce sont les producteurs qui se spécialisent dans l'élevage du porc qui déclarent les chiffres de ventes les plus élevés. En effet, 31 % de ces producteurs ont déclaré des ventes agricoles d'au moins 250 000 \$ (tableau 7). C'est d'ailleurs ce groupe de producteurs qui ont le plus refusé de révéler la valeur de leurs ventes (18 %). Ce sont les producteurs se spécialisant dans les grandes cultures qui ont subi la baisse la plus marquée de la valeur de leurs ventes, avec une augmentation de 10 % du nombre de producteurs ayant déclaré pour 1999 des ventes totalisant moins de 50 000 \$.

Tableau 7 : Valeur des ventes de produits agricoles

	Principal type d'exploitation							
	Grandes cultures		Production bovine		Production porcine		Horticulture	
Base non pondérée	742		749		401		508	
Base pondérée	1,210		798		137		255	
	1999 ^a	1998	1999 ^a	1998	1999 ^a	1998	1999 ^a	1998
	(%)							
Moins de 10 000 \$	2		3		2		4	
10 000 \$ à 49 999 \$	28	18	30	28	11	10	35	34
50 000 \$ à 99 999 \$	36	41	42	44	12	14	20	23
100 000 \$ à 249 999 \$	24	27	17	17	27	29	17	15
250 000 \$ à 499 999 \$	7	8	5	6	18	18	8	10
500 000 \$ et plus	1	2	1	2	13	14	8	8
Ne sait pas/refuse de révéler	3	3	3	4	18	15	9	10

a. Ventes prévues de 1999.

2.2 Pratiques commerciales

Les producteurs s'occupent de diverses façons de la gestion de leur exploitation agricole. Dans le cadre du sondage, nous les avons interrogés sur l'utilisation qu'ils ont faite au cours des deux dernières années des quatre pratiques commerciales suivantes :

- séminaires et cours de formation en classe ou à distance
- calcul du rendement sur l'investissement avant de faire des achats importants
- modification des pratiques agricoles
- diversification du choix de cultures (et non pas la simple rotation des cultures)

La moitié des producteurs interrogés ont suivi des cours ou participé à des séminaires au cours des deux dernières années. D'une façon plus précise, 22 % des producteurs suivent des cours ou participent à des séminaires plusieurs fois par année (graphique 1). Vingt-deux pour cent des producteurs calculent le rendement de leur capital investi plusieurs fois par année. Toutefois, plus de quatre producteurs sur dix (44 %) ont répondu ne pas avoir calculé au cours des deux dernières années le rendement du capital investi.²

Plus de la moitié (55 %) des producteurs interrogés ont répondu ne pas avoir modifié leurs pratiques agricoles au cours des deux dernières années tandis que plus du quart (27 %) affirment modifier leurs pratiques au moins une fois par année. Presque les deux tiers (66 %) des producteurs ont dit ne pas avoir changé leurs choix de culture au cours des deux dernières années tandis qu'un producteur sur cinq les modifie au moins à chaque année.

Ce sont surtout les producteurs de l'Ontario (31 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (33 %) qui suivent plusieurs cours ou participent à plusieurs séminaires au cours d'une même année tandis que plus de la moitié (58 %) des producteurs du Québec n'ont fait aucune de ces deux activités au cours des deux dernières années (tableau A1.a).³ Ce sont les producteurs du Québec qui, dans une plus large mesure (61 %), calculent au moins annuellement le rendement du capital investi. Au moins la moitié des producteurs de l'Alberta (50 %), de la Nouvelle-Écosse (52 %) et de Terre-Neuve (60 %) ont répondu ne pas avoir calculé le rendement de leurs investissements au cours des deux dernières années.

Ce sont les producteurs de la Colombie-Britannique (65 %) et de l'Alberta (60 %) qui ont affirmé dans une plus grande proportion ne pas avoir modifié leurs pratiques agricoles au cours des deux dernières années. Par ailleurs, moins de la moitié (45 %) des producteurs du Québec ont répondu ne pas avoir modifié leurs pratiques agricoles tandis que 36 % des répondants du Québec modifient au moins une fois par année leurs pratiques agricoles.

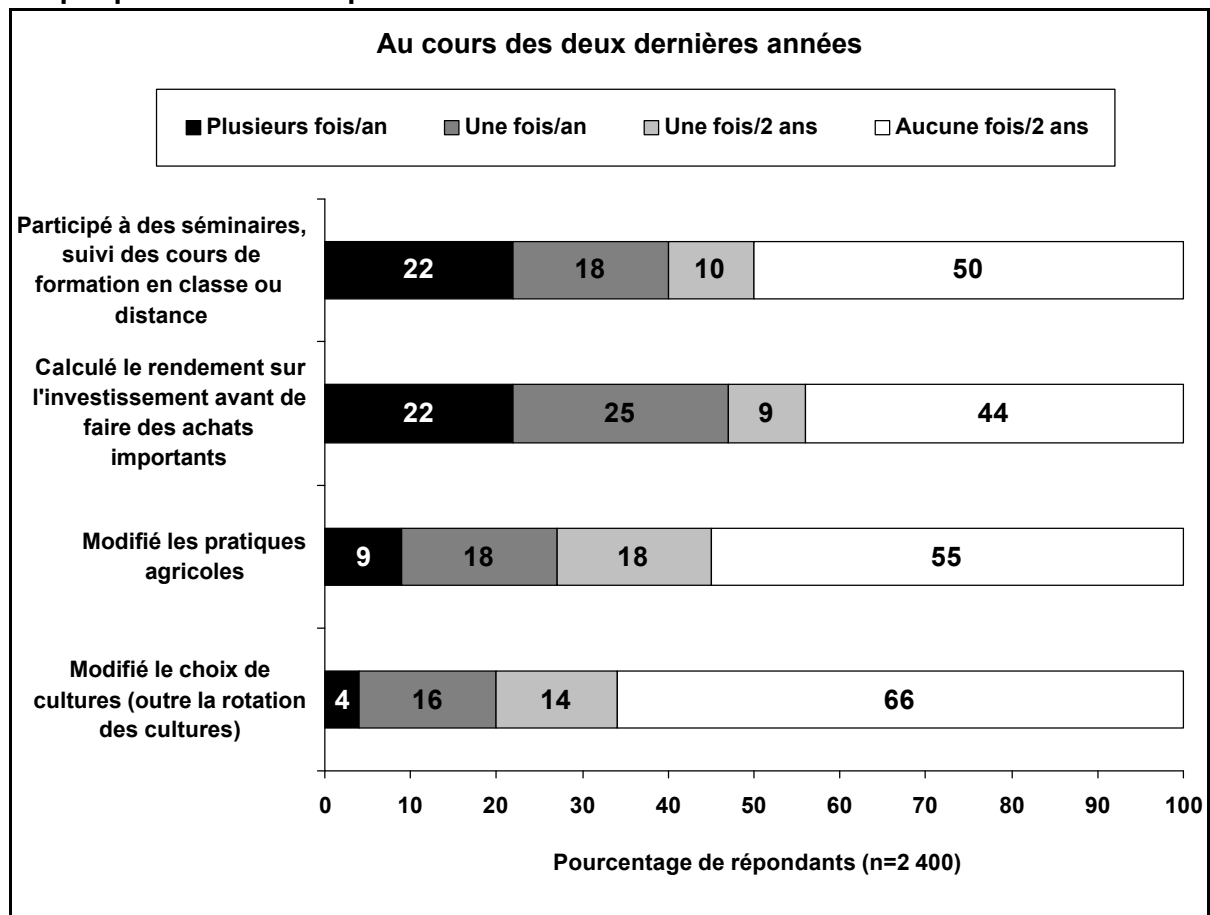
Le tiers des producteurs horticoles (34 %) ont suivi plusieurs cours ou participé à plusieurs séminaires au cours d'une même année. Dans le cas des producteurs bovins, cette proportion est passée à moins d'un producteur sur cinq (18 %) (tableau A1.b). Ce sont surtout les producteurs de porc (54 %) qui calculent au moins une fois par année le rendement du capital investi. D'autre part, ce sont surtout les producteurs de bovins (48 %) qui ont répondu ne pas avoir calculé le rendement de leurs investissements au cours des deux dernières années.

2. Certains de ces producteurs peuvent ne pas avoir acquis d'immobilisations au cours des deux dernières années.

3. Le tableau A1.a présenté à l'annexe A illustre l'utilisation faite dans les différentes provinces de ces quatre pratiques commerciales tandis que le tableau A1.b, également présenté en annexe, ventile les données selon le type d'exploitation agricole.

Ce sont surtout les producteurs horticoles (17 %) et les producteurs de porcs (13 %) qui ont dans une plus large mesure répondu avoir modifié leurs pratiques agricoles à plusieurs reprises au cours d'une même année. Par ailleurs, pratiquement six producteurs bovins sur dix (59 %) n'ont pas modifié leurs pratiques agricoles au cours des deux dernières années.

Graphique 1 : Mesures prises



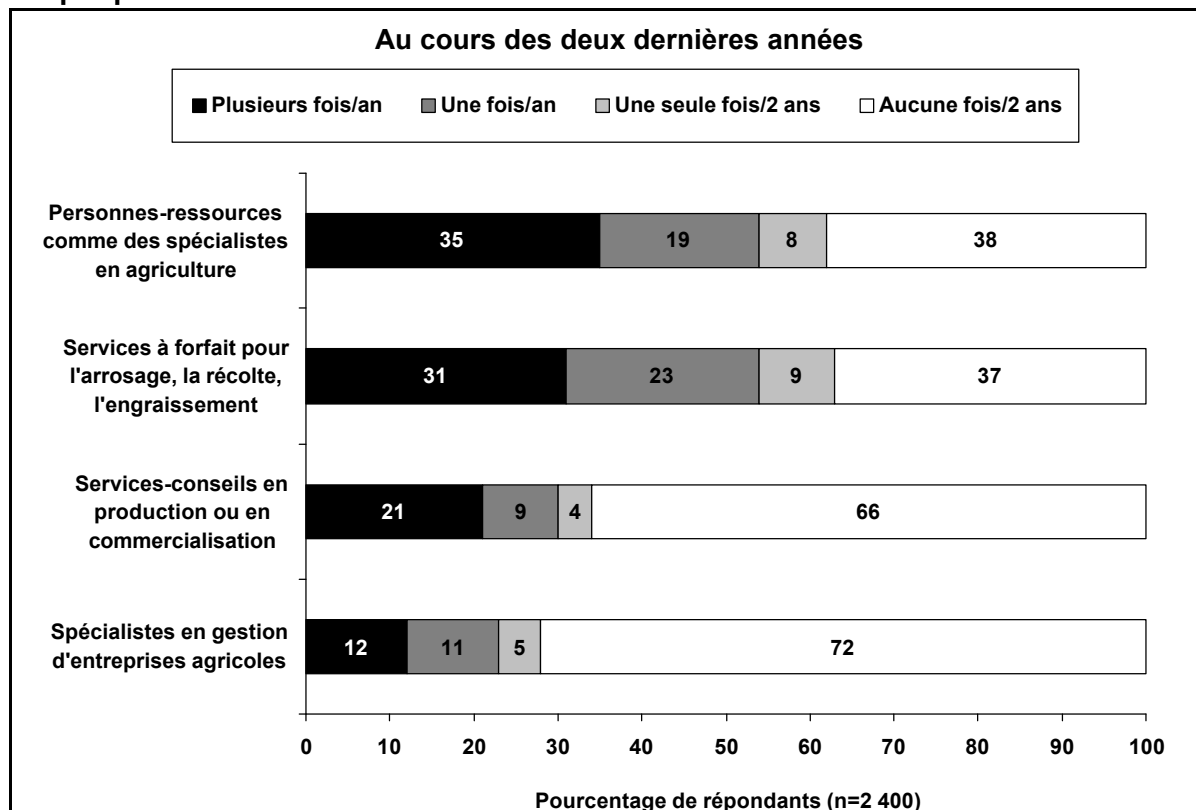
2.3 Services d'experts-conseils et autres services utilisés

Dans le cours du sondage, nous avons demandé aux producteurs de nous faire part de l'utilisation qu'ils ont faite au cours des deux dernières années des quatre services suivants :

- personnes-ressources, dont des spécialistes en agriculture
- services à forfait, tels l'arrosage, la récolte et l'engraissement
- experts-conseils en production ou en commercialisation
- spécialistes en gestion d'entreprises agricoles

Plus du tiers (35 %) des producteurs agricoles interrogés font appel plusieurs fois par année aux services de personnes ressources comme, par exemple, des spécialistes en agriculture tandis qu'un cinquième (19 %) ont recours à de tels services une fois par année (graphique 2). En outre, les producteurs semblent faire une utilisation de plus en plus grande des services à forfait, notamment pour l'arrosage, la récolte et l'engraissement. Environ le tiers des producteurs (31 %) ont recours à des services à forfait à plusieurs reprises au cours d'une même année et 23 % une seule fois par année. Les producteurs agricoles semblent un peu plus portés à recourir sur une base régulière aux services de spécialistes en production et en commercialisation qu'aux services de spécialistes en gestion d'exploitations agricoles. En effet, environ le cinquième des producteurs agricoles (21 %) consultent des spécialistes en production et en commercialisation plusieurs fois par année et 9 %, seulement une fois par année. Seulement 12 % consultent un tel spécialiste plusieurs fois au cours d'une année, tandis que 11 % des producteurs interrogés consultent une fois par année un spécialiste en gestion d'exploitations agricoles. D'autre part, 72 % des producteurs n'ont pas consulté un spécialiste en gestion d'exploitations agricoles au cours des deux dernières années.

Graphique 2 : Services utilisés



Ce sont surtout les producteurs de la Saskatchewan (62 %), du Nouveau-Brunswick (60 %) et du Québec (72 %) qui consultent des spécialistes au moins une fois par année. Un peu plus de la moitié (53 %) des producteurs de la Colombie-Britannique n'ont pas consulté de spécialistes au cours des deux dernières années (tableau A2.a).⁴

Ce sont les producteurs de la Saskatchewan (53 %), de l'Ontario (64 %) et du Manitoba (68 %) qui utilisent des services à forfait au moins une fois par année. Les producteurs de la Colombie-Britannique (65 %), du Nouveau-Brunswick (67%) et de Terre-Neuve (75 %) ont répondu ne pas avoir utilisé ce type de service au cours des deux dernières années.

Les producteurs du Québec consultent dans une plus large mesure que leurs homologues des autres provinces les services conseils en production ou en commercialisation au moins une fois par année (48 %). D'autre part, la majorité des producteurs de la Colombie-Britannique (83 %), du Nouveau-Brunswick (83 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (81 %) n'ont consulté aucun service conseils au cours des deux dernières années.

Ce sont les producteurs du Québec (37 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (41 %) qui, dans une plus grande proportion que leurs homologues des autres provinces, consultent un spécialiste en gestion d'entreprises agricoles au moins une fois par année. Par ailleurs, une importante majorité de producteurs de la Colombie-Britannique (85 %) n'ont pas consulté un spécialiste en gestion d'entreprises agricoles au cours des deux dernières années.

Soixante-huit pour cent des producteurs horticoles consultent des personnes ressources comme des conseillers agricoles au moins une fois par année. Pour les producteurs de bovins, cette proportion passe à 44 % (tableau A2.b).

Ce sont les producteurs de grandes cultures qui, dans une plus grande proportion que les autres, utilisent des services à forfait au moins une fois par année (61%). Par contre, ce sont les producteurs horticoles qui ont le moins recours aux services à forfait. En effet, plus de la moitié de ces producteurs (56%) ont répondu ne pas avoir eu recours à ce type de service au cours des deux dernières années.

La moitié des producteurs de porc (50%) consultent au moins une fois par année un spécialiste en production ou en commercialisation. Près des trois quarts de producteurs de bovins (74 %) n'ont consulté aucun spécialiste en production ou en commercialisation au cours des deux dernières années.

Enfin, ce sont les producteurs de porc qui, dans une plus grande mesure que les autres (38 %), consultent un spécialiste en gestion d'exploitations agricoles au moins une fois par année.

4. Le tableau A2.a de l'annexe A présente l'utilisation faite des experts-conseils et d'autres services selon la province et le tableau A2.b, selon le type d'exploitation agricole.

Section 3 : Facteurs de risque ayant une incidence sur l'exploitation agricole

Les participants au sondage ont été invités à répondre à une série de questions concernant les risques auxquels leur exploitation agricole est exposée. Ils ont été appelés à nommer en premier lieu les risques qu'ils considèrent les plus importants puis les risques liés aux prix ainsi que leur impact sur la viabilité financière de leur exploitation.

3.1 Les risques

À la question concernant les risques ayant eu au cours des deux dernières années une incidence sur la situation financière de leur exploitation, les producteurs ont le plus souvent nommé les risques associés aux prix (95 %) et à la production (91 %) (graphique 3). Dans une moindre mesure, ils se sont dits préoccupés par l'incidence sur la viabilité financière de leur exploitation des risques visant la santé et la sécurité personnelle ainsi que des risques associés à l'environnement et au crédit. Les autres risques cités sont l'acceptation par les marchés des organismes génétiquement modifiés (produits issus des OGM), les pertes attribuables aux dommages causés par la faune et les problèmes de main-d'œuvre. Les répondants ont été invités à nommer plus d'un risque pertinent à leur entreprise. Ainsi le graphique 3 illustre le nombre total de fois où un risque a été nommé.

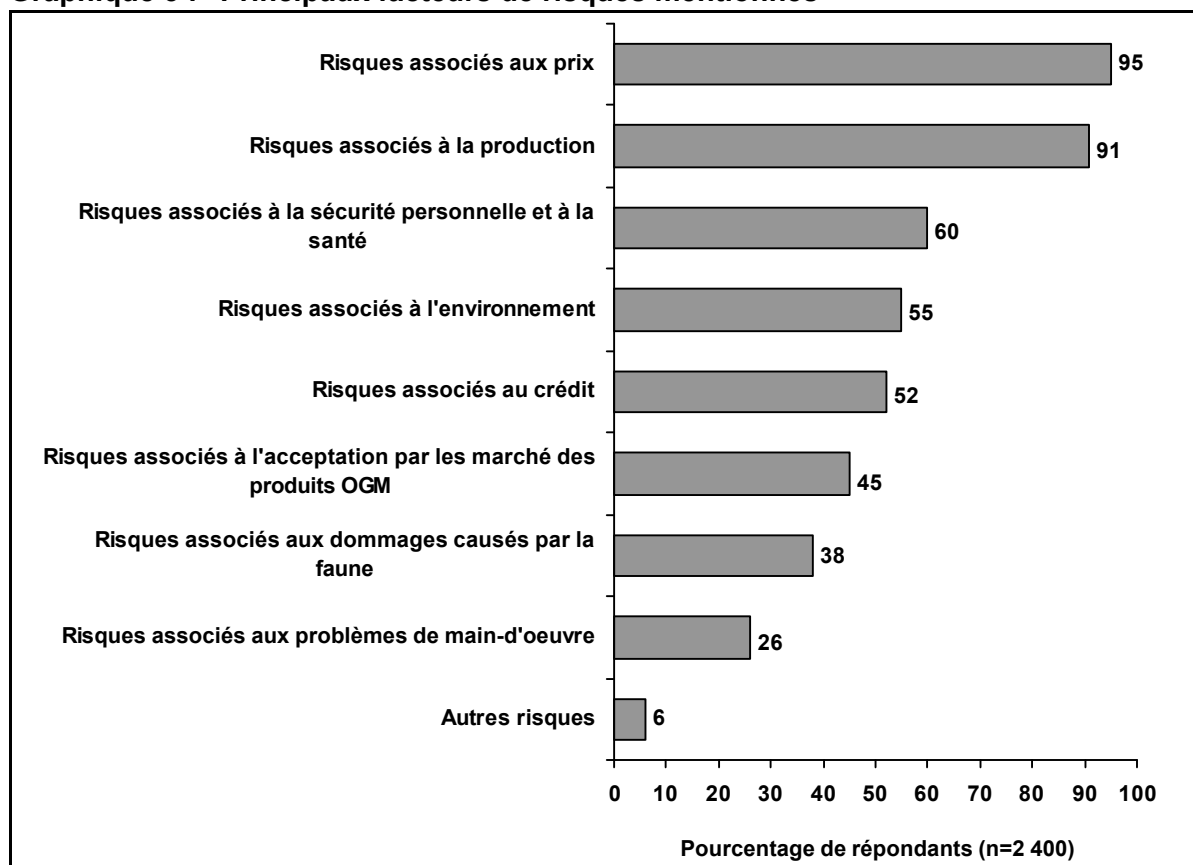
Les producteurs de porc ont plus souvent fait mention des risques associés au crédit (63 %) que les autres producteurs, notamment les producteurs horticoles (41 %) (tableau A3.b).⁵ Les producteurs horticoles (51 %) ont plus souvent fait mention que les autres des risques associés aux problèmes de main-d'œuvre. Les risques associés à l'acceptation par les marchés des produits issus d'organismes génétiquement modifiés (OGM) semblent préoccuper davantage les producteurs de grandes cultures (56 %) et les producteurs de porc (45 %) que les producteurs de bœuf (35 %) et les producteurs horticoles (26 %).

5. Le tableau A3.a de l'annexe A présente le nombre total de mentions des différents facteurs de risques selon la province tandis que le tableau A3.b ventile cette donnée selon le type d'exploitation agricole et le tableau A3.c, selon la valeur des ventes en 1998.

Les risques associés à l'acceptation par les marchés des produits issus d'organismes génétiquement modifiés (OGM) préoccupent surtout les producteurs agricoles dont les recettes agricoles brutes dépassent les 50 000 \$ (45 % ou plus) (tableau A3.c).

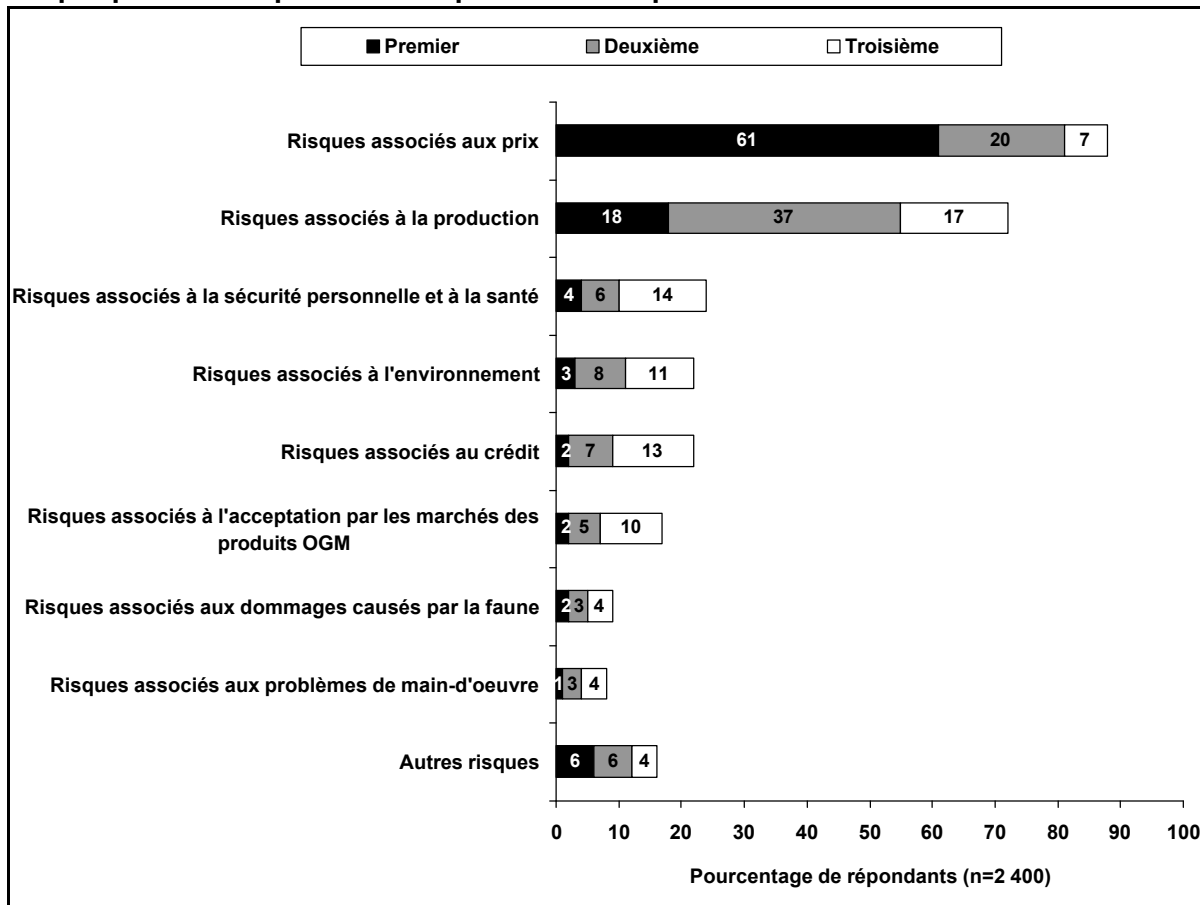
Comme on pouvait s'y attendre, les producteurs plus jeunes (de 18 à 34 ans) ont dans une proportion de 64 % mentionné l'incidence du risque associé au crédit sur la situation financière de leur exploitation. Les producteurs de 55 ans et plus ont mentionné ce risque dans une proportion de 43 %.

Graphique 3 : Principaux facteurs de risques mentionnés



Après avoir nommé les différents risques qui les préoccupent, les producteurs ont été invités à préciser ceux qui les préoccupaient davantage que les autres. C'est le risque associé aux prix qui a été le plus souvent mentionné (61 %). Les risques associés à la production se sont inscrits au deuxième rang (37 %) des risques les plus nommés et au troisième rang (17 %) des risques les plus préoccupants pour plus de la moitié des répondants. Ces risques remportent la palme dans trois catégories (88 % dans le cas des risques associés aux prix et 72 % pour les risques associés à la production) (graphique 4).

Graphique 4 : Risques classés par ordre d'importance

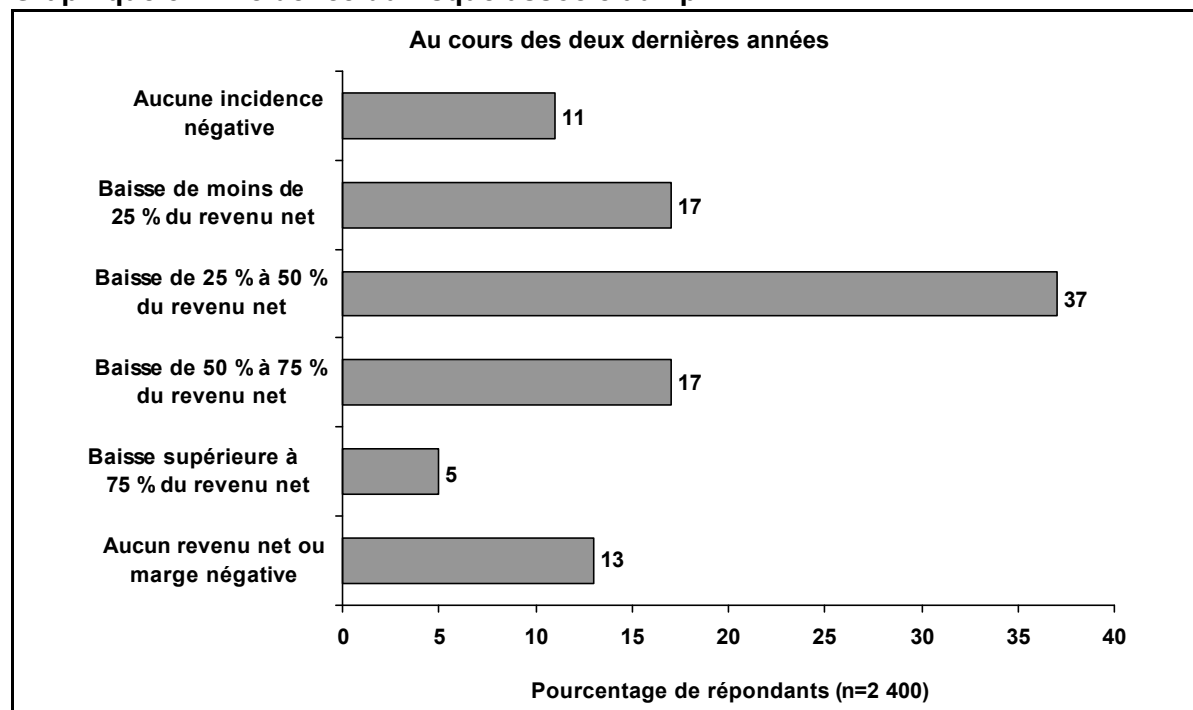


Le risque associé aux prix est celui qui préoccupe le plus les producteurs de porc (73 %), de grandes cultures (71 %) et de bœuf (54 %). Les producteurs horticoles sont pour leur part davantage préoccupés par les risques associés à la production (38 %) que par les risques associés au prix (29 %).

3.2 Risque associé aux prix

Comme l'illustre le graphique 5, la plupart des producteurs (89 %) évaluent que les risques associés aux prix ont eu au cours des deux dernières années, une incidence négative sur les revenus.

Graphique 5 : Incidence du risque associé aux prix



Au cours des deux dernières années, ce sont surtout les producteurs de la Saskatchewan et du Manitoba qui ont été les plus affectés par le risque associé aux prix avec 50 % et 44 % respectivement ayant signalé une baisse d'au moins 50 % de leur revenu net. Ce sont les producteurs du Québec qui ont connu la baisse la moins marquée de leur revenu net (seulement 13 % des producteurs de cette province ont accusé une baisse supérieure à 50 % de leur revenu net).

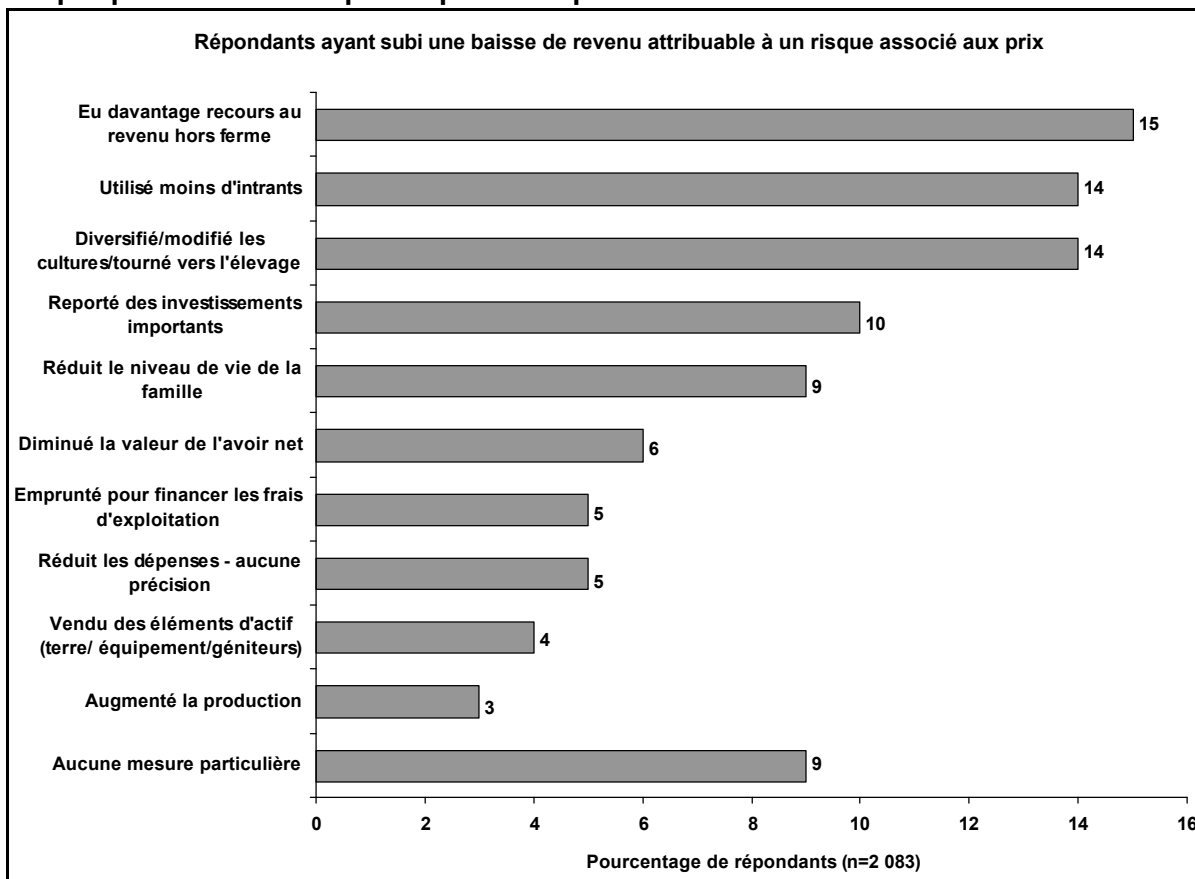
Au cours des deux dernières années, la moitié des producteurs de porc (52 %) et quatre producteurs de grandes cultures sur dix (40 %) ont subi une baisse d'au moins 50 % de leur revenu net. Les producteurs bovins et les horticulteurs ont pour leur part subi des baisses de revenu moins marquées (25 % dans le cas des producteurs bovins et 20 % dans celui des horticulteurs).

Presque deux fois plus de producteurs qui envisagent réduire leurs activités agricoles au cours des cinq prochaines années que de producteurs qui prévoient donner de l'expansion à leur exploitation agricole au cours de cette même période ont subi une baisse de 50 % et plus de leur revenu net (44 % pour les premiers et 25 % pour les deuxièmes).

Nous avons demandé aux producteurs affectés par le risque associé aux prix quelles mesures ils avaient prises pour compenser leur baisse de revenu. Dans l'ensemble, ces producteurs ont compté davantage sur une source de revenu hors ferme (15 %), utilisé moins d'intrants (14 %) et diversifié leur exploitation (14 %). Certains producteurs ont reporté des

investissements importants (10 %), baissé le niveau de vie de la famille (9 %) ou, encore, réduit l'actif ou la valeur nette (6 %). D'autres producteurs ont dû sabrer certaines dépenses (5 %), vendre certains éléments d'actif (terre, pièces d'équipement, géniteurs) (4 %) ou, encore, ont augmenté la production (3 %). Neuf pour cent des répondants ont dit n'avoir pris aucune mesure particulière (graphique 6).

Graphique 6 : Mesures prises pour compenser la baisse du revenu net



Les producteurs de grandes cultures ont le plus souvent compté davantage sur un revenu hors ferme (20 %), réduit leur utilisation d'intrants (19 %) et reporté des investissements importants (15 %). Les producteurs de porc ont pour leur part baissé le niveau de vie de leur famille (15 %), réduit leur utilisation d'intrants (15 %), emprunté pour financer leurs coûts d'exploitation (12 %) et reporté des investissements importants (11 %).

En 1999, 15 % des producteurs dont la valeur des ventes agricoles a été supérieure à 250 000 \$ ont diversifié leur exploitation pour compenser la baisse de leurs revenus. Les producteurs dont la valeur des ventes agricoles se situe entre 50 000 \$ et 250 000 \$ ont réduit leur utilisation d'intrants (17 %), et les producteurs dont la valeur des ventes se situe en deçà de 50 000 \$ se sont tournés vers une source de revenu hors ferme (23 %).

Les producteurs qui envisagent donner de l'expansion à leur exploitation compensent la baisse de revenus attribuable au risque associé aux prix (21 %) en diversifiant leur exploitation. Ceux qui prévoient maintenir le statu quo utilisent moins d'intrants (13 %) tandis que ceux qui planifient ralentir leurs activités (13 %) ou prendre leur retraite (14 %) reportent simplement les investissements importants.

Les producteurs de 55 ans et moins sont plus portés que leurs homologues plus âgés à recourir au travail hors ferme (21 %) ou à diversifier leur exploitation (17 %) pour compenser la baisse de leur revenu agricole. Les producteurs de plus de 55 ans ont pour leur part tendance à utiliser moins d'intrants (16 %) ou à reporter les investissements importants (13 %).

Section 4 : Outils de gestion des risques offerts par le secteur privé

Dans le cours du sondage, nous avons posé aux participants quelques questions concernant les outils de gestion qu'ils utilisent pour gérer les risques associés aux prix et à la production auxquels ils sont exposés. Ils ont d'abord été invités à nommer les outils de gestion des risques associés à la production qu'ils avaient utilisés au cours des deux dernières années et à les classer selon la mesure dans laquelle ces outils parviennent à satisfaire leurs besoins financiers. Ils ont également été invités à faire état de l'utilisation qu'ils font des outils de gestion des risques associés au marché et de la disponibilité de ces outils. La présente section porte également sur le crédit à court terme et le revenu hors ferme et sur leurs rôles au niveau de la gestion des risques.

4.1 Utilisation des outils de gestion des risques associés à la production

Nous avons demandé aux producteurs quels outils de gestion des risques associés à la production ils avaient utilisés au cours des deux dernières années. La moitié des répondants ont affirmé avoir loué des terres au cours des deux dernières années et près de la moitié (47 %) ont eu recours au travail à forfait. Seulement 12 % des producteurs interviewés ont eu recours au bail avec partage des risques et 4 % ont loué des géniteurs. Par ailleurs, le quart (26 %) des producteurs ont affirmé n'avoir utilisé aucun outil de gestion des risques associés à la production (graphique 7).

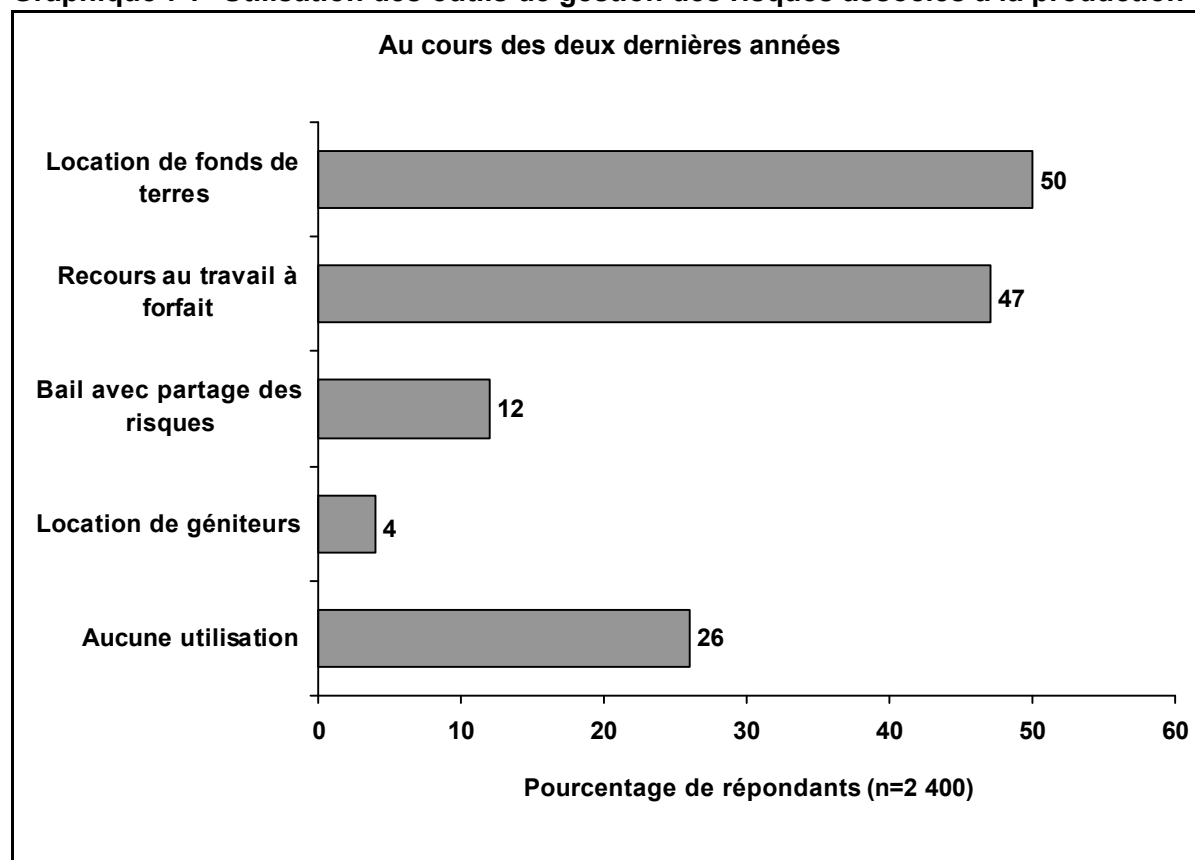
Par rapport aux producteurs des provinces de l'Atlantique (52 % et 35 %), du Québec (35 % et 30 %) et de la Colombie-Britannique (36 % et 27 %), les producteurs du Manitoba (56 % et 65 %), de la Saskatchewan (55 % et 42 %), de l'Alberta (51 % et 49 %) et de l'Ontario (48 % et 57 %) ont davantage eu recours à la location de terres et au travail à forfait.

Les producteurs bovins, les producteurs de grandes cultures et les producteurs de porc ont loué des terres (dans des proportions respectives de 53 %, 52 % et 44 %). Ils ont également eu recours au travail à forfait (dans des proportions respectives de 44 %, 52 % et 48 %).

Les producteurs dont les ventes totalisent moins de 50 000 \$ et ceux dont les ventes totalisent plus de 250 000 \$ ont davantage eu recours que les autres à la location de terres (62 %). De même, les producteurs dont les ventes dépassent les 250 000 \$ ont eu davantage recours que les autres au travail à forfait (53 %).

Les producteurs de 18 à 34 ans ont eu davantage recours à la location de terres (62 %) que leurs homologues de 35 à 54 ans (52 %) et de 55 ans et plus (44 %).

Graphique 7 : Utilisation des outils de gestion des risques associés à la production



4.2 Disponibilité et utilisation faite des outils de gestion des risques associés au marché

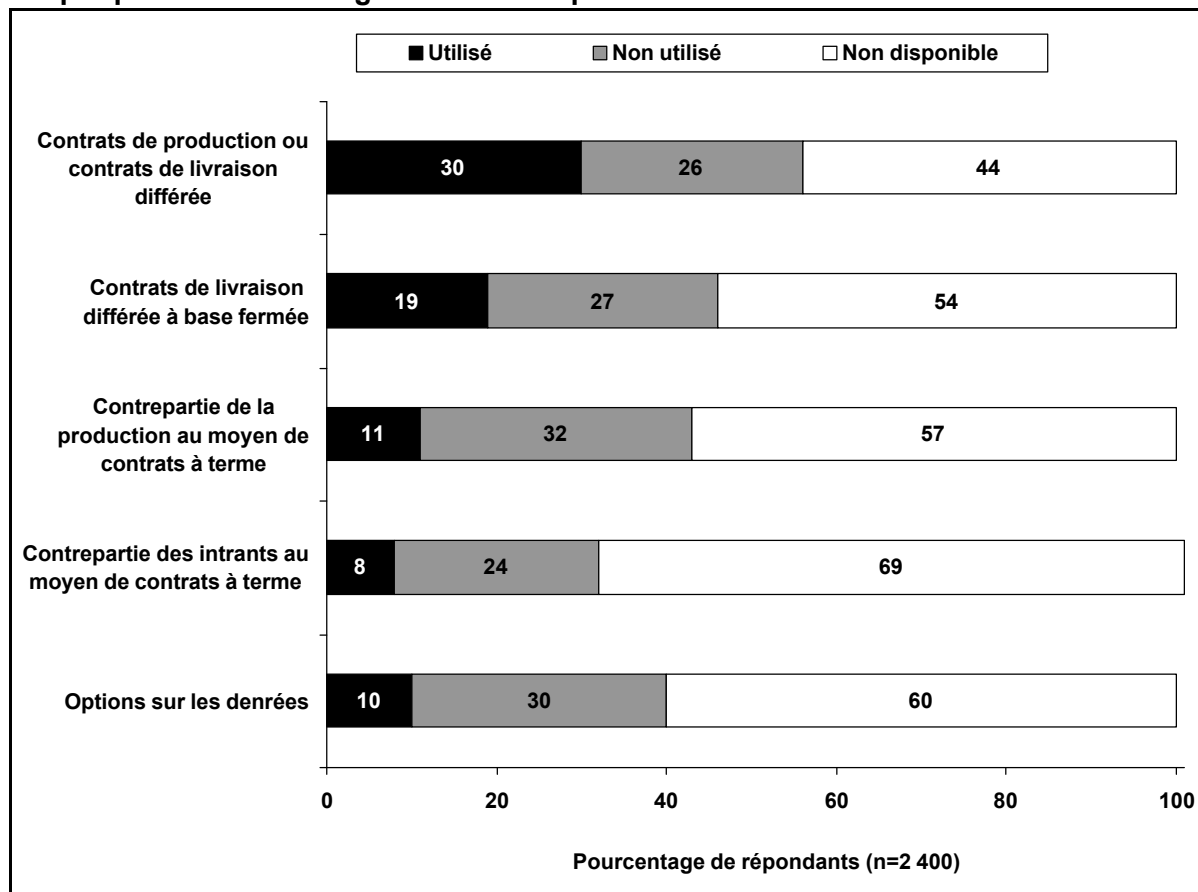
Nous avons demandé aux producteurs quels outils de gestion des risques associés au marché ils utilisent parmi les cinq outils suivants :

- contrats de production ou de livraison différée
- contrat à livraison différée dont la base est fermée
- contrepartie de la production au moyen de contrats à terme
- contrepartie des intrants au moyen de contrats à terme
- options sur les denrées

Plus de la moitié des personnes interrogées (56 %) ont répondu ne pas avoir accès à de tels outils. Il convient ici de préciser qu'il s'agit d'une évaluation personnelle et qu'il est probable que certains outils soient disponibles à un certain nombre de répondants sans que ceux-ci ne le sachent.

Près de la moitié des producteurs interrogés (44 %) ont répondu ne pas avoir accès aux contrats de production ou de livraison différée. Cette proportion passe à 69 % pour la contrepartie des intrants au moyen de contrats à terme (graphique 8 et tableau A4.a).

Graphique 8 : Outils de gestion des risques associés au marché



Les producteurs horticoles et les producteurs de bovins ont affirmé dans une moindre proportion que les autres avoir accès aux outils de gestion des risques associés au marché (tableau A4.b).⁶

Même si certains producteurs estiment ne pas avoir accès aux outils de gestion des risques, la moitié des producteurs de grandes cultures (51 %) utilisent les contrats de production ou de livraison différée, tout comme le tiers des producteurs de porc (32 %). Le tiers des producteurs de grandes cultures (33 %) utilisent des contrats à livraison différée dont la base est fermée tout comme moins d'un producteur de porc sur cinq (17 %). Des proportions semblables de producteurs de grandes cultures et de producteurs de porc utilisent les options sur les denrées (16 % et 12 % respectivement) ainsi que la contrepartie de la production au moyen de contrats à terme (18 % et 15 % respectivement).

Ce sont les producteurs dont la valeur brute des ventes est supérieure à 250 000 \$ qui utilisent le plus ces outils de gestion des risques (tableau A4.c).

Sur le plan de l'âge, les producteurs de 18 à 34 ans utilisent deux fois plus que les autres les contrats à livraison différée dont la base est fermée (36 %). Ils sont d'ailleurs plus portés que leurs homologues plus âgés à utiliser tous les autres outils de gestion des risques.

Couverture de la production

Nous avons demandé aux producteurs de nous donner une idée de la proportion de leur production principale qui a bénéficié de la couverture offerte par les différents outils de gestion des risques qu'ils ont utilisés au cours des deux dernières années. En raison de la grande variabilité des réponses obtenues, les résultats vous sont ici communiqués exclusivement à titre indicatif même si des pourcentages sont présentés pour les différents outils. Il peut également avoir chevauchement au niveau des données, les producteurs ayant fait état du niveau de couverture que leur ont assuré chacun des différents outils.

Environ 33 % de la production totale des producteurs utilisant les contrats de production ou de livraison différée est protégée au moyen de cet outil de gestion des risques (tableau A5.a).⁷

Le quart (27 %) de la production totale des producteurs qui utilisent la contrepartie de la production au moyen de contrats à terme est protégé par cet outil de gestion des risques. Dans le cas des producteurs qui utilisent la contrepartie d'intrants au moyen de contrats à terme, cette proportion passe à 30 %. Environ le quart (24 %) de la production totale est protégée au moyen de contrats à livraison différée dont la base est fermée et 26 % au moyen d'options.

Exception faite des producteurs horticoles, les autres producteurs auxquels s'intéresse la présente étude ont en principe accès aux différents outils de gestion des risques. Toutefois, un producteur sur deux estime ne pas avoir accès à ces outils. Cette perception peut s'expliquer par un manque d'information des producteurs.

6. Le tableau A4.a de l'annexe A présente la disponibilité des outils de gestion des risques offerts par le secteur privé selon la province, tandis que le tableau A4.b la présente selon le type d'exploitation agricole et le tableau A4.c, selon la valeur des ventes de 1998.

7. Le tableau A5.a de l'annexe A ventile selon la province la protection de la production assurée par les différents outils de gestion. Le tableau A5.b présente ces mêmes données selon le type d'exploitation agricole et le tableau A5.c, selon la valeur des ventes de 1998.

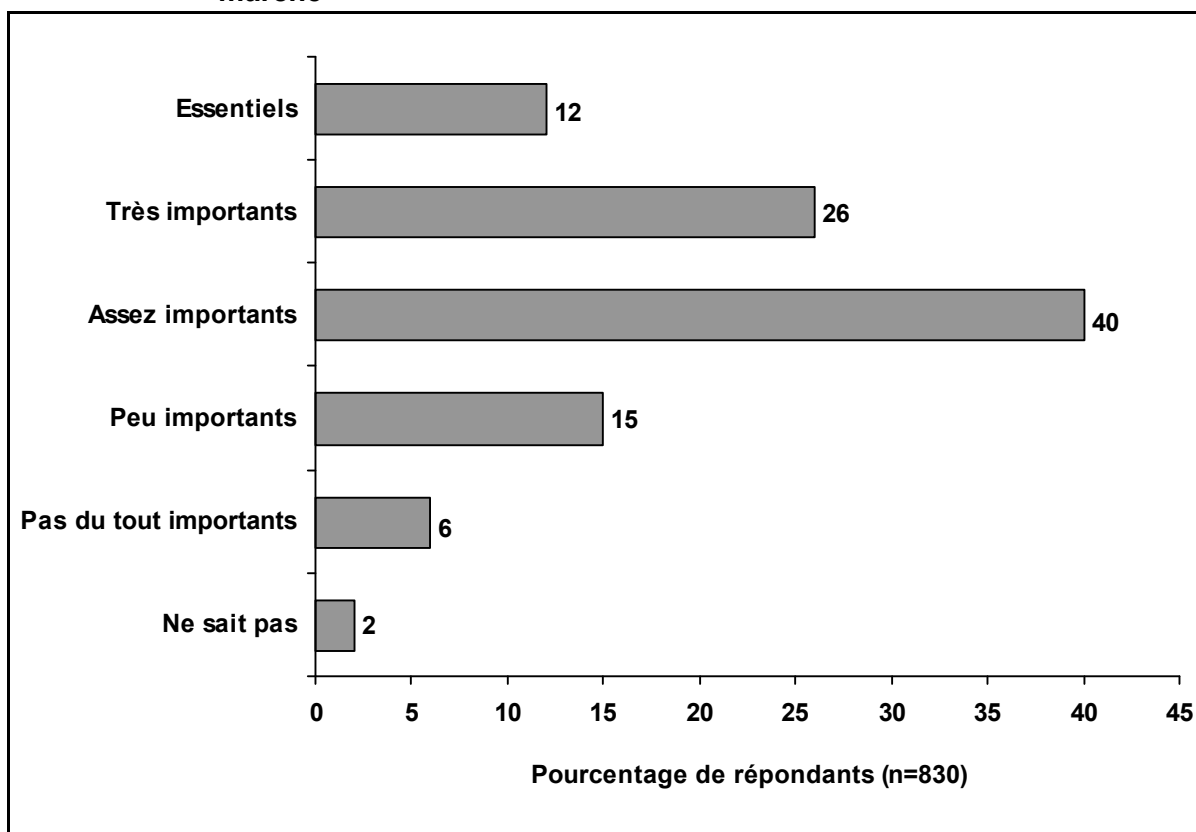
Importance des outils de gestion des risques

Près de quatre producteurs agricoles sur dix qui utilisent des outils de gestion des risques, estiment que ces outils les aident d'une façon « essentielle » (12 %) et « très importante » (26 %) à assumer leurs obligations financières. Un autre 40 % estiment que ces outils sont « assez importants » (graphique 9 et tableau A6.a).

Les outils de gestion des risques offerts par le secteur privé apparaissent un peu plus importants (« essentiels » et « très importants ») pour les producteurs horticoles (53 %) et pour les producteurs de porc (47 %) (tableau A6.b).⁸

Les producteurs qui envisagent « élargir leur exploitation au cours des cinq prochaines années » estiment dans une plus grande proportion que les autres que les outils de gestion des risques sont « essentiels » (14 %) ou « très importants » (34 %).

Graphique 9 : Importance attribuée aux outils de gestion des risques associés au marché



8. Le tableau A6.a de l'annexe A présente l'importance accordée aux outils de gestion des risques selon la province. Le tableau A6.b présente ces mêmes données selon le type d'exploitation agricole et le tableau A6.c, selon la valeur des ventes de 1998.

Raisons pour lesquelles les outils de gestion des risques ne sont pas utilisés

Nous avons demandé aux producteurs qui considèrent avoir accès à des outils de gestion des risques, mais qui ne les ont pas utilisés, les raisons pour lesquelles ils ne les avaient pas utilisés. Nous avons obtenu des réponses variées à cette question, mais les raisons les plus fréquemment invoquées ont été « j'ignore comment utiliser ces outils » et « ils ne s'appliquent pas à mon cas ». D'autres ont répondu « n'avoir jamais eu besoin de le faire » ou « de n'avoir jamais envisagé les utiliser » (tableau 8).

Tableau 8 : Raisons pour lesquelles les outils de gestion des risques n'ont pas été utilisés

	Contrats de production/ livraison différée	Contrats à livraison différée avec base fermée	Contrepartie de production	Contrepartie des intrants	Options
	% de producteurs				
Ignore comment faire	12	23	22	20	28
Jamais eu besoin	22	18	13	18	17
Ne s'applique pas à mon cas	16	11	11	10	10
Pas intéressé	11	—	11	13	12
Ne maîtrise pas leur utilisation	8	10	10	9	7
Ne veut pas s'engager financièrement	7	—	5	5	5
Jamais envisagé de les utiliser	7	6	8	8	9
Ne sait pas	14	24	21	18	17

4.3 Crédit à court terme

Le crédit à court terme peut faire augmenter les risques, mais il peut tout autant constituer un outil de gestion des risques. Ainsi, lorsque les liquidités ne sont pas suffisantes, le crédit à court terme peut permettre de couvrir les besoins financiers immédiats de l'exploitation sans obliger son propriétaire à vendre certains éléments d'actif.

Nous avons demandé aux producteurs si, au cours des deux dernières années, ils avaient eu recours au crédit à court terme et s'ils avaient eu à renégocier la période de remboursement de leurs emprunts pour en retarder l'échéance.

Les deux tiers des producteurs (67 %) ont répondu qu'ils avaient dû contracter des emprunts à court terme au cours des deux dernières années pour leur exploitation agricole. Des producteurs qui ont eu recours au crédit à court terme, 26% ont dû faire reporter l'échéance de leur prêt. Les producteurs de la Colombie-Britannique ont eu recours au crédit à court terme dans une proportion beaucoup moindre (46 %) que les producteurs des autres provinces. En effet, les producteurs de la Saskatchewan ont dans une proportion de 74 % eu recours au crédit à court terme et ceux de l'Alberta, dans une proportion de 71 % (tableau A7.a).⁹

Une proportion un peu moins élevée de producteurs horticoles ont eu recours au crédit à court terme (61 %) que les autres types de producteurs (producteurs de grandes cultures – 68 %, producteurs bovins – 67 % et producteurs de porc – 67 %). Au cours des deux dernières années, 36 % des producteurs de porc et 27 % des producteurs de grandes cultures qui avaient eu recours au crédit à court terme ont dû faire reporter l'échéance de leurs prêts. Cette proportion est. Une moins grande proportion de producteurs bovins (24 %) et de producteurs horticoles (20 %) ont dû faire reporter l'échéance de leurs prêts à court terme (tableau A7.b).

Nous avons demandé aux producteurs quel a été en 1999 le niveau le plus élevé de leur crédit à court terme. Pour 45 % des producteurs, le niveau de crédit à court terme le plus élevé s'est situé dans une fourchette variant entre 10 000 \$ et 49 999 \$.

9. Le tableau A7.a ventile le crédit à court terme selon la province. Le tableau A7.b ventile le crédit à court terme selon le type d'exploitation agricole et le tableau A7.c, selon la valeur des ventes de 1998.

4.4 Revenu hors ferme

Le revenu hors ferme constitue un autre outil qui contribue à stabiliser le revenu familial des producteurs. Nous avons demandé aux producteurs si leur revenu familial comptait une ou plusieurs des cinq sources de revenu hors ferme suivantes :

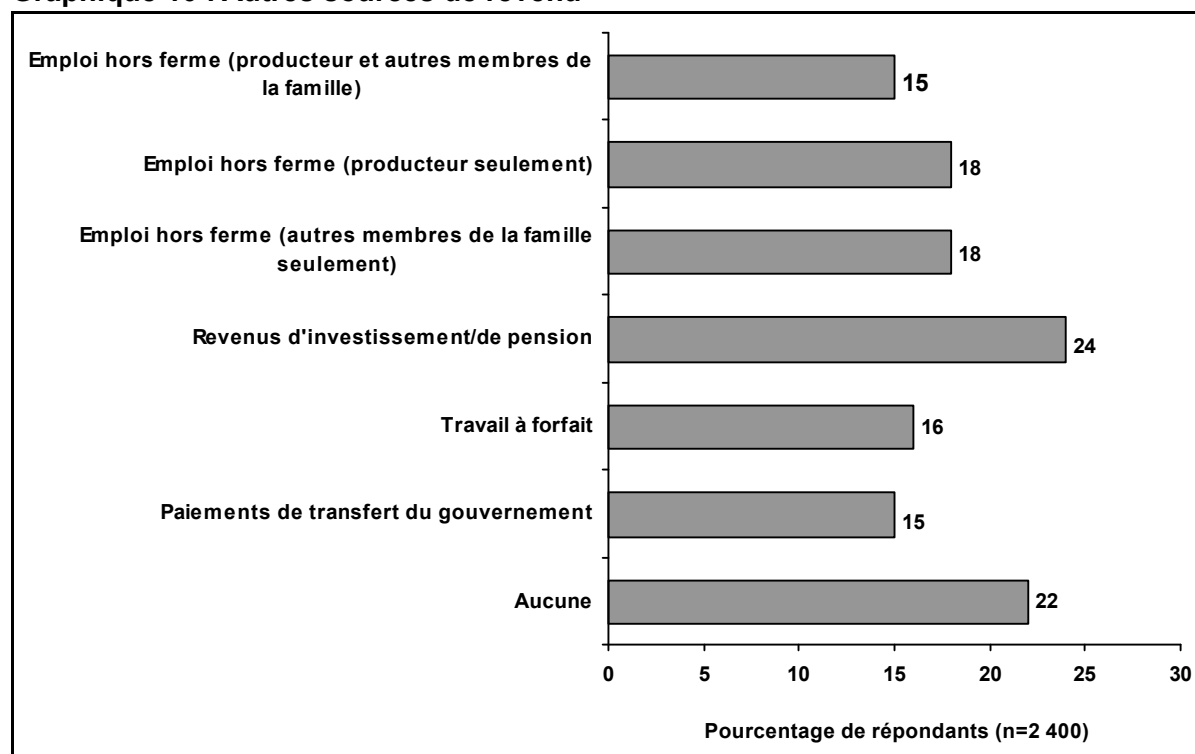
- emploi hors ferme (occupé par d'autres membres de la famille)
- emploi hors ferme (occupé par le producteur)
- revenus d'investissements/de pension
- revenus de travail à forfait
- paiements de transfert du gouvernement

Les sources de revenu hors ferme les plus souvent mentionnées ont été l'emploi hors ferme occupé par un membre de la famille du producteur (33 %) ou par le producteur (32 %) (graphique 10).

Par rapport aux producteurs des autres provinces, les producteurs du Québec comptent moins sur un revenu hors ferme pour stabiliser leur revenu familial, 38 % de ces derniers n'ayant pas de source de revenu hors ferme (tableau A8.a).¹⁰

Les producteurs de porc sont ceux qui comptent le moins sur des sources de revenu hors ferme, 41 % d'entre eux n'occupant aucun emploi à l'extérieur de leur exploitation. Pour les producteurs de grandes cultures et les producteurs bovins, cette proportion est de 21 % pour les premiers et de 19 % pour les seconds (tableau A8.b).

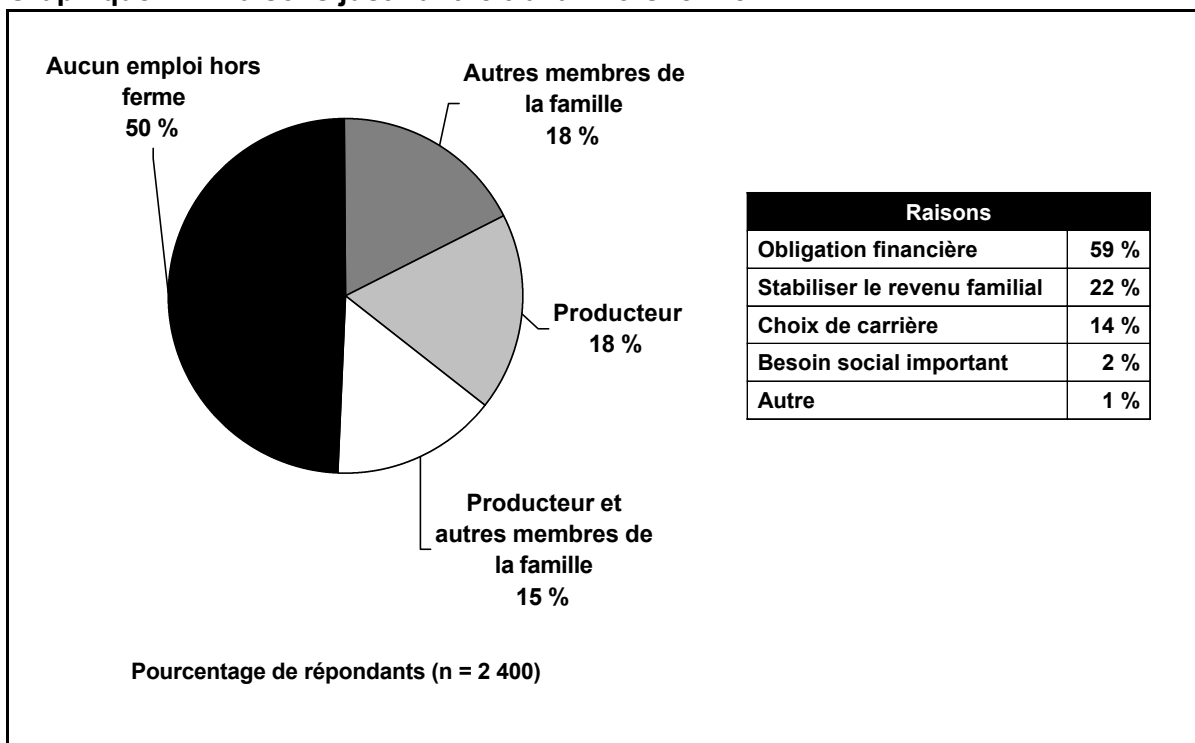
Graphique 10 : Autres sources de revenu



10. Le tableau A8.a ventile les sources de revenu hors ferme selon la province. Le tableau A8.b ventile les sources de revenu hors ferme selon le type d'exploitation agricole et le tableau A8.c, selon la valeur des ventes de 1998.

Nous avons demandé aux producteurs ayant affirmé compter sur une source de revenu hors ferme les raisons pour lesquelles ils comptaient sur un tel revenu. Ils ont le plus souvent justifié cette situation par « l'obligation financière » (59 %) (graphique 11).

Graphique 11 : Raisons justifiant le travail hors ferme



Les producteurs de la Saskatchewan ont dans une plus grande proportion que les producteurs des autres provinces compté sur une source de revenu hors ferme par « obligation financière » (74 %), soit deux fois plus que les producteurs du Québec (36 %). Les producteurs de grandes cultures sont ceux qui disent, dans une plus grande proportion, compter sur une source de revenu hors ferme par « obligation financière » (63 %). Les producteurs horticoles ont donné cette réponse dans une proportion de 45 %.

Section 5 : Évaluations des programmes

Un des principaux objectifs de l'étude était de vérifier la mesure dans laquelle les producteurs connaissent les programmes fédéraux et provinciaux de protection du revenu agricole ainsi que la mesure dans laquelle ils y participent. L'étude visait également à faire la lumière sur les attitudes des producteurs à l'égard de ces programmes et sur la mesure dans laquelle ils les aident à assumer leurs obligations financières.

La présente section s'intéresse aux huit aspects suivants :

- l'accès aux programmes
- le niveau de connaissance des programmes fédéraux
- dépôts et retraits du compte CSRN et rôle de ce programme
- le programme ACRA et ses pendants
- programmes provinciaux
- programmes d'assurance-récolte et de paiements anticipés
- importance des programmes de protection du revenu agricole
- incidence des paiements du gouvernement

5.1 Accès aux programmes

Les producteurs agricoles ne sont pas tous admissibles aux différents programmes auxquels s'est intéressée la présente étude. Par exemple, les producteurs bovins de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec n'ont pas accès au programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Le programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) n'est pour sa part pas offert aux producteurs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard, mais ces producteurs ont accès à des programmes similaires « d'aide en cas de catastrophe naturelle ». Dans la présente étude, nous avons considéré que les producteurs du Québec avaient accès au programme ACRA même si dans les faits les producteurs de cette province ont accès aux fonds de l'ACRA via le programme d'Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Nous avons pris soin au cours du sondage de ne poser les questions concernant l'utilisation faite des programmes et leur efficacité qu'aux producteurs à qui s'adressaient spécifiquement ces programmes. Ainsi, les producteurs agricoles « admissibles » auxquels nous faisons référence sont ceux qui ont affirmé connaître le programme et y avoir accès par opposition aux producteurs agricoles qui satisfaisaient aux critères d'indemnisation des différents programmes. Le tableau 9 présente l'information utilisée dans le cours du sondage pour déterminer la disponibilité des programmes dans les différentes provinces.

Tableau 9 : Accès aux programmes

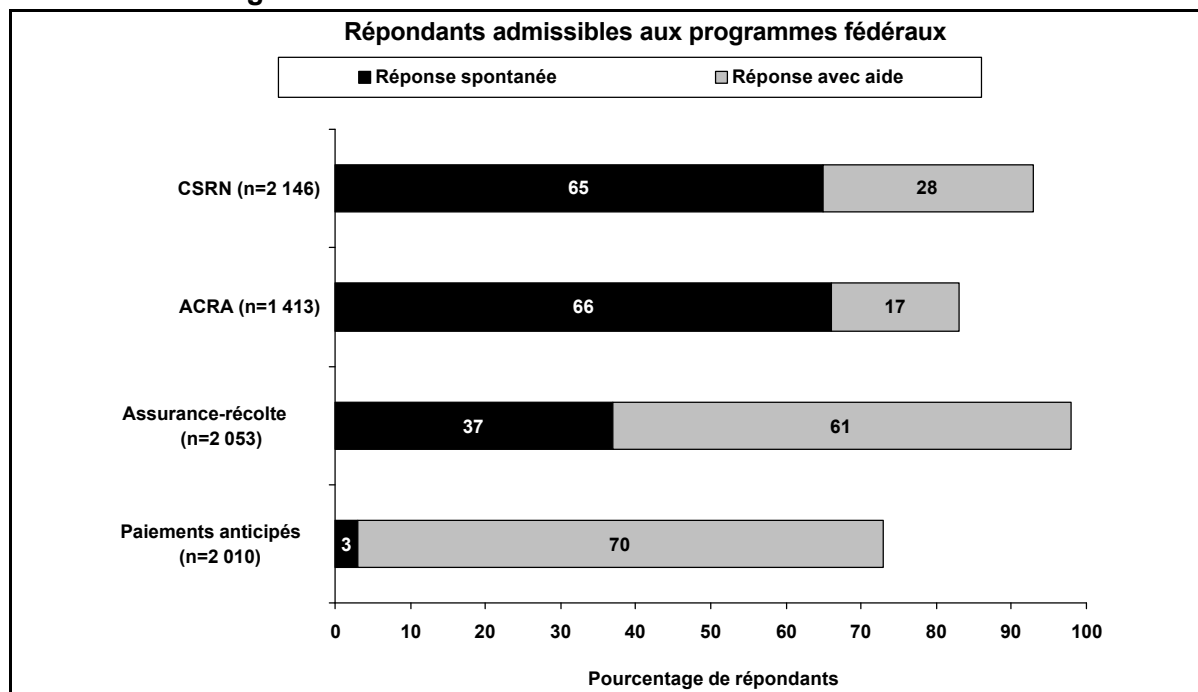
Programme	Province	Production
CSRN	Sask./Man./Ont./N.-B./ N.-É./Î.-P.-É./T.-N.	Toutes
	Qc	Horticulture ^a /pommes de terre destinées à la transformation/ miel
	C.-B./Alb.	Grandes cultures/porcs/ horticulture
ACRA	Sask./Man./Qc/N.-B./ N.-É./T.-N.	Toutes
Pendants de l'ACRA		
Whole Farm Insurance Pilot Program	C.-B.	Toutes
Programme de soutien du revenu en cas de calamités	Alb.	Toutes
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	Ont.	Toutes
Programme d'assurance en cas de désastre agricole	Î.-P.-É.	Toutes
Programme ne constituant pas un pendant à l'ACRA		
Programme d'assurance du revenu de marché	Ont.	Grandes cultures
Autogestion des risques pour les producteurs de cultures horticoles comestibles	Ont.	Horticulture
Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA)	Qc	Grandes cultures/bovins/ porcs/moutons/ pommes/pommes de terre de semence et/ou de table
Programme de paiements anticipés	Toutes les provinces	Grandes cultures/horticulture
Assurance-récolte	Toutes les provinces	Grandes cultures/horticulture

a. Sauf pommes et pommes de terre de semence/de table.

5.2 Niveau de connaissance des programmes fédéraux

Une proportion élevée de producteurs connaissent les différents programmes de protection du revenu agricole (graphique 12). D'une manière plus précise, 93 % des producteurs connaissent le programme CSRN et 83 % connaissent le programme ACRA (lorsque ces programmes leur sont offerts). Enfin, la presque totalité des producteurs connaissent le programme d'assurance-récolte (98 %) tandis que presque 73 % des répondants admissibles au programme de paiements anticipés connaissent ce programme.

Graphique 12 : Niveau de connaissance des programmes de protection du revenu agricole



Presque tous les producteurs de grandes cultures admissibles (98 %) et les producteurs de porc interrogés connaissent le CSRN. Pour les producteurs bovins et les producteurs horticoles, cette proportion passe respectivement à 88 % et à 79 %. Presque tous les producteurs de grandes cultures (93 %) connaissent le programme ACRA tout comme la plupart des producteurs de bovins (76 %). Par ailleurs, 58 % des producteurs de porc admissibles au programme ACRA connaissent ce programme et cette proportion passe à seulement 44 % pour les producteurs horticoles. Cette baisse est essentiellement attribuable aux producteurs du Québec qui ont accès au programme ASRA et qui ne connaissent pas le programme ACRA. Si on exclut les producteurs du Québec de ce calcul, le niveau de connaissance du programme ACRA passe à 95 % dans les provinces où ce programme est offert.

Presque tous (99 %) les producteurs de grandes cultures admissibles au programme d'assurance-récolte connaissent ce programme et la plupart (83 %) ont aussi répondu connaître le programme de paiements anticipés lorsqu'ils leur ont nommé ce programme. Presque tous (93 %) les producteurs horticoles admissibles connaissent le programme d'assurance-récolte, mais moins de la moitié (43 %) semblent connaître le programme de paiements anticipés.

5.3 Compte de stabilisation du revenu net

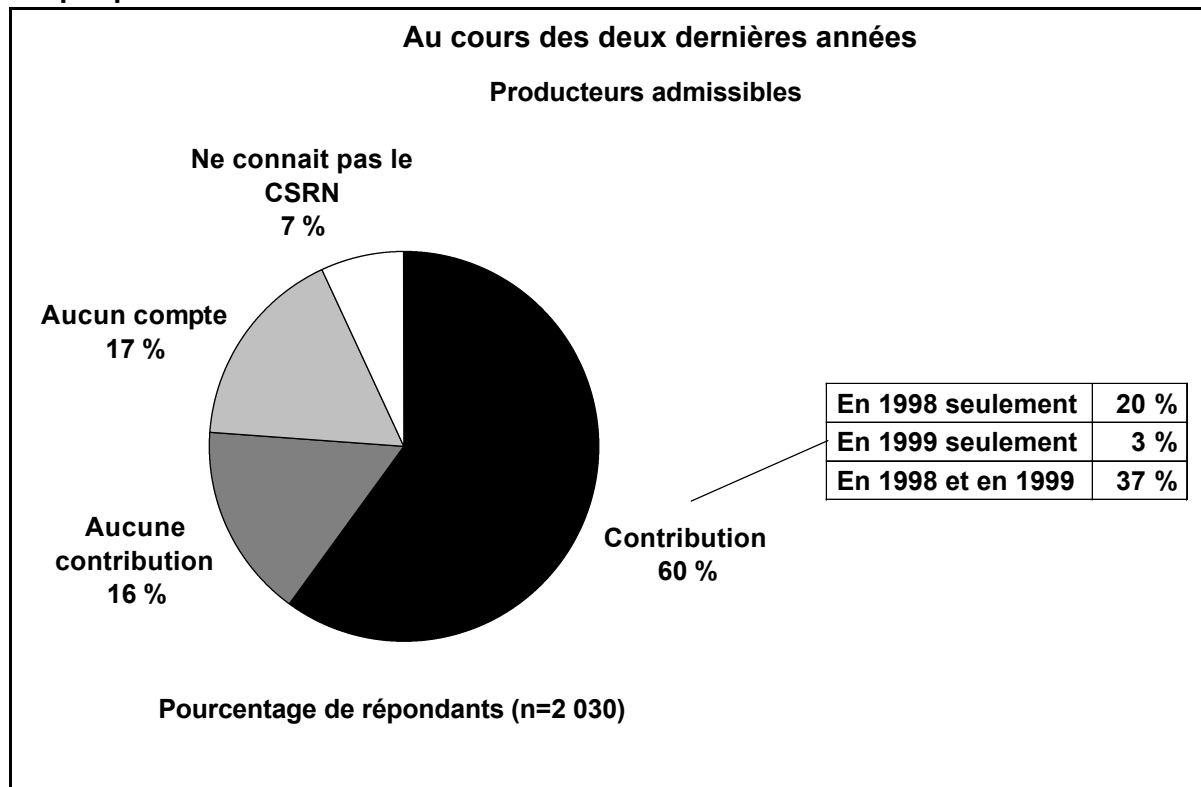
Près des trois quarts des producteurs ayant accès au programme CSRN possèdent un compte de stabilisation du revenu net. Toutefois, 17 % de ces producteurs agricoles ne possèdent pas un tel compte et 7 % ne connaissent pas ce programme (graphique 13).

Contributions au CSRN

En 1998, 57 % (20 % plus 37 %) des producteurs agricoles éligibles ont versé une contribution dans leur compte CSRN. En novembre 1999, seulement 40 % (3 % plus 37 %) des producteurs agricoles avaient effectué un dépôt dans leur compte CSRN, mais il importe ici de spécifier que les producteurs agricoles ont tendance à effectuer ces dépôts en décembre (graphique 13).

Des producteurs ayant un compte CSRN, 78 % ont fait un dépôt dans leur compte au cours des deux dernières années. Les raisons principales pour ne pas faire de dépôt sont pour certains par « faute d'argent » (54 %), d'autres parce que « leur revenu brut n'était pas suffisant » (37 %).

Graphique 13 : Contributions au CSRN

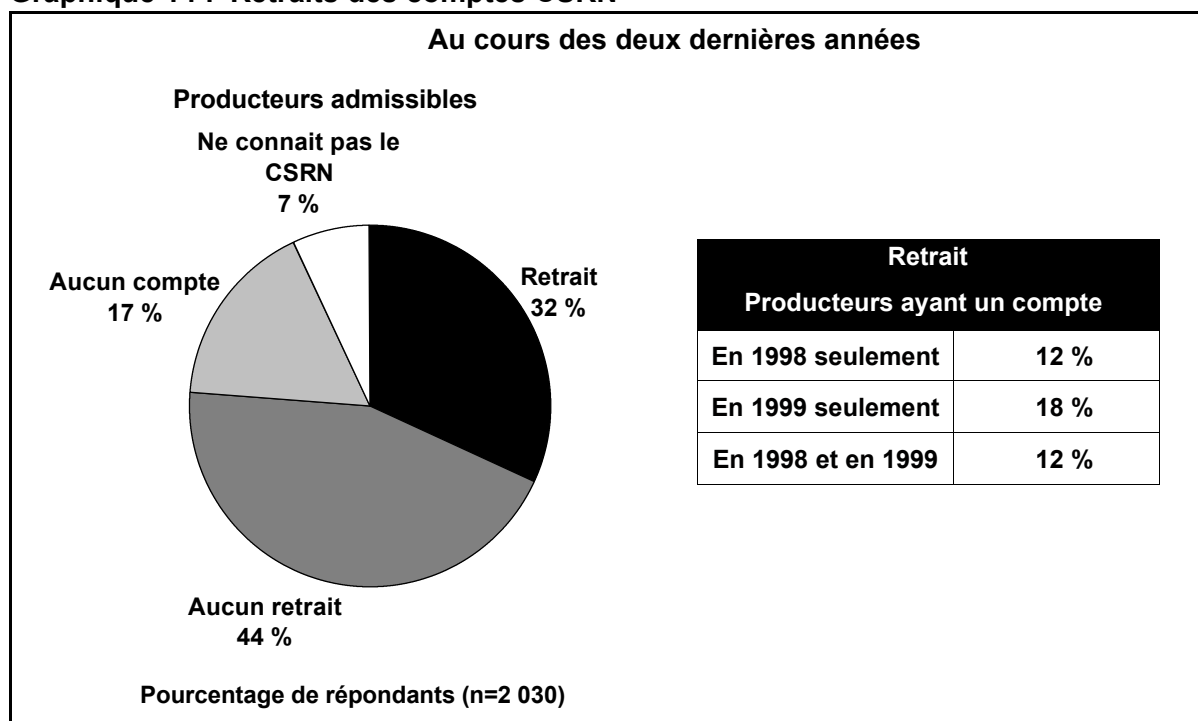


Retraits du CSRN

En 1998, 24 % (12 % plus 12 %) des producteurs agricoles possédant un compte CSRN ont effectué un retrait de leur compte tandis que 30 % (18 % plus 12 %) des producteurs ont effectué un retrait avant décembre 1999. Un peu plus d'un sur dix producteurs (12 %) ont effectué un retrait dans chacune des deux années (graphique 14). Les deux tiers des producteurs ayant effectué un retrait de leur compte au cours des deux dernières années ont tiré de leur compte le montant maximal autorisé.

La majorité des producteurs ont justifié le retrait de leur compte CSRN par « un problème de liquidités » (83 %), des « prix en baisse » (73 %) et des « coûts d'exploitation élevés » (66 %). Quatre producteurs sur dix ayant effectué un retrait de leur compte CSRN ont posé ce geste pour compenser une « baisse de la valeur de leur avoir net » et une proportion semblable de producteurs (39 %) après avoir « épuisé leurs autres sources de financement ».

Graphique 14 : Retraits des comptes CSRN



Près de six producteurs agricoles sur dix possédant un compte CSRN n'ont pas effectué un retrait de leur compte au cours des deux dernières années (44 % de 76 %). Nous avons demandé aux producteurs les raisons pour lesquelles ils n'ont pas effectué un retrait de leur compte CSRN (tableau 10).

Le tiers (33 %) des producteurs n'ayant pas effectué un retrait de leur compte CSRN ont donné comme raisons « je n'avais pas besoin de le faire » et 26 % « parce que je n'avais pas le droit d'effectuer un retrait ». Dix-neuf pour cent n'ont pas effectué un retrait parce qu'ils « conservent cet argent pour la retraite » (tableau 10). Quinze pour cent des producteurs ont répondu que « le solde de leur compte n'était pas suffisant » pour combler leurs besoins financiers tandis que 11 % ont dit s'attendre à « avoir un plus grand besoin de cet argent plus

tard ». D'autres producteurs (4 %) n'ont pas pour des raisons économiques effectué un retrait de leur compte, préférant utiliser « d'autres sources de financement » pour combler leurs besoins financiers.

Tableau 10 : Raisons pour lesquelles les producteurs n'ont effectué aucun retrait de leur compte CSRN

Réponses spontanées ^a	% des producteurs
Je n'avais pas besoin de le faire/la situation financière de mon exploitation s'est améliorée	33 %
Je n'avais pas le droit d'effectuer un retrait	26 %
Je conserve cet argent pour ma retraite	19 %
Le solde de mon compte n'était pas suffisant	15 %
Je m'attends à avoir besoin de ces fonds plus tard	11 %
J'ai commencé par utiliser d'autres sources de financement	4 %

a. Base : répondants possédant un compte CSRN n'ayant pas effectué de retraits (n=823).

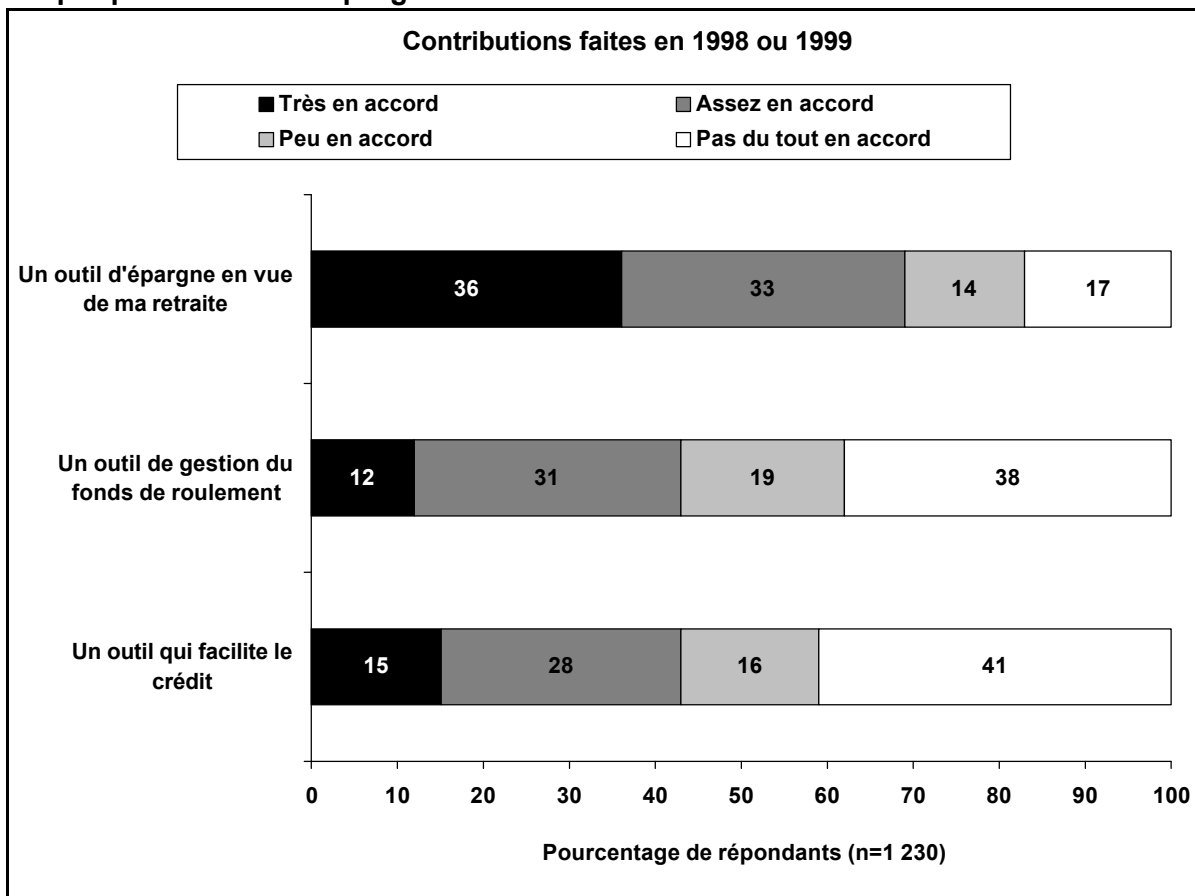
Rôle du programme CSRN

Plus du tiers des producteurs (36 %) ayant effectué un dépôt dans leur compte CSRN au cours des deux dernières années sont « très en accord » que le programme CSRN est un « outil d'épargne en vue de la retraite ». Cette donnée contraste avec la proportion des producteurs (15 %) qui sont « très en accord » que le CSRN est un « outil qui facilite le crédit » et 12 % que c'est un « outil de gestion du fonds de roulement ». Plus du tiers (38 %) des producteurs ayant versé une contribution dans leur compte CSRN au cours des deux dernières années ne considèrent pas le CSRN comme un outil de gestion de leur fonds de roulement (graphique 15).

Les producteurs de porc et de bovins considèrent dans une plus faible proportion que les autres producteurs (62 % et 61 % respectivement, « très en accord » et « assez en accord ») que le CSRN est un véhicule « d'épargne en vue de la retraite ». D'autre part, les producteurs de grandes cultures considèrent dans une plus faible proportion que les autres que le CSRN constitue un outil de « gestion du fonds de roulement » (41 % « très en accord » et « assez en accord »).

Les producteurs plus âgés considèrent dans une plus grande proportion que les autres que le CSRN est un véhicule « d'épargne en vue de la retraite » tandis que les producteurs plus jeunes sont plus susceptibles de percevoir ce programme comme un outil pouvant « faciliter le crédit » ou la « gestion du fonds de roulement ».

Graphique 15 : Rôle du programme CSRN



5.4 Le programme ACRA et ses pendants

Le programme ACRA, qui doit durer deux ans, offre une aide financière aux producteurs agricoles qui, par suite d'une catastrophe naturelle, connaissent une baisse marquée de leur revenu agricole net. La valeur des indemnités versées en 1999 au titre de ce programme est établie à la lumière des revenus des producteurs en 1998.

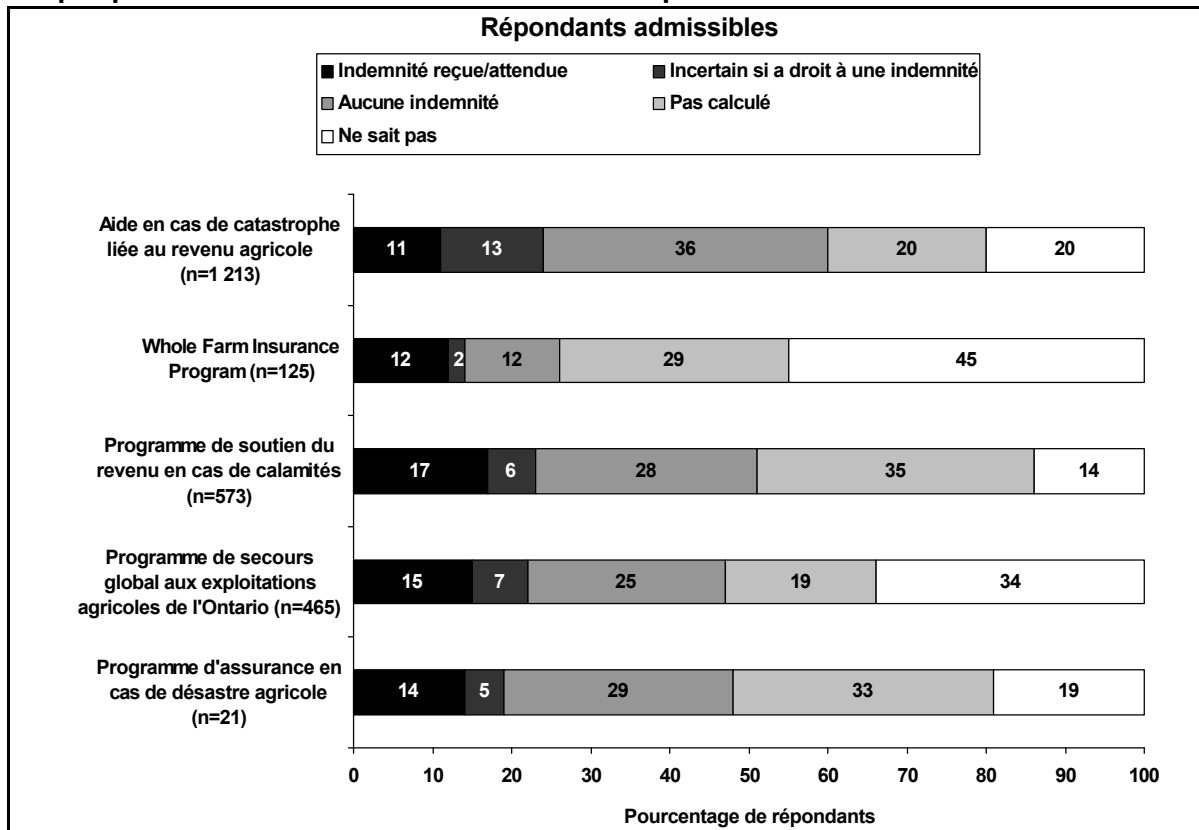
Six producteurs agricoles sur dix ont effectué le calcul requis pour déterminer s'ils étaient admissibles à une indemnisation au titre de l'ACRA. Les autres producteurs agricoles n'ont pas effectué le calcul requis pour déterminer leur admissibilité à une indemnisation (20 %) ou ne connaissent pas le programme (20 %). Onze pour cent de ces producteurs agricoles ont reçu ou devraient recevoir une indemnité, 13 % ne savaient pas s'ils y auraient droit et 76 % n'y ont pas eu droit (graphique 16).

Des producteurs admissibles et familiers avec l'ACRA, 75 % ont effectué le calcul. De ceux qui ont effectué le calcul, 18 % ont reçu ou ont prévu recevoir une indemnité, 22 % ne savaient pas s'ils y auraient droit et 60 % n'y ont pas eu droit.

Le graphique 16 indique les pourcentages d'utilisation des quatre principaux programmes constituant des pendants de l'ACRA :

- *British Columbia Whole Farm Insurance Plan (WFIP)*
- Programme de soutien du revenu en cas de calamités de l'Alberta
- Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario
- Programme d'assurance en cas de désastre agricole de l'Île-du-Prince-Édouard

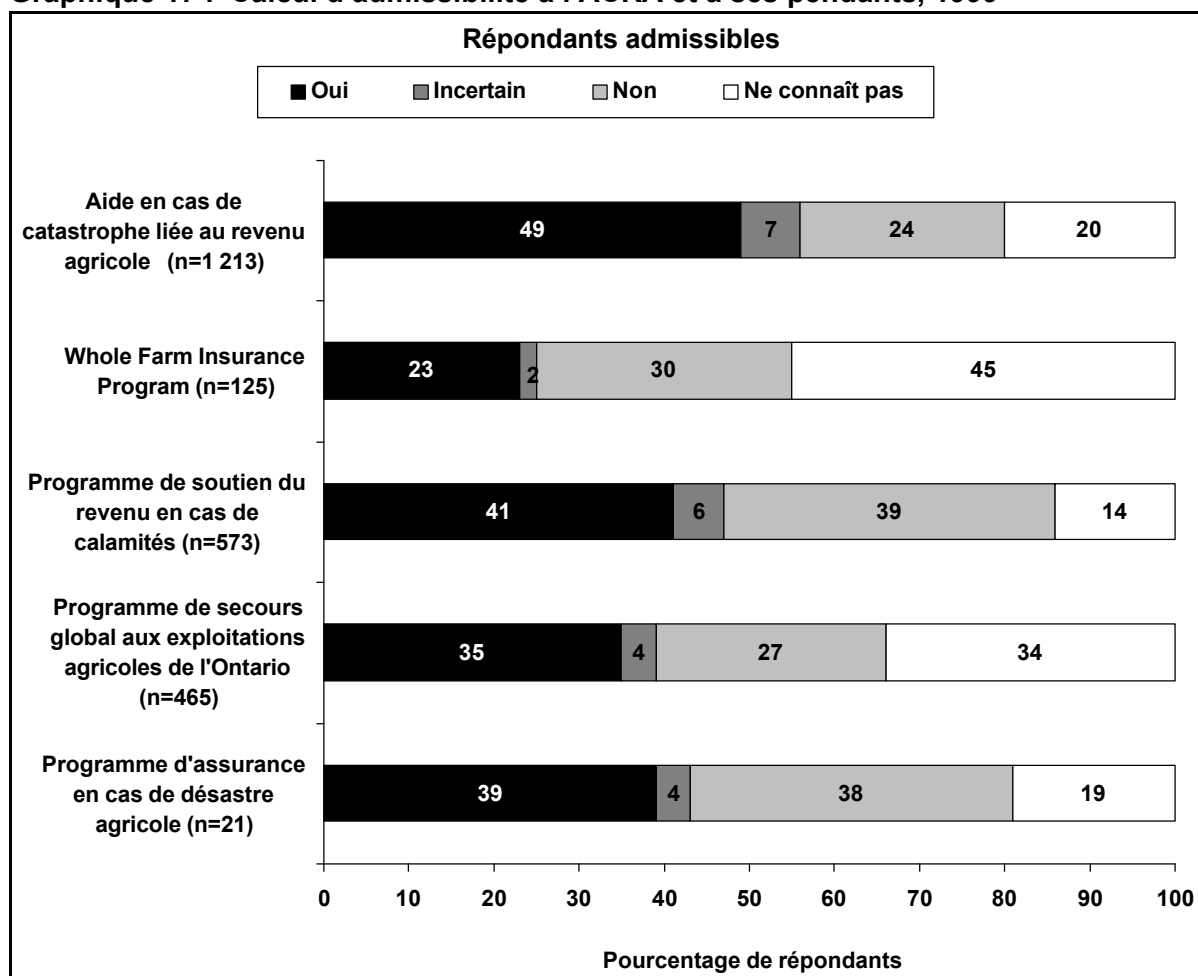
Graphique 16 : Utilisation de l'ACRA et de ses pendants



Du nombre de producteurs ayant accès au programme ACRA qui n'ont pas effectué le calcul requis pour vérifier leur admissibilité à une indemnisation, plus de quatre sur dix (42 %) ne s'estiment pas « admissibles » au programme (graphique 17). En incluant ces derniers producteurs agricoles, il est probable qu'un bon nombre des producteurs ayant choisi de ne pas effectuer le calcul requis pour vérifier leur admissibilité à une indemnisation n'aient pas subi un important manque à gagner en 1998.

Même si de nombreux producteurs ayant effectué le calcul requis pour vérifier leur admissibilité à une indemnisation au titre de l'ACRA n'ont pas eu droit à telle indemnisation en 1998, 49 % des producteurs se proposent d'effectuer le calcul pour l'année 1999. Cette proportion est très supérieure à la proportion calculée pour les pendants de l'ACRA, à savoir le programme *Whole Farm Income Program de la Colombie-Britannique* (23 %) et le « Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario » (35 %) qui se trouvent au bas de l'échelle en ce qui a trait aux intentions des producteurs de faire à nouveau le calcul pour vérifier leur admissibilité à ces programmes (graphique 17).

Graphique 17 : Calcul d'admissibilité à l'ACRA et à ses pendants, 1999

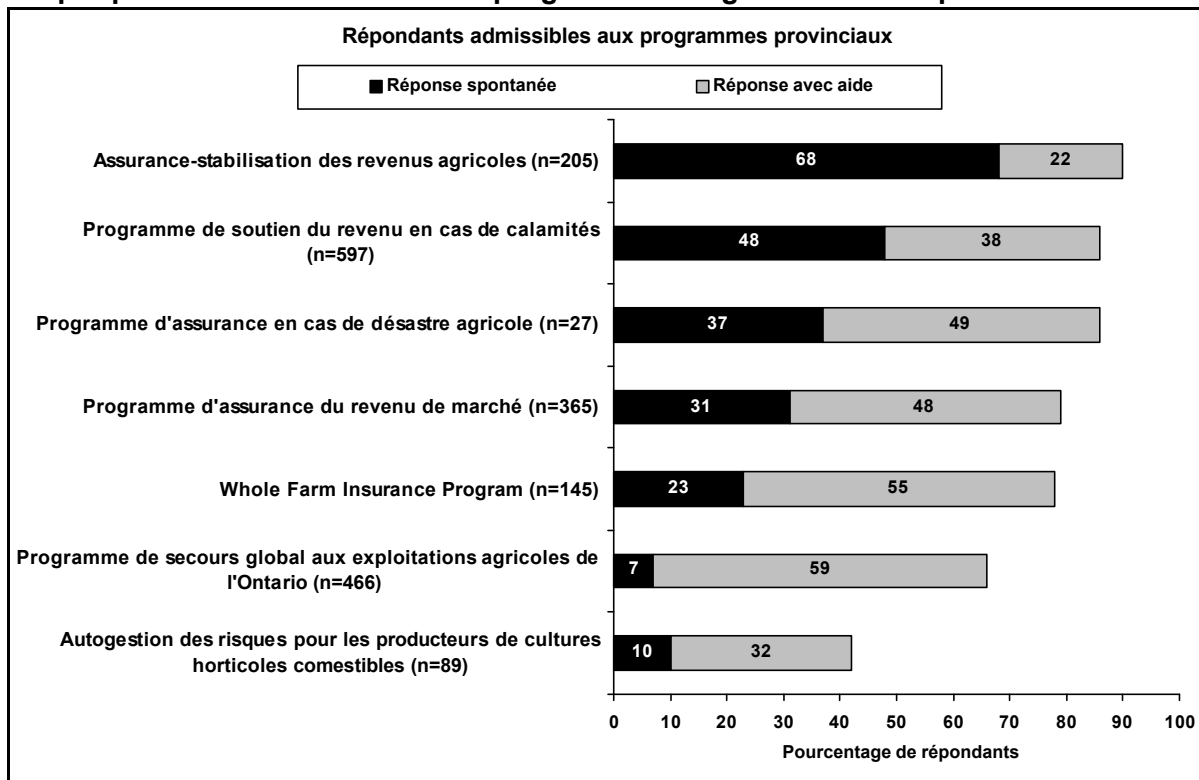


Dans une proportion beaucoup plus forte que dans les autres provinces, 80 % des producteurs de la Saskatchewan et les deux tiers des producteurs du Manitoba ont effectué le calcul requis pour vérifier leur admissibilité à une indemnisation au titre de l'ACRA pour 1998. Par ailleurs, le niveau de connaissance du programme ACRA est beaucoup plus élevé en Saskatchewan et au Manitoba que dans les autres provinces. En raison de l'ASRA, une infime partie des producteurs du Québec admissibles au programme ACRA ont soumis une demande d'indemnisation au titre de ce programme.

Une moins grande proportion de producteurs horticoles admissibles au programme ACRA (11 %) que les autres types de producteurs ont effectué le calcul requis pour vérifier leur admissibilité à l'aide financière au titre de ce programme. D'autre part, 76 % des producteurs de grandes cultures ont effectué ce calcul. Les producteurs de grandes cultures et les producteurs de porc ont dans une plus grande proportion effectué le calcul pour vérifier leur admissibilité à une indemnisation au titre du programme ACRA. Cette situation peut refléter la situation financière en 1998 des producteurs de ces deux groupes ainsi que les revenus escomptés en 1999. De ceux qui ont effectué le calcul, presque la moitié des producteurs de porc et 22 % des producteurs de grandes cultures ont reçu ou ont prévu recevoir une indemnité au titre de l'ACRA.

Le « Programme de soutien du revenu en cas de calamités » et le « Programme d'assurance en cas de désastre agricole » sont, de tous les pendants de l'ACRA, les plus connus des producteurs (86 % chaque). Les programmes de secours global aux exploitations agricoles et d'autogestion des risques pour les producteurs de cultures horticoles comestibles de l'Ontario sont ceux qui sont les moins connus des producteurs (66 % et 42 % respectivement) (graphique 18).

Graphique 18 : Connaissance des programmes de gestion des risques



Près de la moitié des producteurs admissibles ont effectué le calcul requis pour vérifier leur admissibilité à une indemnisation aux titres du programme de soutien du revenu en cas de calamités, du programme d'assurance en cas de désastre agricole ou du programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario. Un peu plus du quart des producteurs admissibles au *WFIP* (26 %) ont effectué le calcul pour vérifier leur admissibilité à une indemnisation au titre de ce programme.

Comme pour l'ACRA, entre 50 % et 65 % des producteurs qui connaissaient ces programmes, mais qui n'ont pas effectué le calcul ne croient pas y être admissibles.

C'est au titre du « Programme de soutien du revenu agricole en cas de calamités » que la proportion de producteurs admissibles au programme qui ont reçu ou qui devraient recevoir une indemnité est la plus élevée (17 %). Pour tous les autres programmes constituant des pendants à l'ACRA, la proportion de producteurs qui ont reçu ou qui devraient recevoir une indemnité se situe dans une même fourchette, à savoir entre 11 % et 17 % (graphique 16). De ceux qui ont effectué le calcul, la proportion de producteurs qui ont reçu ou ont prévu recevoir une indemnité est plus grande pour le « Programme de soutien du revenu en cas de calamités » (46 %). Pour tous les autres programmes constituant des pendants à l'ACRA, la proportion des producteurs qui ont reçu ou ont prévu recevoir une indemnité se trouve entre 31 % et 34 %.

5.5 Programmes provinciaux

L'Ontario offre deux programmes distincts, à savoir le « Programme d'assurance du revenu de marché » (PRM) pour les producteurs de grandes cultures et le programme d'autogestion des risques (PAR) pour les producteurs horticoles. Le Québec offre pour sa part l'Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) aux producteurs de grandes cultures, aux producteurs bovins, aux producteurs de porcs, aux pomiculteurs et aux producteurs de pommes de terre de semence et de table.

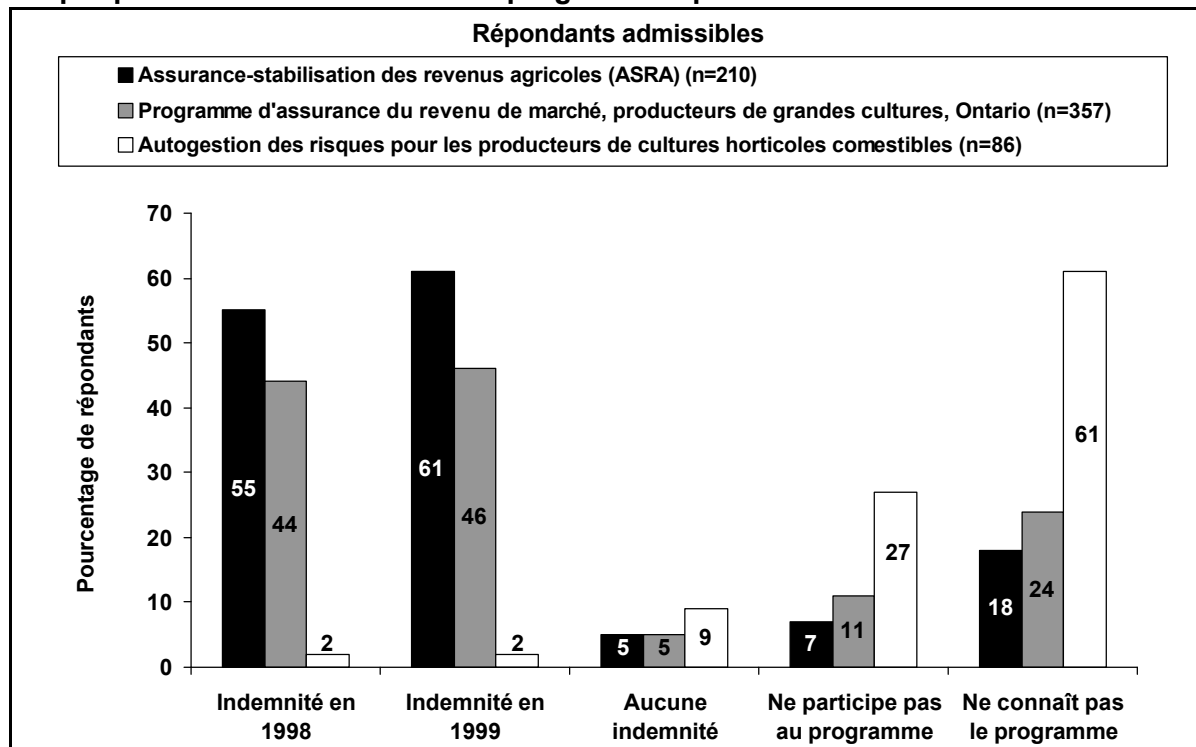
De tous les programmes examinés, l'ASRA est celui dont le taux de versement d'une indemnité aux producteurs est le plus élevé. En 1998, 55 % des producteurs admissibles à l'ASRA ont reçu une indemnité au titre de ce programme. En 1999, cette proportion est passée à 61 % (graphique 19).

Quarante-quatre pour cent des producteurs admissibles au « Programme d'assurance du revenu de marché » ont reçu en 1998 une indemnité au titre de ce programme et cette proportion est passée à 46 % en 1999. Dans le cas des producteurs admissibles au « Programme d'autogestion des risques pour les producteurs de cultures horticoles comestibles », seulement 2 % des producteurs admissibles ont reçu des indemnités en 1998 et en 1999.

Plus du quart des producteurs admissibles au « Programme d'autogestion des risques » n'ont pas participé au programme (27 % – le pourcentage le plus élevé).

C'est le programme ASRA qui est connu par la plus grande proportion (82 %) de producteurs, seulement 18 % des producteurs du Québec ne connaissant pas ce programme. Quant au « Programme d'assurance du revenu de marché », seulement 24 % des producteurs de grandes cultures de l'Ontario ne le connaissent pas et cette proportion passe à 61 % dans le cas du programme d'autogestion des risques pour les producteurs de cultures horticoles comestibles.

Graphique 19 : Utilisation faite des programmes provinciaux



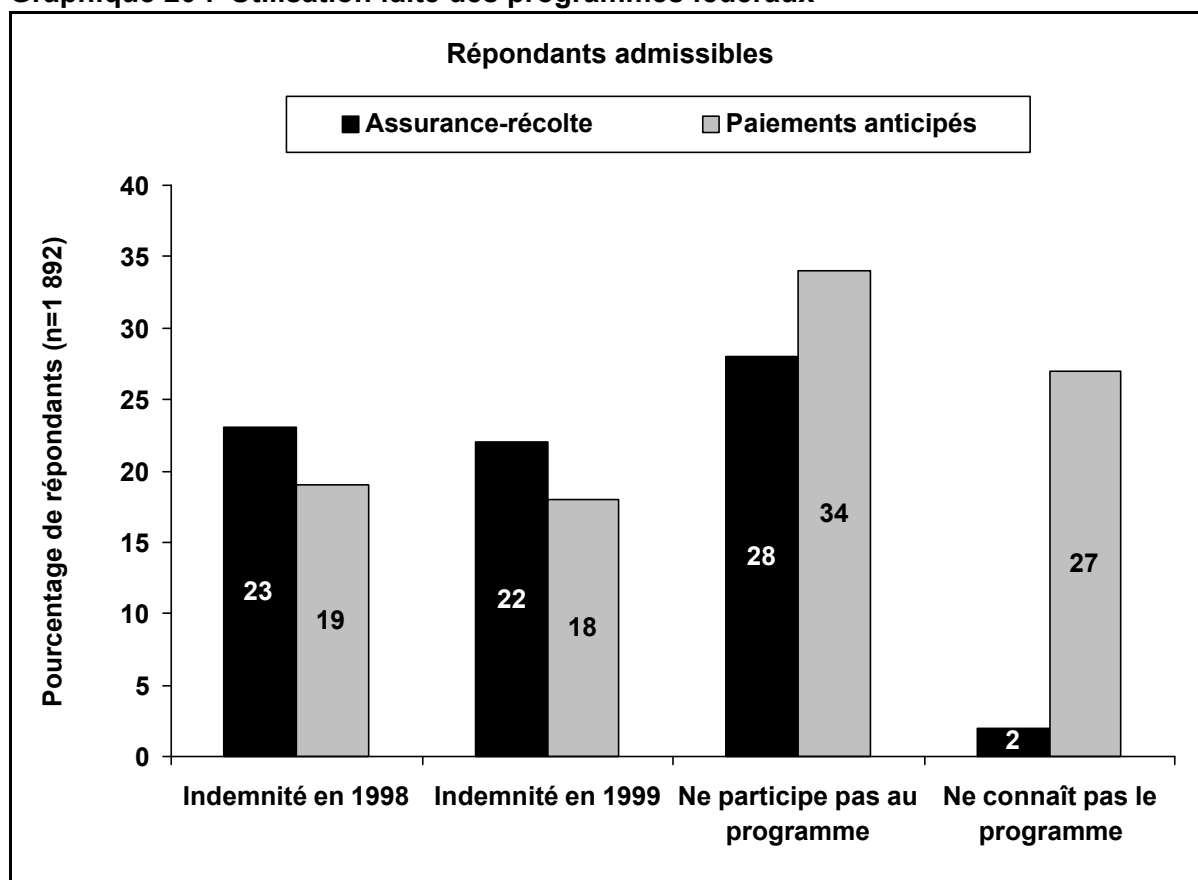
5.6 Assurance-récolte et paiements anticipés

La plupart des producteurs horticoles et de grandes cultures ont accès aux programmes d'assurance-récolte et de paiements anticipés. Environ 20 % de ces producteurs ont reçu des indemnités au titre de ces programmes en 1998 et en 1999.

Certains producteurs agricoles n'ont pas participé à ces deux programmes : 28 % n'ont pas souscrit à l'assurance-récolte même si la plupart des producteurs connaissent ce programme (seulement 2 % ne le connaissent pas) (graphique 20).

Plus du tiers (34 %) des producteurs n'ont pas participé au programme de paiements anticipés. Par ailleurs, plus du quart (27 %) des producteurs ne connaissent pas ce programme.

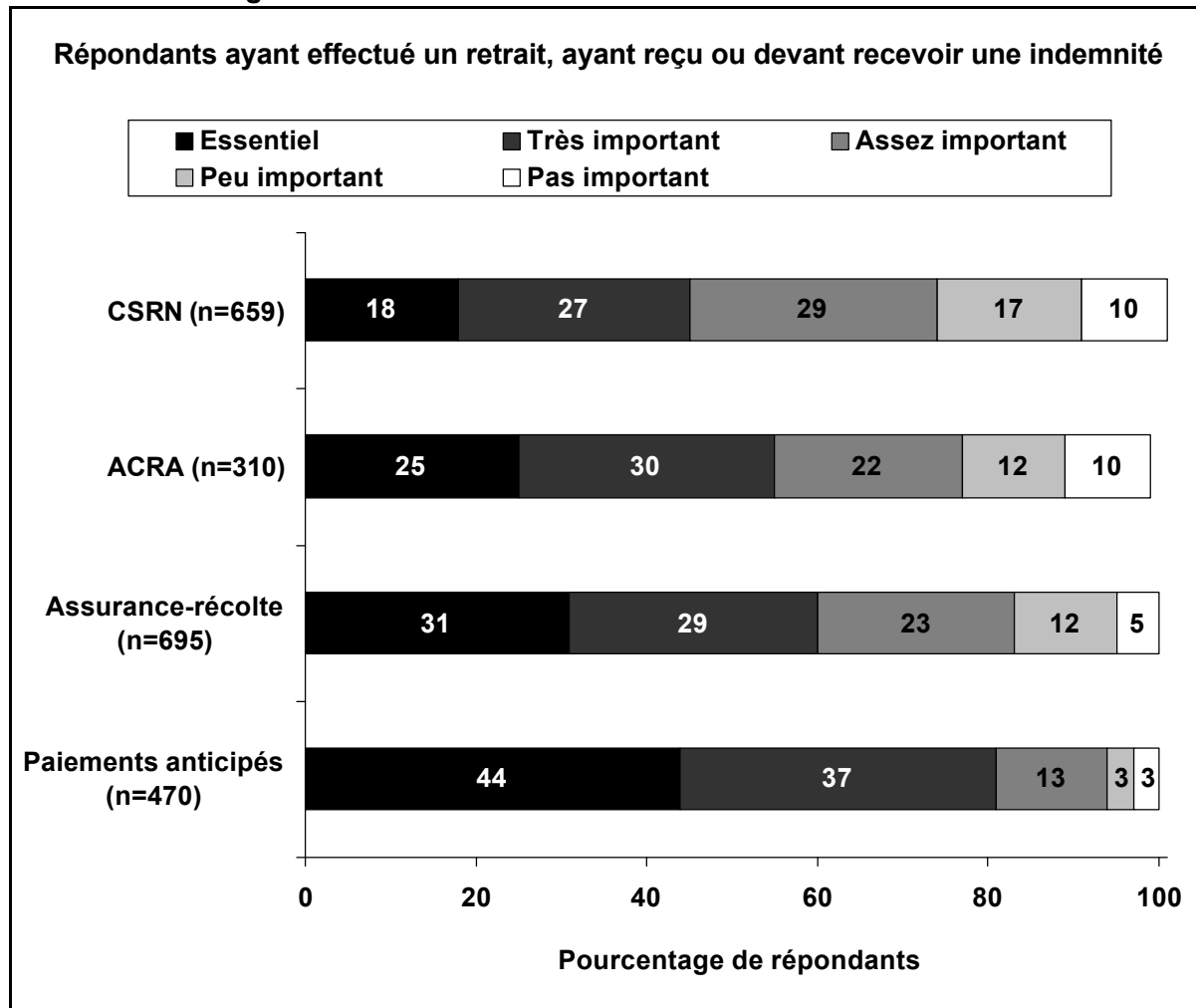
Graphique 20 : Utilisation faite des programmes fédéraux



5.7 Importance des programmes de protection du revenu agricole

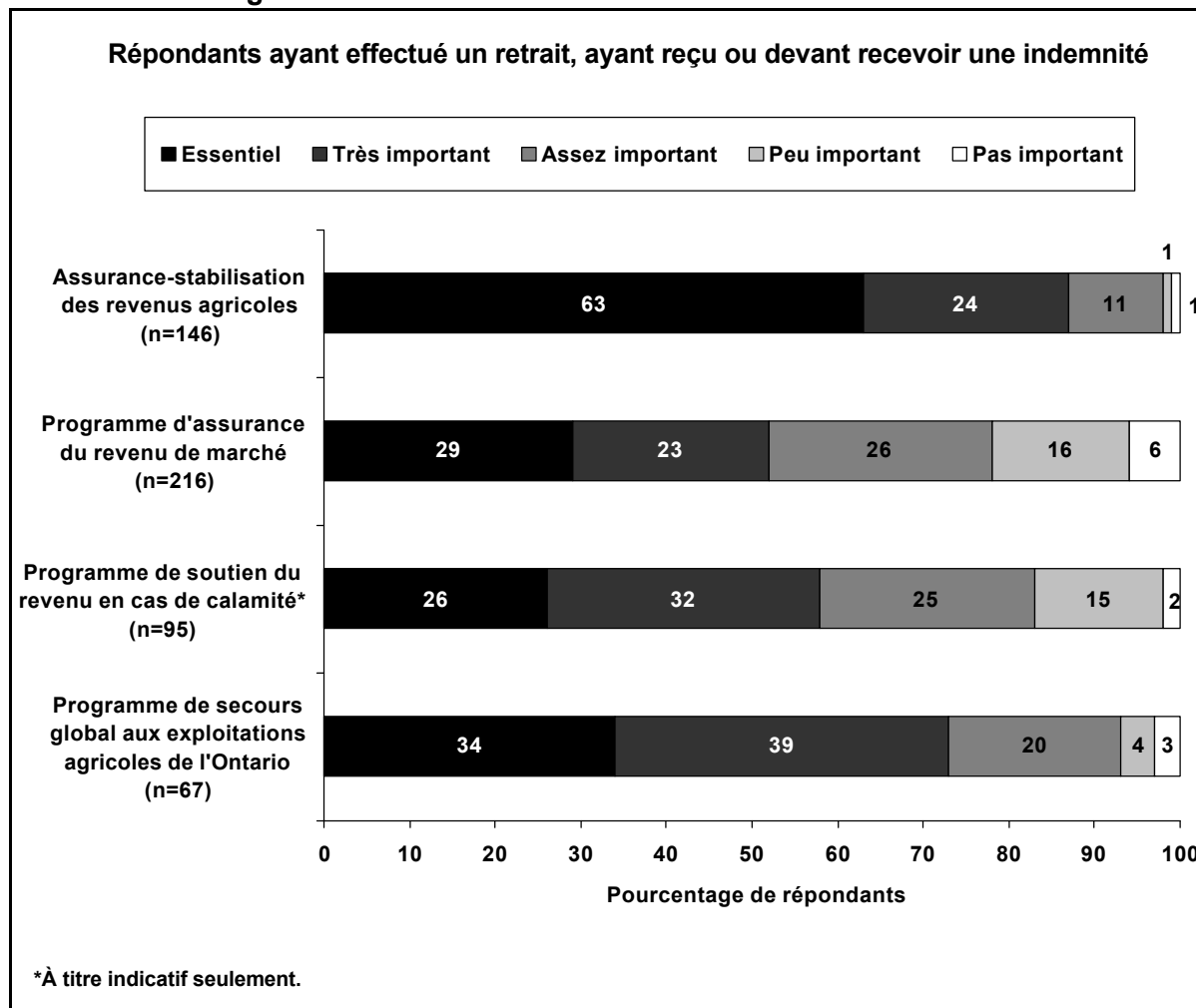
Nous avons demandé aux utilisateurs des programmes fédéraux de protection du revenu agricole, c'est-à-dire aux producteurs qui ont effectué un retrait de leur compte CSRN ou, encore, qui ont reçu ou qui devraient recevoir une indemnité au titre d'un autre programme, de nous indiquer l'importance qu'ils accordent aux différents programmes de protection du revenu agricole sous l'angle de la mesure dans laquelle ils réussissent à combler les besoins financiers de leur exploitation agricole. Quarante-huit pour cent des producteurs interrogés considèrent que le programme de paiements anticipés est important, ayant qualifié ce programme « essentiel », « très important » ou « assez important ». Le programme d'assurance-récolte est considéré un peu moins important, 83 % des répondants le qualifiant comme étant « essentiel », « très important » ou « assez important ». Cette proportion passe à 77 % dans le cas de l'ACRA et à 74 % dans le cas du CSRN (graphique 21).

Graphique 21 : Importance des programmes fédéraux de protection du revenu agricole



Au niveau des programmes provinciaux, l'ASRA du Québec se démarque des autres, ce programme étant considéré important par 98 % des répondants (« essentiel », « très important » ou « assez important »). Le « Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario » est considéré important par 93 % des producteurs agricoles interrogés. Pour le « Programme de soutien du revenu en cas de calamités » et le « Programme d'assurance du revenu de marché », ces proportions passent respectivement à 83 % et à 78 % des producteurs de ces provinces qui estiment que ces programmes les aide à combler les besoins financiers de leur exploitation agricole (graphique 22).

Graphique 22 : Importance des programmes provinciaux de protection du revenu agricole

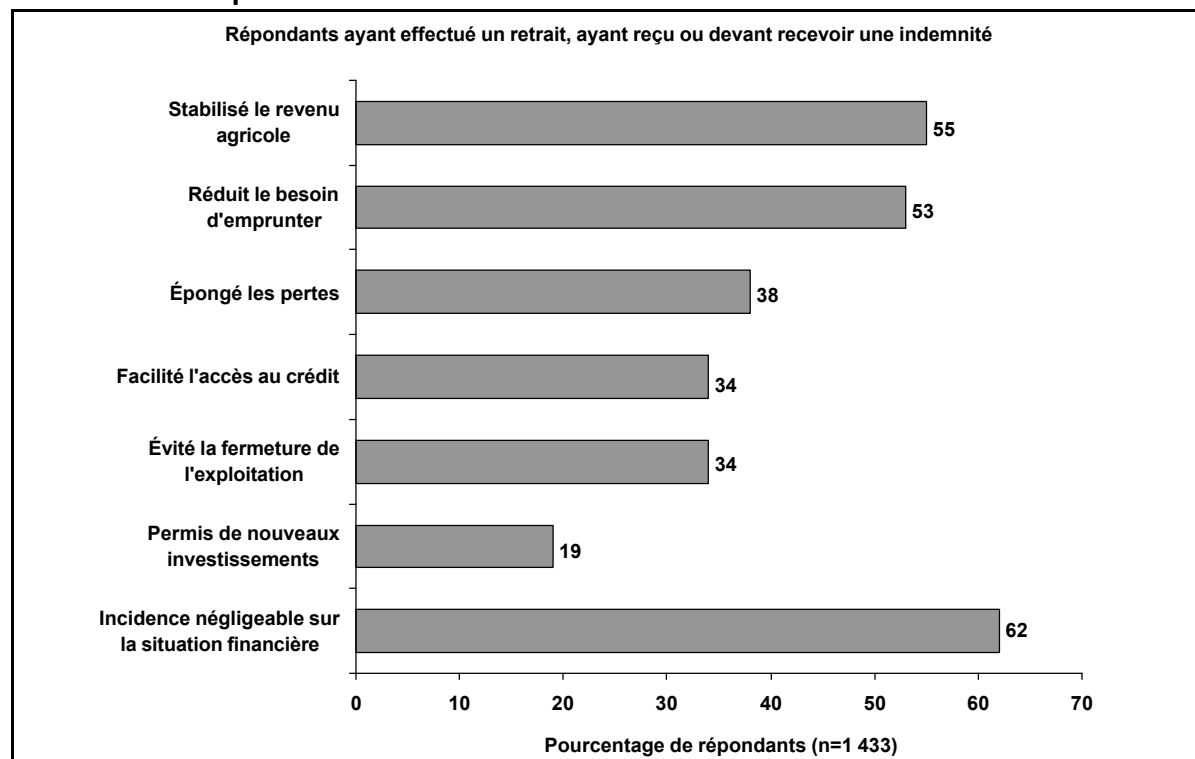


5.8 Incidence des indemnités versées par le gouvernement

Les producteurs reconnaissent que les indemnités qu'ils obtiennent au titre des programmes du gouvernement ont une incidence sur leurs exploitations agricoles. Nous avons demandé aux producteurs qui ont effectué un retrait de leur compte CSRN ou qui ont reçu ou devraient recevoir une indemnité au titre d'un autre programme quelles ont été les incidences de ces indemnités sur leurs exploitations agricoles. Le tiers (34 %) des producteurs ont affirmé que l'aide financière ainsi obtenue leur a permis « d'éviter la fermeture de leur exploitation ». Les utilisateurs du programme ASRA partagent dans une proportion beaucoup plus élevée que les utilisateurs des autres programmes les commentaires exprimés concernant les incidences des indemnités versées.

Les producteurs ont été invités à qualifier sept incidences possibles des indemnités versées par le gouvernement (graphique 23).¹² Plus de la moitié des producteurs estiment que les indemnités reçues au titre d'un programme ont « stabilisé leur revenu agricole » (55 %) ou « rendu le crédit moins nécessaire » (53 %). Pour près du tiers des producteurs, les indemnités leur ont permis « d'éponger les pertes d'exploitation » (38 %) et « d'obtenir plus facilement du crédit » (34 %). Les producteurs ont répondu dans la plus basse proportion que les indemnités leur ont permis de « faire de nouveaux investissements dans leur exploitation » (19 %).

Graphique 23 : Incidence des indemnités versées par les programmes de la protection du revenu



12. À la question concernant l'incidence générale des indemnités obtenues au titre des différents programmes, 62 % des producteurs ont répondu que ces indemnités ont eu « peu d'effets sur leur situation financière ». Toutefois, cette réponse semble en contradiction avec l'importance qu'ils attribuent aux programmes fédéraux de protection du revenu agricole (voir graphique 21).

Section 6 : Gestion des risques

La présente section s'intéresse à la responsabilité de la gestion des risques—à savoir à qui entre le gouvernement, les producteurs ou les deux incombe la responsabilité de la gestion des risques. Elle évalue l'importance des programmes de gestion des risques et se termine par une analyse de la répartition faite par les producteurs d'une enveloppe monétaire entre les programmes de protection du revenu agricole et de recherche et développement des marchés.

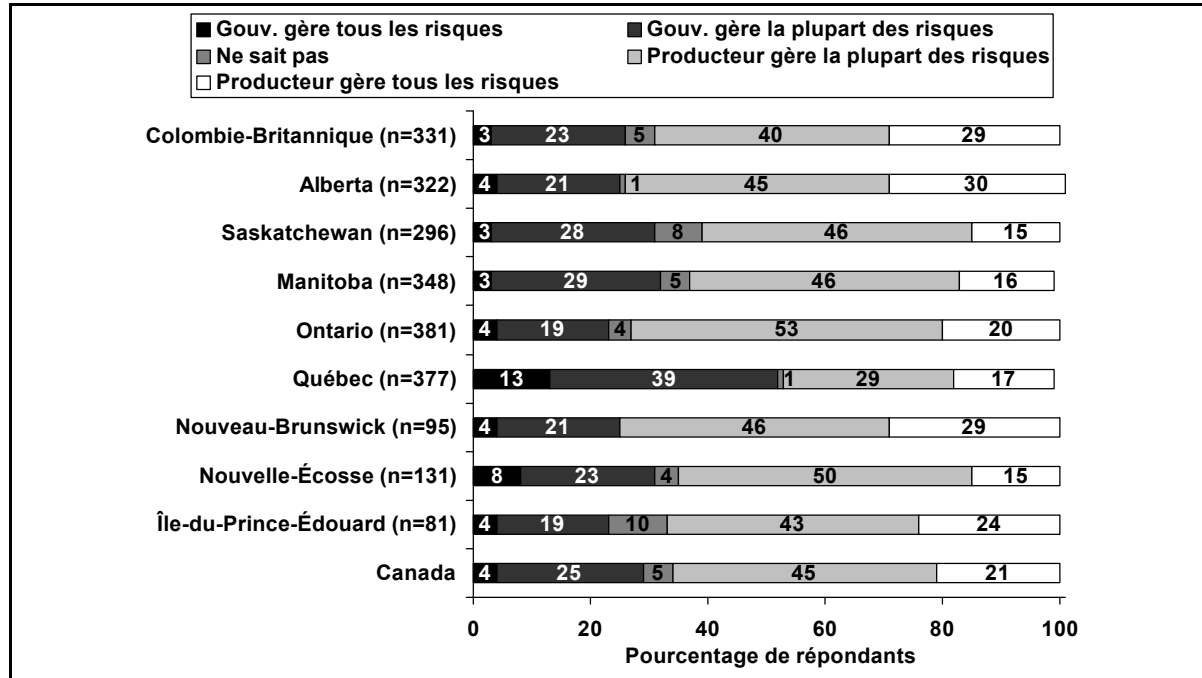
6.1 Responsabilité

Presque les deux tiers des producteurs estiment qu'il leur appartient personnellement d'assumer la majeure partie (45 %) des risques susceptibles d'avoir une incidence sur leur revenu agricole, sinon tous les risques (21 %). Toutefois, presque trois producteurs agricoles sur dix soutiennent qu'ils devraient pouvoir compter sur des programmes gouvernementaux pour la gestion de la plupart (25 %) ou de la totalité (4 %) des risques susceptibles d'avoir une incidence sur le revenu agricole.

Nous avons toutefois relevé certains écarts entre les provinces (graphique 24) :

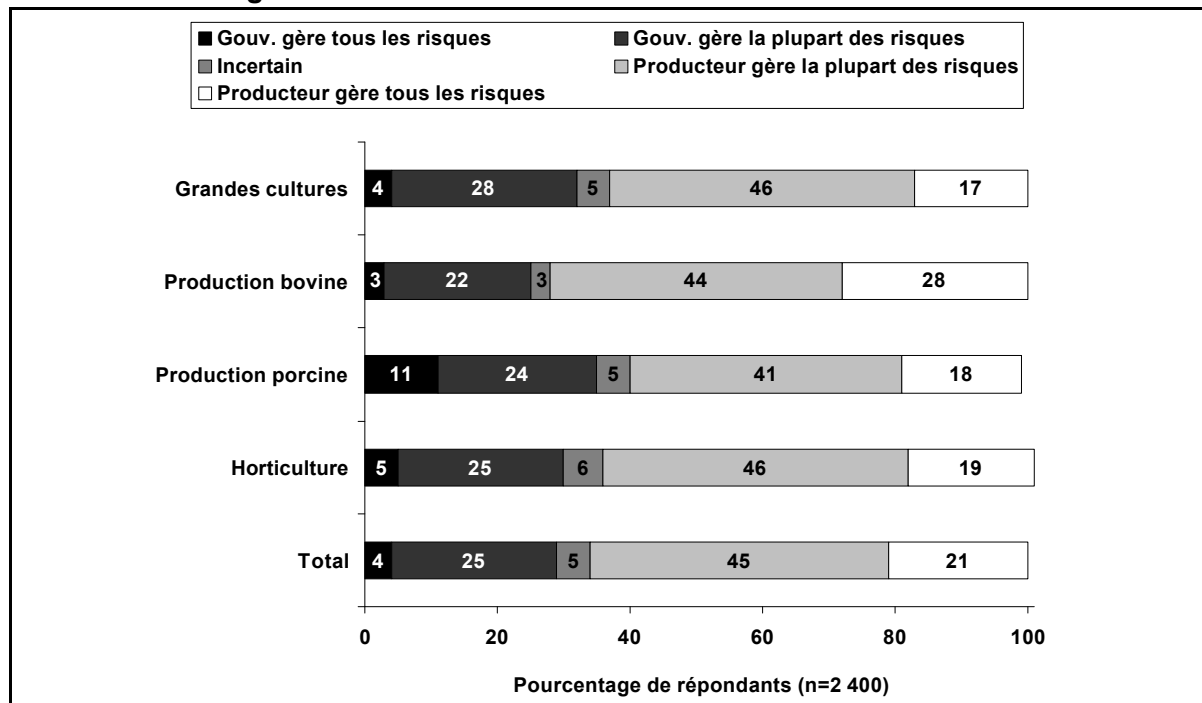
- Les producteurs du Québec considèrent dans une plus grande proportion (13 %) que ceux des autres provinces qu'il incombe au gouvernement d'assumer la responsabilité de la gestion de tous les risques susceptibles d'avoir une incidence sur le revenu agricole.
- Les producteurs du Québec considèrent aussi dans une plus grande proportion (39 %) que ceux des autres provinces que le gouvernement doit assumer la responsabilité de la gestion de la plupart des risques susceptibles d'avoir une incidence sur le revenu agricole.
- Plus de la moitié des producteurs de l'Ontario (53 %) estiment qu'ils devraient assumer eux-mêmes la plupart des risques susceptibles d'avoir une incidence sur le revenu agricole.
- Les producteurs de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de l'Alberta considèrent dans une plus grande proportion (29 %, 29 % et 30 % respectivement) que ceux des autres provinces que les producteurs doivent assumer l'entière responsabilité de la gestion des risques susceptibles d'avoir une incidence sur leur revenu agricole.

Graphique 24 : Responsabilité de la gestion des risques selon la province



Même si la plupart des répondants s’attendent à assumer conjointement avec le gouvernement la responsabilité de la gestion des risques, les producteurs qui se spécialisent dans l’élevage du porc estiment dans une plus grande proportion (11 %) que les autres qu’il incombe exclusivement au gouvernement de gérer tous les risques susceptibles d’avoir une incidence sur le revenu agricole (graphique 25). D’autre part, les producteurs qui se spécialisent dans la production bovine considèrent dans une plus grande proportion (28 %) que les autres producteurs qu’il leur appartient personnellement de gérer tous les risques susceptibles d’avoir une incidence sur leur revenu agricole.

Graphique 25 : Responsabilité de la gestion des risques selon le type d’exploitation agricole



6.2 Importance des initiatives de gestion des risques

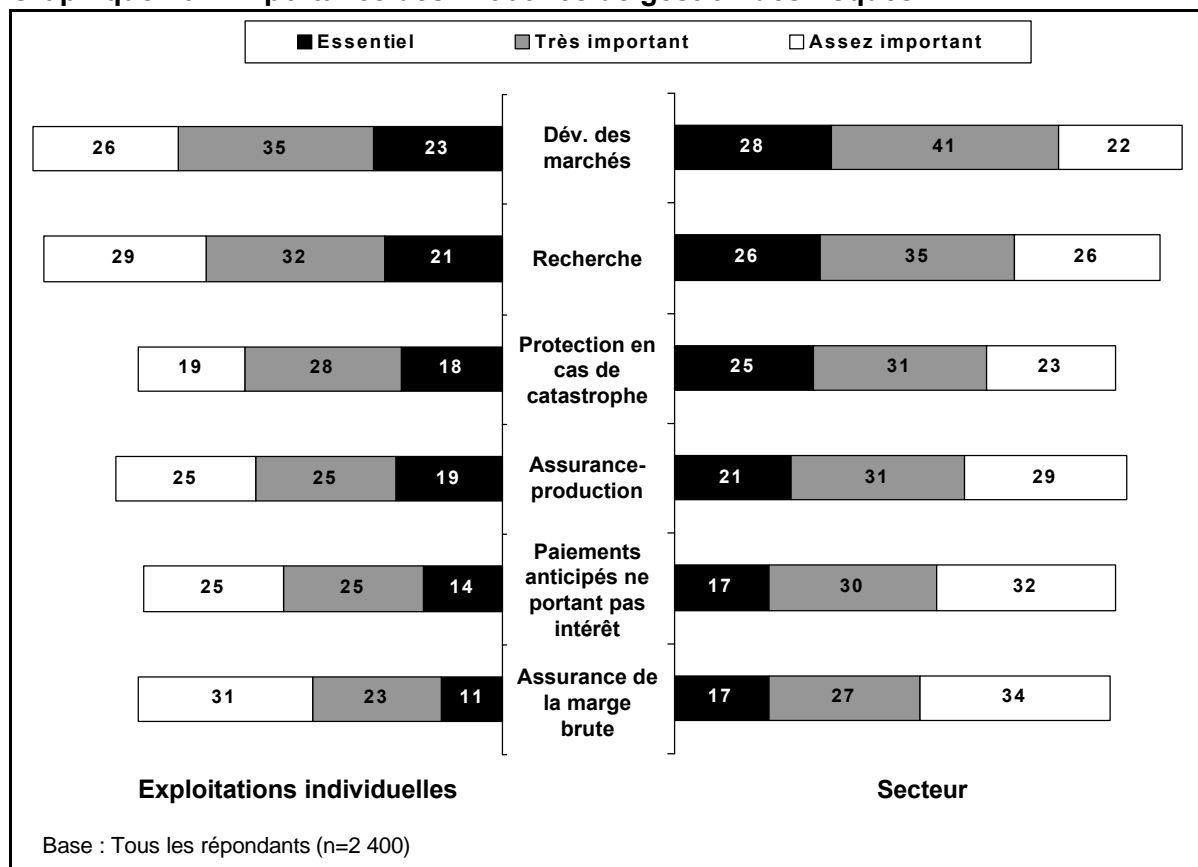
Nous avons demandé aux producteurs quelle importance ils accordent aux initiatives de gestion des risques pour l'avenir de leur exploitation et l'avenir du secteur agricole dans son ensemble. Leurs réponses nous amènent à conclure qu'ils accordent une très grande importance aux approches axées sur le marché. Ils ont souligné d'une façon toute particulière le développement des marchés et la recherche ainsi que les initiatives menées au titre des programmes.

Toutes les initiatives de gestion des risques semblent un peu plus importantes à l'échelle sectorielle qu'à l'échelle opérationnelle quoiqu'elles sont quand même considérées importantes à ce dernier niveau. Les producteurs ont plus souvent nommé le développement des marchés puis la recherche comme activités essentielles (graphique 26).

Dans une plus grande proportion que les autres producteurs, les producteurs bovins considèrent moins importants les paiements anticipés et l'assurance de la marge brute. Par ailleurs, les producteurs horticoles accordent plus d'importance à la recherche que ne le font les autres.

Au niveau des exploitations individuelles, les producteurs de grandes cultures accordent moins d'importance que les autres producteurs au développement des marchés. Les producteurs de porc considèrent également la protection en cas de catastrophe naturelle plus importante que tout autre type de protection, mais cette différence n'est pas apparente au niveau de l'ensemble du secteur.

Graphique 26 : Importance des initiatives de gestion des risques



6.3 Répartition des ressources

Nous avons utilisé une approche de distribution des ressources pour déterminer les valeurs qu'accordent les répondants aux différentes approches de gestion des risques. À cette fin, nous avons demandé aux producteurs de répartir une enveloppe monétaire hypothétique entre trois programmes de protection du revenu agricole et, par la suite, entre les activités de recherche et de développement de marchés. Enfin, nous avons demandé aux producteurs de répartir une enveloppe monétaire entre les programmes de protection du revenu agricole, la recherche et le développement des marchés.

En ce qui a trait aux programmes de protection du revenu agricole, les producteurs agricoles ont attribué une partie un peu plus généreuse de leur enveloppe de 100 \$ au programme de protection du revenu brut (38 %) qu'au programme d'assurance de la production (35 %) (tableau 11). Ils ont aussi attribué un peu plus du quart de leur enveloppe (27 %) à l'aide en cas de catastrophe naturelle.

Par rapport à leurs homologues des autres provinces, les producteurs de la Saskatchewan accordent la plus grande part de ressources au programme de protection du revenu brut (43 %) et au programme d'assurance de la production (40 %) et la moins grande part au programme d'aide en cas de catastrophe naturelle (17 %). Les producteurs du Manitoba ont réparti leur enveloppe de la même façon, probablement parce qu'ils ont été déçus à l'instar de leurs homologues des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan des retombées du programme ACRA. Notant la nature directionnelle des résultats, les producteurs de Terre-Neuve ont accordé une importante partie de leur enveloppe au programme de protection du revenu brut (49 %). Quant aux producteurs du Québec, ils ont attribué une partie relativement généreuse de leur enveloppe au programme d'assurance de la production (39 %).

En ce qui concerne l'attribution des ressources aux initiatives de recherche et de développement des marchés, les producteurs accordent plus de la moitié des ressources au développement des marchés. Cette tendance est la même pour l'ensemble des provinces, sauf pour le Québec (49 %) et pour les principaux types d'exploitation agricole, sauf pour les exploitations horticoles (49 %) (tableaux 11 et 12).

Sur ces deux plans, les producteurs ont attribué une partie un peu plus généreuse des ressources aux programmes de protection du revenu (56 %) qu'à la recherche et développement de marchés (44 %). Ce sont les producteurs de la Saskatchewan (62 %) et du Manitoba (59 %) qui ont attribué la plus grande part des ressources aux programmes de protection du revenu. Les producteurs du Nouveau-Brunswick (58 %), de la Nouvelle-Écosse (52 %) et de la Colombie-Britannique (51 %) ont pour leur part attribué une part plus importante des ressources à la recherche et au développement des marchés.

Tableau 11 : Répartition des ressources selon la province

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
(%)											
Ressources attribuées aux programmes de protection du revenu agricole											
Assurance de la marge brute	31	32	43	42	40	34	34	39	38	49	38
Protection en cas de catastrophe naturelle	37	34	17	24	29	27	31	31	33	22	27
Assurance de la production	32	34	40	34	30	39	34	30	30	29	35
Ressources attribuées à la recherche et au développement des marchés											
Recherche	47	43	44	44	48	51	46	47	48	40	45
Développement des marchés	53	57	56	56	52	49	54	53	52	60	55
Programmes de protection du revenu agricole versus la recherche et le développement des marchés											
Programme de protection du revenu agricole	49	53	62	59	52	53	42	48	54	52	56
Recherche et développement des marchés	51	47	38	41	48	47	58	52	46	48	44

En ce qui concerne les principaux types d'exploitation agricole, les producteurs de grandes cultures ont accordé plus que les autres au programme d'assurance de la marge brute (40 %) et au programme d'assurance de la production (37 %) et moins de ressources que les autres au programme d'aide en cas de catastrophe naturelle (22 %) (tableau 12).

En raison probablement de leur situation financière, les producteurs de grandes cultures (59 %) et les producteurs de porc (59 %) ont attribué une partie plus importante de leur enveloppe aux programmes de protection du revenu agricole que ne l'ont fait les producteurs bovins (52 %) et les horticulteurs (51 %).

Tableau 12 : Répartition des ressources selon le type d'exploitation agricole

	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture	Total
Non pondéré	742	749	401	508	2 400
Pondéré	1 210	798	137	255	2 400
(%)					
Ressources attribuées aux programmes de protection du revenu agricole					
Assurance de la marge brute	40	35	37	38	38
Protection en cas de catastrophe naturelle	22	32	33	30	27
Assurance de la production	37	33	30	32	35
Ressources attribuées à la recherche et au développement des marchés					
Recherche	46	44	45	51	45
Développement des marchés	54	56	55	49	55
Programmes de protection du revenu agricole versus la recherche et le développement des marchés					
Programmes de protection du revenu agricole	59	52	59	51	56
Recherche et développement des marchés	41	48	41	49	44

En conclusion, les outils de gestion des risques offerts par le secteur privé et les programmes gouvernementaux de protection du revenu agricole aident aux producteurs qui les utilisent à respecter leurs obligations financières. Toutefois, pour certains producteurs, l'accès à ces différents outils et programmes ne sera peut-être pas suffisant pour leur permettre de demeurer en agriculture.

Annexe A : Tableaux

Tableau A1 : Mesures prises

Tableau A1.a : Selon la province

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
(%)											
Suivi des séminaires, des cours de formation ou une formation à distance											
Plusieurs fois par année	26	19	18	24	31	18	25	24	33	20	22
Une fois par année	14	20	20	15	18	14	12	15	24	0	18
Une seule fois en deux ans	9	8	9	15	12	10	12	12	9	60	10
Jamais en deux ans	51	53	52	47	38	58	50	48	33	20	49
Ne sais pas/indécis	1	—	—	0	0	1	—	—	—	—	0
Calculé le rendement sur l'investissement avant de faire des achats importants											
Plusieurs fois par année	16	23	20	24	24	26	25	12	29	0	22
Une fois par année	23	17	28	25	23	35	25	20	29	20	24
Une seule fois en deux ans	7	7	7	12	10	11	8	8	9	20	9
Jamais en deux ans	47	50	43	37	41	27	37	52	24	60	42
Ne sais pas/indécis	7	3	2	2	2	0	4	8	9	0	2
Modifié ses pratiques agricoles											
Plusieurs fois par année	11	5	10	8	8	12	22	8	15	0	9
Une fois par année	10	17	19	15	19	24	13	9	18	25	18
Une seule fois en deux ans	11	16	20	20	19	18	13	21	13	25	18
Jamais en deux ans	65	60	50	53	54	45	52	61	54	50	54
Ne sais pas/indécis	3	1	1	4	0	1	—	1	—	0	1
Modifié son choix de cultures (par opposition à la rotation des cultures)											
Plusieurs fois par année	5	3	5	4	3	4	0	0	5	0	4
Une fois par année	5	12	25	14	9	25	13	8	5	20	16
Une seule fois en deux ans	7	16	15	16	14	13	9	8	9	0	14
Jamais en deux ans	81	69	55	62	73	55	78	84	81	60	65
Ne sais pas/indécis	2	—	0	4	2	2	0	0	0	20	1

Tableau A1.b : Selon le type d'exploitation agricole

	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture
Non pondéré	742	749	401	508
Pondéré	1 210	798	137	255
(%)				
Suivi des séminaires, des cours de formation ou une formation à distance				
Plusieurs fois par année	21	18	28	34
Une fois par année	21	15	15	19
Une seule fois en deux ans	11	9	10	11
Jamais en deux ans	47	58	47	36
Ne sais pas/indécis	0	0	1	—
Calculé le rendement sur l'investissement avant de faire des achats importants				
Plusieurs fois par année	23	21	28	21
Une fois par année	26	21	26	26
Une seule fois en deux ans	9	7	11	10
Jamais en deux ans	41	48	31	38
Ne sais pas/indécis	1	3	4	4
Modifié ses pratiques agricoles				
Plusieurs fois par année	7	8	13	17
Une fois par année	20	15	18	19
Une seule fois en deux ans	19	17	17	14
Jamais en deux ans	52	59	49	49
Ne sais pas/indécis	2	1	3	1
Modifié son choix de cultures (par opposition à la rotation des cultures)				
Plusieurs fois par année	4	3	3	5
Une fois par année	22	10	9	14
Une seule fois en deux ans	16	12	12	11
Jamais en deux ans	57	73	74	69
Ne sais pas/indécis	1	1	2	1

Tableau A2 : Utilisation d'experts et de services-conseils

Tableau A2.a : Selon la province

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
(%)											
Personnes ressources comme des conseillers agricoles (par ex. agronomes)											
Plusieurs fois par année	27	31	37	38	31	50	38	40	50	75	35
Une fois par année	15	17	25	16	16	22	25	16	9	25	19
Une seule fois en deux ans	3	9	7	8	7	10	4	12	4	0	8
Jamais en deux ans	53	43	31	37	45	18	33	32	36	0	37
Ne sais pas/indécis	1	—	0	1	0	1	—	—	—	—	0
Services de sous-traitance (par ex. services à forfait pour l'épandage, la récolte, l'engraissement)											
Plusieurs fois par année	17	30	27	44	41	23	12	24	14	0	31
Une fois par année	12	21	26	24	23	21	17	24	29	0	23
Une seule fois en deux ans	5	11	13	7	6	5	4	4	4	—	9
Jamais en deux ans	65	39	35	24	30	51	67	48	52	75	37
Ne sais pas/indécis	1	—	—	0	0	0	—	—	—	25	0
Services-conseils en production ou en commercialisation											
Plusieurs fois par année	8	18	23	25	22	27	13	16	5	0	21
Une fois par année	5	8	10	7	8	21	4	8	9	0	9
Une seule fois en deux ans	3	4	5	5	3	5	0	8	5	25	4
Jamais en deux ans	83	70	62	62	66	47	83	68	81	75	65
Ne sais pas/indécis	0	—	1	2	0	1	—	—	1	0	1
Services-conseils en gestion d'exploitations agricoles											
Plusieurs fois par année	7	11	11	11	10	19	13	8	14	0	12
Une fois par année	4	8	10	10	16	18	9	8	27	0	11
Une seule fois en deux ans	3	4	4	6	5	7	4	4	4	25	5
Jamais en deux ans	85	76	75	72	68	56	74	79	54	75	72
Ne sais pas/indécis	0	0	—	1	—	1	—	0	—	—	0

Tableau A2.b : Selon le type d'exploitation agricole

	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture
Non pondéré	742	749	401	508
Pondéré	1 210	798	137	255
(%)				
Personnes ressources comme des conseillers agricoles (par ex. agronomes)				
Plusieurs fois par année	34	31	40	51
Une fois par année	23	14	18	17
Une seule fois en deux ans	6	10	6	7
Jamais en deux ans	36	44	35	25
Ne sais pas/indécis	0	0	2	1
Services de sous-traitance (par ex. services à forfait pour l'épandage, la récolte, l'engraissement, etc.)				
Plusieurs fois par année	35	27	41	21
Une fois par année	26	20	18	18
Une seule fois en deux ans	11	9	3	4
Jamais en deux ans	29	44	37	56
Ne sais pas/indécis	0	—	2	1
Services-conseils en production ou en commercialisation				
Plusieurs fois par année	24	14	38	17
Une fois par année	10	8	12	10
Une seule fois en deux ans	5	3	5	4
Jamais en deux ans	61	74	44	68
Ne sais pas/indécis	1	0	1	1
Services-conseils en gestion d'exploitations agricoles				
Plusieurs fois par année	11	10	23	12
Une fois par année	11	10	15	13
Une seule fois en deux ans	5	5	7	5
Jamais en deux ans	72	75	53	71
Ne sais pas/indécis	0	0	1	0

Tableau A3 : Facteurs de risque

Tableau A3.a : Selon la province

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
(%)											
Prix	85	96	99	99	94	91	96	84	95	80	95
Production	85	91	96	94	89	87	91	92	91	100	91
Sécurité personnelle et santé	43	66	57	62	64	52	52	60	57	25	60
Environnemental	48	62	49	50	57	57	65	52	69	20	55
Crédit	37	55	59	61	40	49	48	40	45	25	52
Acceptation par les marchés de produits issus d'OMG	26	44	50	57	45	35	32	24	33	40	45
Dommages causés par la faune	46	40	36	30	42	32	22	40	19	60	38
Problèmes de main-d'œuvre	27	26	25	30	18	39	52	44	35	20	27

Tableau A3.b : Selon le type d'exploitation agricole

	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture	Total
Non pondéré	742	749	401	508	2 400
Pondéré	1 210	798	137	255	2 400
(%)					
Prix	99	94	99	85	96
Production	93	90	87	92	92
Sécurité personnelle et santé	60	61	61	50	60
Environnemental	52	57	63	54	55
Crédit	54	50	63	41	52
Acceptation par les marchés de produits issus d'OMG	56	35	45	26	45
Dommages causés par la faune	35	43	26	47	38
Problèmes de main-d'œuvre	27	17	32	51	26

Tableau A3.c : Selon les revenus agricoles en 1998

	Moins de 50 000 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ et plus	Total
Non pondéré	625	506	619	344	200	2 400
Pondéré	722	849	495	164	67	2 400
(%)						
Prix	91	97	96	97	97	95
Production	87	91	93	92	96	91
Sécurité personnelle et santé	54	59	65	59	69	60
Environnemental	54	51	57	65	63	55
Crédit	50	48	58	56	67	52
Acceptation du marché des produits génétiquement modifiés	38	45	49	53	48	45
Dommages causés par la faune	38	37	41	36	32	38
Problèmes de main-d'œuvre	27	20	29	37	51	26

Tableau A4 : Disponibilité des outils de gestion des risques offerts par le secteur privé

Tableau A4.a : Selon la province

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
	(%)										
Contrats de production ou contrats de livraison différée	22	56	69	76	60	20	17	17	47	20	56
Contrats à livraison différée avec base fermée	14	44	58	65	52	13	13	13	24	0	46
Contrepartie de la production avec contrats à terme	14	45	51	62	51	9	13	9	32	0	44
Contrepartie des intrants avec contrats à terme	10	30	36	44	40	8	9	9	20	0	31
Options sur les denrées	14	41	49	54	47	12	12	16	29	0	41

Tableau A4.b : Selon le type d'exploitation agricole

	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture	Total
Non pondéré	742	749	401	508	2 400
Pondéré	1 210	798	137	255	2 400
	(%)				
Contrats de production ou contrats de livraison différée	71	45	56	22	56
Contrats à livraison différée avec base fermée	62	32	43	17	46
Contrepartie de la production avec contrats à terme	54	38	44	11	44
Contrepartie des intrants avec contrats à terme	39	27	35	11	31
Options sur les denrées	53	32	38	13	41

Tableau A4.c : Selon les revenus agricoles en 1998

	Moins de 50 000 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ et plus	Total
Non pondéré	625	506	619	344	200	2 400
Pondéré	722	849	495	164	67	2 400
	(%)					
Contrats de production ou contrats de livraison différée	14	29	42	47	46	30
Contrats à livraison différée avec base fermée	9	16	28	36	36	19
Contrepartie de la production avec contrats à terme	8	8	14	27	29	11
Contrepartie des intrants avec contrats à terme	6	7	9	10	15	7
Options sur les denrées	5	9	14	18	19	10

Tableau A5 : Outils de gestion des risques—protection de la production principale pour les producteurs qui les utilisent

Tableau A5.a : Selon la province

	n	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
	(%)											
Contrats de production ou contrats de livraison différée	706	46	34	29	35	35	45	60	18	52	0	33
Contrats à livraison différée avec base fermée	450	22	24	24	17	27	33	63	20	37	75	24
Contrepartie de la production avec contrats à terme	267	14	32	26	26	23	33	22	11	20	0	27
Contrepartie des intrants avec contrats à terme	176	21	25	33	32	27	41	31	68	43	0	30
Options sur les denrées	244	23	33	25	25	21	25	37	36	40	25	26

Tableau A5.b : Selon le type d'exploitation agricole

	n	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture	Total
	(%)					
Contrats de production ou contrats de livraison différée	706	32	36	37	52	33
Contrats à livraison différée avec base fermée	450	23	25	32	39	24
Contrepartie de la production avec contrats à terme	267	26	35	30	16	27
Contrepartie des intrants avec contrats à terme	176	29	28	39	34	30
Options sur les denrées	244	26	22	30	28	26

Tableau A5.c : Selon les revenus agricoles en 1998

	n	Moins de 50 000 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ et plus
	(%)					
Contrats de production ou contrats de livraison différée	706	39	31	32	34	33
Contrats à livraison différée avec base fermée	450	33	24	22	21	24
Contrepartie de la production avec contrats à terme	267	38	28	22	24	27
Contrepartie des intrants avec contrats à terme	176	21	38	27	24	29
Options sur les denrées	244	33	28	22	19	25

Tableau A6 : Importance des outils de gestion des risques

Tableau A6.a : Selon la province

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
(%)											
Essentiels	11	10	8	11	21	16	20	—	33	—	12
Très importants	13	27	25	23	27	38	60	—	33	—	26
Assez importants	40	39	43	32	39	39	20	50	33	—	40
Peu importants	13	19	15	16	10	7	—	50	—	—	15
Pas du tout importants	23	5	8	6	2	—	0	—	—	—	6

n = 942

Tableau A6.b : Selon le type d'exploitation agricole

	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture	Total
(%)					
Essentiels	11	10	15	24	12
Très importants	26	25	32	29	26
Assez importants	41	39	32	21	40
Peu importants	14	22	12	15	15
Pas du tout importants	6	4	7	11	6

n = 944

Tableau A6.c : Selon les revenus agricoles en 1998

	Moins de 50 000 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ et plus	Total
(%)						
Essentiels	16	11	10	13	24	12
Très importants	26	20	30	35	35	26
Assez importants	42	43	39	36	26	40
Peu importants	9	18	16	10	12	15
Pas du tout importants	9	8	3	4	2	6

n = 933

Tableau A7 : Financement à court terme

Tableau A7.a : Selon la province

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
	(%)										
Recours au financement à court terme (n = 2 385)											
Oui	46	71	74	68	60	60	65	63	68	39	67
Non	54	29	26	32	40	40	35	37	32	61	33
Refinancé des emprunts à court terme pour en prolonger le terme (n = 1 592)											
Oui	21	23	31	31	17	26	40	25	21	0	26
Non	79	77	69	69	82	74	60	75	79	100	74

Tableau A7.b : Selon le type d'exploitation agricole

	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture	Total
	(%)				
Recours au financement à court terme (n = 2 387)					
Oui		68	67	67	61
Non		32	33	33	39
Refinancé des emprunts à court terme pour en prolonger le terme (n = 1 595)					
Oui		27	24	36	20
Non		73	76	62	79

Tableau A7.c : Selon les revenus agricoles en 1998

	Moins de 50 000 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ et plus	Total
	(%)					
Recours au financement à court terme (n = 2 371)						
Oui	61	64	75	79	84	67
Non	39	36	25	21	16	33
Refinancé des emprunts à court terme pour en prolonger le terme (n = 1 581)						
Oui	27	26	25	24	30	26
Non	73	75	75	76	70	74

Tableau A8 : Sources de revenus hors ferme

Tableau A8.a : Selon la province

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Total
Non pondéré	331	322	296	348	381	377	95	131	81	38	2 400
Pondéré	128	573	672	253	465	234	23	25	21	5	2 400
(%)											
Revenu hors ferme	87	78	76	79	84	62	83	88	76	80	78
Emploi hors ferme											
Producteur seulement	20	18	13	18	21	21	13	32	25	20	18
Producteur <u>et</u> autres membres de la famille	13	11	18	16	19	6	17	12	10	20	15
Autres membres de la famille seulement	18	22	16	21	15	13	22	12	25	0	18
Total (emploi hors ferme)	52	51	48	55	55	39	52	56	60	40	50
Autres sources de revenu											
Revenus d'investissement et de pension	29	23	24	30	29	10	26	28	15	20	24
Travail à forfait	12	18	15	14	20	11	9	12	11	0	16
Paiements de transferts gouvernementaux	19	18	17	8	13	9	9	32	19	25	15
Aucun	13	21	24	21	16	38	17	12	24	20	22

Tableau A8.b : Selon le type d'exploitation agricole

	Grandes cultures	Production bovine	Production porcine	Horticulture	Total
Non pondéré	742	749	401	508	2 400
Pondéré	1 210	798	137	255	2 400
(%)					
Emploi hors ferme					
Producteur seulement	17	19	12	19	17
Producteur <u>et</u> autres membres de la famille	17	14	7	12	15
Autres membres de la famille seulement	17	18	19	19	18
Total (emploi hors ferme)	51	52	39	50	50
Autres sources de revenu					
Revenus d'investissement et de pension	28	21	10	25	24
Travail à forfait	16	18	11	9	16
Paiements de transferts gouvernementaux	16	14	9	17	15
Aucun	21	19	41	26	22

Tableau A8.c : Selon les revenus agricoles en 1998

	Moins de 50 000 \$	50 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ et plus	Total
Non pondéré	625	506	619	344	200	2 400
Pondéré	722	849	495	164	67	2 400
(%)						
Emploi hors ferme						
Producteur seulement	26	19	14	6	5	18
Producteur <u>et</u> autres membres de la famille	22	14	13	10	4	15
Autres membres de la famille seulement	14	17	25	16	18	17
Total (emploi hors ferme)	62	50	51	32	28	50
Autres sources de revenu						
Revenus d'investissement et de pension	24	26	24	19	15	24
Travail à forfait	11	14	22	24	15	16
Paiements de transferts gouvernementaux	17	17	13	9	4	15
Aucun	12	21	24	39	50	22

Annexe B : Questionnaire

05-0284-45
12 novembre 1999

Note à l'interviewer : Avant d'entreprendre le sondage, veuillez prendre le temps de déterminer en fonction de sa province les programmes auxquels est admissible votre prochain interlocuteur (voir le tableau de la Partie 5). De plus, lorsque vous connaîtrez le type d'exploitation de votre interlocuteur (Partie 2, questions 1A et 1B), vous serez en mesure de préciser les questions.

Partie 1 : Introduction

Bonjour, je suis _____ du Groupe Angus Reid, une firme d'étude de marché dans le domaine agricole. Nous effectuons un sondage pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada portant sur les problèmes que connaissent les producteurs et les productrices agricoles du pays.

(NE LIRE LE PARAGRAPHE QUI SUIT QUE SI VOTRE INTERLOCUTEUR SEMBLE RÉTICENT À VOUS ÉCOUTER : Les producteurs et les productrices auprès desquels nous avons testé le sondage ont apprécié l'occasion qui leur était ainsi donnée d'exprimer leurs points de vue. Ils considèrent d'ailleurs qu'il est important de faire valoir leurs points de vue. Je vous assure que nous n'avons rien à vous vendre et que votre identité ne sera pas dévoilée.)

(NE LIRE LE PARAGRAPHE QUI SUIT QUE SI VOTRE INTERLOCUTEUR A RÉCEMMENT PARTICIPÉ À UN SONDRAGE DU GROUPE ANGUS REID : Je comprends que vous avez récemment participé à un autre sondage du Groupe Angus Reid, mais étant donné que notre étude est d'envergure nationale, nous aimerions connaître l'opinion de tous les producteurs et de toutes les productrices agricoles.)

- A. *Êtes-vous le principal exploitant ou un des principaux exploitants de votre entreprise agricole?*
- Oui
 - Un des exploitants
 - Non

Note à l'interviewer : L'EXPLOITANT est la personne responsable de l'exploitation courante de l'entreprise agricole. Il participe activement aux décisions de contracter des emprunts, de louer ou d'acheter des éléments d'actif et de réduire les dettes. Une entreprise agricole peut compter plusieurs exploitants, mais dans de tels cas un seul exploitant peut participer à notre sondage.

Si la réponse est « Non », poser la question qui suit. Autrement, passer à la rubrique « Dispositions relatives au sondage »

B. *Puis-je parler à la personne qui prend les décisions?*

- Oui
- Non, elle n'est pas disponible
- Non, elle ne souhaite pas répondre au questionnaire

Si la réponse est « oui » continuer. Si la personne n'est pas disponible, essayer d'obtenir des indications quant au moment le plus opportun pour la joindre. Autrement, conclure l'appel en remerciant votre interlocuteur.

C1. *Depuis combien d'années êtes-vous la personne qui prend des décisions dans l'entreprise ou une de ces personnes?*

C2. *En 1999, combien d'exploitants de 18 ans et plus comptait votre exploitation agricole?*

Dispositions du sondage

Agriculture et Agroalimentaire Canada cherche à recueillir vos points de vue grâce à ce sondage afin d'améliorer ses programmes et ses communications avec les producteurs agricoles canadiens. Vous êtes libre de répondre à nos questions et vos réponses seront traitées sur une base tout à fait confidentielle.

Les renseignements personnels sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et seront consignés dans le fichier de renseignements personnels AAC.

Le sommaire de l'information recueillie sera accessible ou protégé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Partie 2 : Exploitation agricole

Puisque notre sondage a une envergure nationale, notre échantillonnage doit représenter fidèlement le secteur agricole dans son ensemble, c'est-à-dire les différents types d'entreprises agricoles. À cette fin, j'ai donc quelques questions à vous poser concernant votre exploitation pour nous permettre de classer votre entreprise à l'intérieur de notre échantillonnage.

D. *En 1998, le revenu brut de votre exploitation agricole, en tenant compte des paiements du gouvernement et avant les déductions, était-il de 10 000 \$ et plus?*

- Oui
- Non

Si la réponse est « oui », continuer. Si elle est « non », remercier et terminer l'entrevue.

Note à l'interviewer : À travers le questionnaire, nous référons à la Partie 2: question 1A ou question 1B. Nous voulons compiler les réponses aux questions qui réfèrent aux différents programmes qui sont disponibles pour les agriculteurs. Ces programmes varient selon la province et la denrée/type de ferme. Nous désirons des réponses uniquement pour les questions qui réfèrent aux programmes auxquels les producteurs sont éligibles, familiers, et dans certains cas, auxquels ils participent. Ils sont éligibles s'ils produisent les denrées et sont dans la province mentionnée dans la Partie 5.

1A. *Quel type d'entreprise agricole exploitez-vous? (Lire la liste qui suit et prendre note de toutes les réponses – l'information entre parenthèses s'adresse aux interviewers, lire seulement si le répondant a besoin de clarification.)*

- Grandes cultures (par ex. céréales, oléagineux, légumineuses à grain, foin cultivé, cultures en ligne, tabac, pommes de terre, betteraves à sucre, autres grandes cultures)
- Production laitière
- Élevage de volaille (par ex. poules, poulets, dindes, poussins, gibier à plume, œufs et autres)
- Production bovine (par ex. vache/veau, semi-finition, parc d'engraissement)
- Production porcine (par ex. naisseur-finisserie, éleveur-naisseur, engraissement)
- Autres types d'élevage (par ex. moutons, bisons, chevaux, lamas, autruches, etc.)
- Production horticole (par ex. fruits, noix, légumes, produits de serre, produits de pépinière, etc.)
- Autres (préciser) (par ex. arbres de Noël, lots à bois, champignons, gazon précultivé, miel, sirop d'érable, etc.)

Si votre interlocuteur a fourni plusieurs réponses à la question 1A, poser la question 1B.

Si le nombre d'exploitations de ce type d'entreprise fixé pour l'échantillonnage n'est pas encore atteint :

passer à la question 1C si votre interlocuteur est du Québec et qu'il se spécialise dans les grandes cultures OU

passer à la question 1D si votre interlocuteur pratique la production bovine OU

passer à la question 1E si votre interlocuteur pratique d'autres types d'élevage OU

passer à la question 1F si votre interlocuteur est du Québec et qu'il pratique l'horticulture OU

Autrement, passer à la question 2.

1B. *Quel type de production contribue le plus à votre revenu agricole?* (Si votre interlocuteur est incapable de répondre à votre question, reprendre la question en lui demandant : *Cette année, quel type de production a le plus contribué à votre revenu agricole?* Ne consigner qu'une réponse seulement.

Note à l'interviewer : Nous cherchons à déterminer le « type de production agricole principal » et non pas à obtenir des chiffres précis. L'évaluation du producteur vaut mieux que toute autre donnée.

Si la réponse à la question 1A ou 1B est la « production laitière » ou « l'élevage de volaille », remercier votre interlocuteur et mettre fin à l'appel.¹

Si, selon la réponse que vous donnera votre interlocuteur à la question 1A ou 1B vous constatez que le nombre d'exploitations de ce type d'entreprise fixé pour l'échantillonnage est atteint, remercier tout simplement votre interlocuteur en lui indiquant la raison et mettre fin à l'appel.²

Si, dans le cas d'un interlocuteur du Québec, celui-ci répond que ce sont les « Grandes cultures » qui contribuent le plus à leur revenu agricole, à la question 1A ou question 1B, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 1D.

1C. *Cultivez-vous des... ?* (Lire la liste – consigner toutes les réponses)

- Pommes de terre de transformation
- Pommes de terre de semence ou de consommation

Poser la question 1D si la réponse à la question 1A ou 1B est la « production bovine ». Si la réponse est autre, passer à la question 1E.

1D. *En production bovine, quelle activité constitue votre principale source de revenus?* (Lire la liste et ne consigner qu'une seule réponse.)

- Vache/veau
- Semi-finition
- Parc d'engraissement

1. Fin de l'appel « Notre sondage s'intéresse aux programmes de protection du revenu agricole pour les types de production qui ne sont pas assujettis au régime de gestion de l'offre. »

2. Fin de l'appel : « Je regrette, mais pour votre type d'exploitation, nous avons déjà interviewé le nombre maximal établi pour l'échantillonnage. »

Poser la question qui suit si la réponse à la question 1A ou 1B est « Autre type d'élevage ». Autrement, passer à la question 1F.

1E. *Quelle activité constitue votre principale source de revenus? (Ne pas lire la liste – ne consigner qu'une réponse.)*

- Moutons
- Chevaux
- Chèvres
- Bisons
- Autruches
- Lamas
- Autres (préciser)

Poser la question qui suit si la réponse de votre interlocuteur du Québec à la question 1A ou 1B est « production horticole ». Autrement, passer à la question 2.

1F. *Produisez-vous des pommes?*

- Oui
- Non

Poser la question qui suit si votre interlocuteur a nommé plusieurs types d'exploitation à la question 1A. Autrement, passer à la question 3A.

2. *Approximativement quel pourcentage de vos revenus agricoles bruts provient de... (nommer la production donnée en réponse aux questions 1A ou 1B) chaque année? Et pour ce qui est de... (Nommer tous les types de production mentionnés en réponse à la question 1A)? (Les pourcentages de la question 2 doivent totaliser 100 %.)*

Note à l'interviewer : Un estimé du répondant suffit amplement.

- _____ % Grandes cultures
- _____ % Production laitière
- _____ % Élevage de volaille
- _____ % Production bovine
- _____ % Autres productions animales
- _____ % Horticulture
- _____ % Autre

3. *Au cours des deux dernières années, en ce qui concerne la gestion de votre exploitation, à quelle fréquence avez-vous... ?* (Lire un énoncé à la fois de la liste qui suit.) *Est-ce...* (Lire les choix de réponses.) *Et pour ce qui est de... ?*

- suivi des séminaires, des cours de formation ou une formation à distance
- modifié vos pratiques agricoles
- modifié votre choix de cultures (par opposition à la rotation des cultures)
- calculé le rendement sur l'investissement avant de faire des achats importants

- jamais en deux ans
- une seule fois en deux ans
- une fois par année
- plusieurs fois par année

4. *Au cours des deux dernières années, à quelle fréquence avez-vous utilisé les services suivants... ?* (Lire un énoncé à la fois de la liste qui suit.) *Est-ce... ?* (Lire les choix de réponses.) *Et pour ce qui est de... ?*

- services de sous-traitance (par ex. services à forfait, pour l'épandage, la récolte, l'engraissement, etc.)
- Services-conseils en gestion d'exploitation agricole
- Services-conseils en production ou en commercialisation
- Personnes ressources comme des conseillers agricoles (par ex. agronomes)

- jamais en deux ans
- une seule fois en deux ans
- une fois par année
- plusieurs fois par année

Partie 3 : Facteurs de risque ayant une incidence sur votre exploitation agricole

J'aimerais maintenant traiter des facteurs de risque qui ont peut-être affecté votre exploitation agricole au cours des deux dernières années.

1A. *Les producteurs sont exposés à différents facteurs de risque. Parmi les risques que je nommerai, lesquels peuvent à votre avis avoir un impact sur la situation financière de votre exploitation agricole? (Faire la rotation et consigner un « oui » ou un « non » pour chaque énoncé.) (Note : Ne lire qu'un énoncé à la fois.) Y a-t-il d'autres risques?*

- Risque de production (météo, intempéries, maladies, rongeurs, etc. entraînant une baisse de production)
 - Risque associé aux prix (chute des prix du marché, instabilité des prix du marché, hausse des coûts d'exploitation)
 - Risques environnementaux (Baisse de la qualité de l'air, du sol ou de l'eau; coûts pour se conformer aux nouvelles lois environnementales, risques de poursuites judiciaires)
 - Risque de pertes attribuables aux dommages causés par la faune
 - Sécurité personnelle et risques associés à la santé
 - Risques de problèmes de main-d'œuvre (disponibilité, compétences, productivité, etc.)
 - Risque associé au crédit (disponibilité, taux d'intérêt, fluctuations des taux)
 - Risque associé à l'acceptation par les marchés des produits génétiquement modifiés
 - Autres (préciser)
-
- Oui
 - Non

Si votre interlocuteur a répondu « oui » à un de ces risques, poser la question qui suit. Autrement, passer à la Partie 4.

1B. *Des risques que vous avez mentionnés (Lire les risques pour lesquels votre interlocuteur a répondu « oui » à la question 1A.), lequel est le plus important? Lequel est le deuxième plus important? Et, enfin, lequel est le troisième plus important?*

2. *Au cours des deux dernières années, quel impact les risques associés aux prix tels que des prix sur le marché au comptant en baisse ou instables, des prix sur le marché à terme instables, des augmentations des coûts d'exploitation, ont-t-il eu sur la situation financière de votre exploitation agricole?* (Lire la liste – Faire la rotation en commençant par la fin.)

- Aucun impact négatif
- Baisse de 25 % et moins du revenu net
- Baisse de 25 à 50 % du revenu net
- Baisse de 50 à 75 % du revenu net
- Baisse de plus de 75 % du revenu net
- Aucun revenu net ou revenu négatif (dans le rouge)

Si la réponse à la question 2 est « Aucun impact négatif », passer à la Partie 4. Autrement, continuer.

3. *Quelles mesures avez-vous prises pour contrer cette baisse du revenu net? Y a-t-il autre chose?* (Ne pas lire la liste.)

- Augmenté mon niveau d'endettement pour couvrir les frais d'exploitation de l'année
 - Retardé de payer certains comptes
 - Vendu certains éléments d'actif, comme des parcelles de terrain, de l'équipement ou des géniteurs
 - Devenu plus dépendant du revenu non agricole
 - Reporté des investissements importants dans l'exploitation agricole
 - Diminué la quantité de facteurs de production utilisés (les intrants)
 - Baissé le niveau de vie de la famille
 - Assumé une baisse de la valeur de l'actif
 - Autres (préciser)
-
- Oui
 - Non

Partie 4 : Outils privés de gestion des risques

J'aimerais maintenant traiter des outils de gestion des risques que vous utilisez pour gérer les risques associés aux prix et à la production.

1A. *Parmi les outils de gestion que je nommerai, lesquels avez-vous utilisés au cours des deux dernières années?* (Lire la liste – consigner toutes les réponses.)

- Locations de fonds de terre (métayage)
- Location de géniteurs
- Partage de risques par location à bail (par ex. partage des récoltes, partages des veaux, etc.)
- Service de sous-traitance (travail à forfait)
- Aucun de ceux-ci

1B. *Parmi les outils de gestion des risques que je nommerai, auxquels votre exploitation agricole a-t-elle accès soit localement, par téléphone ou sur internet?* (Lire la liste – consigner toutes les réponses.)

- Contrats de production ou contrats de livraison différée
- Contrepartie de ma production au moyen de contrats à terme
- Contrepartie de mes facteurs de production (ou intrants) au moyen de contrats à terme
- Options sur les denrées
- Contrats à livraison différée dont la base est fermée

Si à la question 1B votre interlocuteur a répondu avoir accès à au moins un outil de gestion des risques, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 4.

2A. *Au cours des deux dernières années, avez-vous utilisé les/la* (mentionner les outils pour lesquels votre interlocuteur a répondu « oui » à la question 1B) *pour gérer les risques associés à la/au* (associés au type de production de la Partie 2, question 1A ou question 1B)? (Consigner O/N pour chaque outil disponible à la question 1B.)

Note à l'interviewer : Ne poser cette question que pour les outils de gestion pour lesquels à la question 1B votre interlocuteur a répondu avoir accès. Lire un énoncé à la fois.

- Contrats de production ou contrats de livraison différée
- Contrepartie au moyen de contrats à terme
- Contrepartie de mes intrants (ou facteurs de production) au moyen de contrats à terme
- Options sur les denrées
- Contrats à livraison différée dont la base est fermée

- Oui
- Non

Si à la question 2A votre interlocuteur a répondu avoir utilisé des outils de gestion des risques, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 4.

2B. *En moyenne, à quelle proportion approximative de votre exploitation de... (nommer le principal type d'exploitation agricole de votre interlocuteur mentionné à la question 1A ou question 1B de la Partie 2) avez-vous appliqué... (nommer les outils que votre interlocuteur a dit avoir utilisés à la question 2A) au cours des deux dernières années? (Inscrire le pourcentage ou convertir la réponse obtenue en pourcentage.)*

Note à l'interviewer : On ne s'attend pas à ce que le total corresponde à 100 %.

- ____% Contrats de production ou contrats de livraison différée
- ____% Contrepartie de ma production au moyen de contrats à terme
- ____% Contrepartie de mes facteurs de production (ou intrants) au moyen de contrats à terme
- ____% Options sur les denrées
- ____% Contrats à livraison différée dont la base est fermée

2C. *Quelle importance accordez-vous aux outils de gestion des risques tels que les contrats de production, les contreparties et les options pour vous aider à respecter vos obligations financières? Ces outils sont-ils...? (Lire la liste qui suit.)*

- Essentiels
- Très importants
- Assez importants
- Peu importants
- Pas du tout importants

Si à la question 2A votre interlocuteur a répondu ne pas utiliser un des outils mentionnés à la question 1B, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 4.

3. *Pour quelle raison n'avez-vous pas utilisé...? (Nommer l'outil concernant lequel votre interlocuteur a répondu avoir accès à la question 1B)? Y a-t-il d'autres raisons? (Ne pas lire la liste – consigner toutes les réponses.)*

- Pas de gains financiers possibles
- Pas à l'aise d'utiliser cet outil
- Je ne comprends pas comment il fonctionne
- Je n'ai jamais envisagé l'utiliser
- Je n'ai jamais eu besoin de l'utiliser
- Il ne s'applique pas à mon exploitation
- Personne n'offre ce service
- Pose un risque plus élevé que le marché au comptant
- Pose un risque plus élevé que les autres outils
- Il n'y a pas d'argent à faire avec cet outil
- Coûts trop élevés
- Autres (préciser)

4A. *Les producteurs ont souvent recours à du financement de l'extérieur pour leur fonds de roulement. Au cours des deux dernières années, avez-vous eu recours au financement à court terme pour financer les activités de votre exploitation?*

- Oui
- Non

Si la réponse à la question 4 est « oui », poser la question qui suit. Autrement, passer à la Partie 5.

4B. *Et quelle catégorie représente le mieux votre plus haut niveau de financement à court terme (crédit d'exploitation) cette année, c'est-à-dire en 1999. Est-ce supérieur ou inférieur à 100 000 \$? Je vous demanderai de m'arrêter dès que j'aurai cité la bonne fourchette. (Lire la partie de la liste supérieure ou inférieure à 100 000 \$ selon le cas. Ne consigner qu'une seule réponse.)*

- Moins de 10 000 \$
- Entre 10 000 \$ et 24 999 \$
- Entre 25 000 \$ et 49 999 \$
- Entre 50 000 \$ et 74 999 \$
- Entre 75 000 \$ et 99 999 \$
- Entre 100 000 \$ et 149 999 \$
- Entre 150 000 \$ et 199 999 \$
- Entre 200 000 \$ et 249 999 \$
- Entre 250 000 \$ et 299 999 \$
- Entre 300 000 \$ et 399 999 \$
- Entre 400 000 \$ et 499 999 \$
- 500 000 \$ et plus

5. *Au cours des deux dernières années, avez-vous refinancé vos emprunts à court terme pour en prolonger le terme?*

- Oui
- Non

Partie 5 : Évaluation des programmes (CSRN, ACRA, Assurance-récolte, paiements anticipés, programmes provinciaux)

Note à l'interviewer : Voir l'information concernant les différentes denrées pour vérifier l'admissibilité de votre interlocuteur aux différents programmes. (Partie 2 : questions 1A pour le Québec, voir également les questions 1C, 1E et 1F).

Poser les questions de la présente Partie pour chaque programme auquel, selon le tableau qui suit, votre interlocuteur est admissible.

Programme	Province	Production
CSRN	Sask./Man./Ont./N.-B./ N.-É./Î.-P.-É./T.-N.	Toutes
	Qc	Horticulture ^a /pommes de terre destinées à la transformation/ miel
	C.-B./Alb.	Grandes cultures/porcs/ horticulture
ACRA	Sask./Man./Qc/N.-B./ N.-É./T.-N.	Toutes
Pendants de l'ACRA		
Whole Farm Insurance Program	C.-B.	Toutes
Programme de soutien du revenu en cas de calamités	Alb.	Toutes
Programme de secours global aux exploitations agricoles	Ont.	Toutes
Programme d'assurance en cas de désastre agricole	Î.-P.-É.	Toutes
Programme ne constituant pas un pendant à l'ACRA		
Programme d'assurance du revenu de marché	Ont.	Grandes cultures
Autogestion des risques pour les producteurs de cultures horticoles comestibles	Ont.	Horticulture
Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA)	Qc	Grandes cultures/bovins/ porcs/moutons/ pommes/pommes de terre de semence et/ou de table
Programme de paiements anticipés	Toutes les provinces	Grandes cultures/horticulture
Assurance-récolte	Toutes les provinces	Grandes cultures/horticulture

a. Sauf pommes et pommes de terre de semence/de table.

J'aimerais à cette étape-ci voir quels sont les programmes gouvernementaux de protection du revenu agricole et de gestion des risques auxquels vous avez accès.

1A. *Quel programme d'aide ou de protection du revenu agricole, s'il y a lieu, connaissez-vous? Y en a-t-il d'autres?* (Noter la première réponse puis les autres.)

Continuer pour les programmes non mentionnés à la question 1A, autrement passer à la question 2.

1B. *Connaissez-vous...?* (Lire les noms des programmes non mentionnés à la question 1A auxquels votre interlocuteur est admissible – faire la rotation – consigner toutes les réponses)

PROGRAMMES

- CSRN
- Assurance-récolte
- Paiements anticipés
- ACRA

Note à l'interviewer : Assurez-vous que votre interlocuteur ne fait pas référence aux paiements anticipés de la Commission canadienne du blé (CCB) plutôt qu'au programme de paiements anticipés. Notre sondage s'intéresse exclusivement au programme de paiements anticipés.

Programme de paiements anticipés : Sommes que le gouvernement avance au producteur en attendant qu'il fasse ses livraisons. Cette avance ne porte pas intérêts.

Paiements anticipés de la CCB : Sommes versées aux producteurs après la livraison de leur récolte.

À Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Québec

Programmes associés à l'ACRA

À l'Île-du-Prince-Édouard seulement :

Programme d'assurance en cas de désastre agricole

En Ontario seulement :

Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario

En Alberta seulement :

Programme de soutien du revenu agricole en cas de calamités

En Colombie-Britannique seulement :

Whole Farm Insurance Program

Programmes non associés à l'ACRA

Au Québec, pour les grandes cultures, la production porcine, la production bovine, la production d'agneaux et de moutons, la pomiculture, et la production de pommes de terre de semence /de consommation (nommées à la Partie 2, question 1A ou question 1B) :

Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

En Ontario seulement :

Grandes cultures : Programme d'assurance du revenu de marché

Horticulture : Autogestion des risques

****Si à la question 1A ou 1B votre interlocuteur a indiqué qu'il connaît au moins un des programmes, poser la question qui suit. Autrement, passer à la Partie 6.**

Si votre interlocuteur a répondu à la question 1A ou 1B et qu'il connaissait le CSRN, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 11.

2. *Nous allons maintenant nous concentrer sur le programme CSRN. Avez-vous versé des contributions dans votre compte CSRN au cours des années suivantes?*

- 1998
- 1999
- J'ai un compte CSRN, mais je n'y ai pas fait de contribution au cours des deux dernières années
- Je n'ai pas de compte CSRN

Passer à la question 4 si « a fait un dépôt » en 1998 ou en 1999.

Si la réponse à la question 2 est « J'ai un compte CSRN, mais je n'y ai pas fait de contribution au cours des deux dernières années », poser la question qui suit puis passer à la question 5.

Si la réponse est « Je n'ai pas de compte CSRN », continuer puis passer à la question 11.

3. *Pour quelle raison n'avez-vous pas fait de contribution dans votre compte CSRN?*
(Ne pas lire la liste – Inscrire la première réponse en l'identifiant puis les autres.)

- Mon revenu brut n'était pas suffisant
- Je n'avais pas les liquidités nécessaires
- Je ne savais pas comment faire
- Je ne comprends pas vraiment comment fonctionne le CSRN
- J'ai investi mon argent dans mon exploitation plutôt que dans mon compte CSRN
- J'ai plutôt fait des investissements non agricoles
- Je ne crois pas que je suis admissible au programme
- Je ne crois pas dans ce programme
- J'ai eu recours à d'autres programmes gouvernementaux

Si à la question 2 votre interlocuteur a répondu avoir versé une contribution dans son compte CSRN en 1998 ou 1999, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 5.

4. *Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les énoncés? À votre avis, le CSRN constitue-t-il...? (Lire les énoncés)? Êtes-vous...? (Lire les choix de réponses – noter une seule réponse.)*

- un outil de gestion du fonds de roulement
- un outil qui facilite le crédit
- un outil d'épargne en vue de ma retraite

- Très en accord
- Assez en accord
- Peu en accord
- Pas du tout en accord

5. *Au cours des deux dernières années, quand avez-vous effectué un retrait de votre compte CSRN?*

- En 1998
- En 1999
- Je n'ai effectué aucun retrait au cours de ces deux années

Si la réponse à la question 5 est « je n'ai effectué aucun retrait au cours de ces deux années », poser la question qui suit, puis passer à la question 10. Autrement, passer à la question 7.

6. *Pour quelles raisons n'avez-vous pas effectué un retrait de votre compte CSRN? (Ne pas lire les réponses – consigner la première réponse en l'identifiant puis les autres réponses.)*

- Je n'avais pas le droit d'effectuer un retrait
- Le solde de mon compte n'était pas suffisant pour couvrir mes besoins financiers
- Je n'avais pas besoin de le faire/la situation financière de mon exploitation s'est améliorée
- J'ai reporté des investissements ou des achats
- J'ai utilisé mes revenus non agricoles pour me financer
- J'ai commencé par utiliser d'autres sources de financement
- J'ai eu recours à un autre programme du gouvernement
- Je m'attends à avoir besoin de ces fonds plus tard
- C'est mon coussin de retraite
- Je ne sais pas comment effectuer un retrait
- Autres (préciser)

Si à la question 5 votre interlocuteur a affirmé avoir effectué un retrait en 1998 ou en 1999, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 10.

7. *Pour quelle raison avez-vous effectué un retrait de votre compte CSRN? (Lire la liste – faire la rotation – consigner toutes les réponses.) Y a-t-il d'autres raisons?*

- Problèmes de liquidités
- Faiblesse des prix des denrées
- Baisse de la valeur de l'actif
- Coûts d'exploitation élevés
- Coûts élevés des intrants (aussi appelés facteurs de production)
- J'avais déjà utilisé toutes mes autres sources de financement
- Autre (préciser)

8. *Avez-vous retiré de votre compte CSRN le montant total auquel vous aviez droit ou seulement une partie? (Ne pas lire la liste – ne consigner qu'une seule réponse.)*

- Plein montant
- Partie du montant
- Je ne connais pas le montant auquel j'avais droit

Si la réponse à la question 8 est « Partie du montant », poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 10.

9. *Pour quelle raison n'avez-vous pas retiré de votre compte CSRN le plein montant auquel vous aviez droit? (Ne pas lire la liste – consigner la première réponse en l'identifiant puis les autres réponses.) Y a-t-il d'autres raisons?*
- Pour des raisons fiscales (incidence fiscale)
 - Le solde du compte n'était pas suffisant
 - Je n'avais pas besoin du plein montant/la situation financière de mon exploitation s'est améliorée
 - J'ai plutôt utilisé une source de revenu non agricole
 - J'ai utilisé en premier lieu d'autres sources de financement et j'ai comblé la différence avec les fonds de mon CSRN
 - J'ai eu recours à un autre programme du gouvernement
 - J'ai reporté des investissements personnels
 - J'ai reporté des achats pour mon exploitation
 - Je m'attends à avoir davantage besoin de ces fonds un peu plus tard
 - Je n'ai pas idée du montant du retrait auquel j'avais droit
 - Mon compte CSRN, c'est mon coussin de retraite
 - Autre (préciser)
10. *Quelle importance accordez-vous au CSRN pour vous aider à combler les besoins financiers de votre exploitation? Est-ce...? (Lire la liste qui suit – ne consigner qu'une seule réponse.)*
- Essentiel
 - Très important
 - Assez important
 - Peu important
 - Pas important du tout

Si, à la question 1A ou 1B, votre interlocuteur a affirmé connaître le programme ACRA ou les programmes équivalents au programme ACRA, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 13.

- 11A. *Maintenant, passons aux programmes. (Nommer le programme ACRA ou programmes équivalents au programme ACRA que votre interlocuteur a affirmé connaître à la question 1A ou 1B.) Avez-vous calculé ou fait calculer l'indemnité à laquelle vous aurez droit en 1998 au titre du programme...? (ACRA ou autre programme équivalent à l'ACRA que votre interlocuteur a affirmé connaître à la question 1A ou 1B)*
- Oui
 - Non

Si la réponse à la question 11A est « non », poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 11C.

11B. *Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?* (Ne pas lire la liste – consigner la première réponse en l'identifiant puis les autres réponses.)

- On m'a dit que je n'étais pas admissible à une indemnisation
- Je ne m'attendais pas à recevoir une indemnité
- Je ne comprends pas vraiment comment fonctionne le programme
- Je ne crois pas être admissible au programme
- Je ne crois pas dans ce programme
- J'ai eu recours à d'autres programmes gouvernementaux
- Autres (préciser)

11C. *Envisagez-vous faire ce calcul pour l'année 1999?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si la réponse « Je ne crois pas être admissible au programme » n'a pas été mentionnée à la question 11B, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 12A.

11D. *Bien que vous ne soyez peut-être pas admissible à une indemnisation de l'ACRA, croyez-vous être admissible au programme...?* (ACRA ou programme équivalent à l'ACRA nommé aux questions 1A ou 1B).

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si la réponse à la question 11A est « oui », poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 13.

12A. *Avez-vous reçu ou devriez-vous recevoir pour l'année 1998 une indemnité au titre du programme...?* (ACRA ou programme équivalent à l'ACRA pour lequel votre interlocuteur a répondu « oui » à la question 11A.)

- J'ai reçu une indemnité
- Je dois recevoir une indemnité
- Je ne recevrai aucune indemnité
- Incertain

Si, à la question 12A, votre interlocuteur a répondu qu'il a reçu ou doit recevoir une indemnité, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 13.

12B. *Quelle importance accordez-vous à la capacité du programme... (ACRA ou programme équivalent à l'ACRA nommé à la question 1A ou 1B) de vous aider à combler vos besoins financiers? Est-ce...? (Lire la liste – ne consigner qu'une seule réponse)*

- Essentiel
- Très important
- Assez important
- Peu important
- Pas important du tout

Si, à la question 1A ou 1B, votre interlocuteur a affirmé connaître l'assurance-récolte, les paiements anticipés ou les programmes provinciaux complémentaires du Québec et de l'Ontario, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 15.

13A. *Au cours des deux dernières années, quand avez-vous reçu ou vous attendiez-vous de recevoir une indemnité au titre du programme...? (Lire un après l'autre les programmes que votre interlocuteur a dit connaître à la question 1A ou 1B.)*

Note à l'interviewer : Répéter cette question pour chaque programme que connaît votre interlocuteur.

PROGRAMMES

- Assurance-récolte
- Paiements anticipés
- Programme d'assurance du revenu de marché (*Ontario seulement*)
- Autogestion des risques (*Ontario seulement*)
- ASRA (Assurance-stabilisation des revenus agricoles) (*au Québec seulement, pour les cultures, production bovine, production porcine, pommes de terre de semence/de consommation, pomiculture ou production ovine*)
- 1998
- 1999
- Aucun paiement reçu
- Ne participe pas à ce programme

Si pour un interlocuteur du Québec la réponse à la question 13A est « 1998 » poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 13C.

13B. *Pour quelles denrées avez-vous reçu une indemnité?*

Si pour un interlocuteur du Québec la réponse à la question 13B est « 1999 » poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 14.

13C. *Pour quelles denrées avez-vous reçu une indemnité?*

Si à la question 13A votre interlocuteur a affirmé avoir reçu au moins une indemnité pour l'une ou l'autre de ces deux années, poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 15.

14. *Quelle importance accordez-vous à la capacité du programme... (Donner le nom du programme) de satisfaire vos besoins financiers? Est-ce...? (Lire la liste – ne consigner qu'une seule réponse.)*
- Essentiel
 - Très important
 - Assez important
 - Peu important
 - Pas important du tout

Poser la question qui suit si, à la question 5, votre interlocuteur a répondu qu'il a effectué des retraits; s'il a répondu à la question 12A qu'il a reçu ou qu'il recevra une indemnité ou, encore, s'il a répondu à la question 13A qu'il a reçu une indemnité. Autrement, passer à la Partie 6.

15. *Quel a été l'impact sur votre exploitation agricole des indemnités qui vous ont été versées par les programmes gouvernementaux (incluant CSRN, ACRA ou ACRA-équivalent, assurance-récolte, paiements anticipés ou les programmes provinciaux)? Ont-elles... (Lire la liste – faite la rotation – consigner un « oui » ou un « non » pour chaque énoncé.)*
- Stabilisé le revenu agricole
 - Épongé les pertes ou couvert les frais d'exploitation
 - Facilité l'accès au crédit
 - Évité la fermeture de l'exploitation
 - Facilité de nouveaux investissements dans l'exploitation
 - Réduit le besoin d'emprunter
 - Eu peu d'incidence sur la situation financière

Partie 6 : Échange de programme

1. *Les producteurs peuvent recourir aux programmes gouvernementaux pour gérer les risques associés au revenu ou ils peuvent gérer ces risques eux-mêmes. Selon vous, croyez-vous que les producteurs devraient... ?* (Lire les différents énoncés – faire la rotation en commençant par la fin – ne consigner qu'une réponse.)

- pouvoir compter sur les programmes gouvernementaux pour gérer tous leurs risques associés au revenu
- pouvoir compter sur les programmes gouvernementaux pour gérer la plupart de leurs risques associés au revenu
- être en mesure de gérer eux-mêmes la plupart de leurs risques associés au revenu
- être en mesure de gérer eux-mêmes tous leurs risques associés au revenu

2A. *À votre avis, quelle importance ont sur l'avenir de votre exploitation les différents types de programme de gestion des risques que je nommerai? Est-il... ?* (Nommer le type de programme – faire la rotation – lire les évaluations possibles.)

- Le programme de paiements anticipés (paiements anticipés ne portant pas intérêt)
- L'assurance des rendements, élevage (programme d'assurance-récolte)
- L'assurance de la marge brute (CSRN)
- Recherche
- Développement de marchés
- Programme de protection en cas de catastrophe naturelle comme l'ACRA ou un programme provincial associé à l'ACRA

- Essentiel
- Très important
- Assez important
- Peu important
- Pas du tout important

2B. *À votre avis, quelle importance ont sur l'avenir du secteur agricole les différents types de programme de gestion des risques que je nommerai? Est-il... ?* (Nommer le type de programme – faire la rotation – lire les évaluations possibles.)

- Reprendre la liste de la question 2A.
- Reprendre la liste des évaluations possibles de la question 2A.

Note : Reposer la question si la somme ne totalise pas 100 \$.

Poser la question suivante puis passer à la question 5 si à la question 1A ou 1B les répondants du Québec et le « type de production principal » est « cultures », « production bovine », « production porcine », « production ovine » (question 1E), « horticulture » – excluant les pommes de terre de semence/de consommation (question 1C) ou « pomiculture » (question 1F). Autrement, passer à la question 4.

3. *Maintenant, supposons qu'on vous demande de formuler une recommandation concernant l'affectation des fonds entre... (Lire la liste qui suit en en intervertissant l'ordre d'une fois à l'autre.) Par exemple, si vous aviez 100 \$ à partager entre trois programmes, vous pourriez choisir de distribuer 33 \$ à chaque programme ou, encore, attribuer le plein montant à un seul programme ou toute autre combinaison de financement.*

Si vous aviez à partager 100 \$ entre trois différents programmes de gestion des risques, quel montant accorderiez-vous à... (Nommer le premier programme de la liste.); quel montant accorderiez-vous à... (Nommer le deuxième programme de la liste.); et, enfin, quel montant accorderiez-vous à...? (Nommer le troisième programme de la liste.)

- Programme comme ASRA/CSRN
- Programme de protection en cas de catastrophe naturelle (ACRA ou équivalent offert dans la province)
- Programme d'assurance du rendement ou de la production, comme l'assurance-récolte

Poser la question suivante puis passer à la question 5B si Alberta/C-B et « type de production principale » (question 1A ou 1B) est « production bovine »; autrement passer à la question 5A.

4. *Maintenant, supposons qu'on vous demande de formuler une recommandation concernant l'affectation des fonds entre (Lire la liste qui suit en en intervertissant l'ordre d'une fois à l'autre). Par exemple, si vous aviez 100 \$ à partager entre deux programmes, vous pourriez choisir de distribuer 50 \$ à chaque programme ou, encore, attribuer le plein montant à un seul programme ou toute autre combinaison de financement.*

Si vous aviez à partager 100 \$ entre deux différents programmes de gestion des risques, quel montant accorderiez-vous à... (Nommer le premier programme de la liste), quel montant accorderiez-vous à... (Nommer le deuxième programme de la liste), et, enfin, quel montant accorderiez-vous à... (Nommer le troisième programme de la liste)?

- Programme de protection en cas de catastrophe naturelle (ACRA ou équivalent offert dans la province)
- Programme d'assurance du rendement ou de la production, comme l'assurance-récolte

Poser la question 5a à tous les répondants qui n'ont pas répondu à la question 3 ou la question 4.

5A. *Maintenant, supposons qu'on vous demande de formuler une recommandation concernant l'affectation des fonds entre... (Lire la liste qui suit en intervertissant l'ordre d'une fois à l'autre.) Par exemple, si vous aviez 100 \$ à partager entre trois programmes, vous pourriez choisir de distribuer 33 \$ à chaque programme ou, encore, attribuer le plein montant à un seul programme ou toute autre combinaison de financement.*

Si vous aviez à partager 100 \$ entre trois différents programmes de gestion des risques, quel montant accorderiez-vous à... ? (Nommer le premier programme de la liste.) Quel montant accorderiez-vous à... ? (Nommer le deuxième programme de la liste.) Et, enfin, quel montant accorderiez-vous à... ? (Nommer le troisième programme de la liste.)

- Programme d'assurance de la marge brute comme le CSRN
- Programme d'assurance du rendement ou de la production, comme l'assurance-récolte

5B. *Si vous aviez un autre 100 \$ pour (Lire la liste qui suit en intervertissant l'ordre d'une fois à l'autre.), quel montant accorderiez-vous au... ? (Premier énoncé que vous avez nommé) Et quel montant accorderiez-vous au... ? (Deuxième énoncé que vous avez nommé.)*

- La recherche
- Développement des marchés

5C. *Enfin, si vous aviez 100 \$ à distribuer entre deux grands secteurs, les programmes de gestion des risques (CSRN, ACRA ou équivalents de l'ACRA dans les provinces), ou les programmes de recherche-développement, quel montant accorderiez-vous aux programmes de... ? (Premier énoncé que vous avez nommé.) Quel montant accorderiez-vous aux programmes de... ? (Deuxième énoncé que vous avez nommé.)*

- Programmes de la gestion des risques
- Programmes de recherche et de développement

Partie 7 : Données démographiques

Merci d'avoir pris le temps de participer à notre sondage. Avant de vous quitter, j'aimerais vous poser quelques questions qui nous permettront de vous classer à l'intérieur de notre échantillonnage.

1. *D'abord, dans quelle catégorie classeriez-vous votre exploitation agricole? (Lire la liste et ne consigner qu'une seule réponse.)*

- Propriétaire unique
- Société
- Entreprise en partenariat
- Coopérative ou entreprise communautaire (par ex. colonie huttérite)
- Autre (préciser)

2A. *Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez terminé? (Lire la liste.)*

- Études primaires ou études secondaires non terminées
- Études secondaires complétées
- Études techniques, postsecondaires, y compris un diplôme d'études en agriculture
- Études universitaires de premier cycle non terminées
- Études universitaires de premier cycle terminées
- Études universitaires de deuxième cycle ou troisième cycle

Si la réponse à la question 3 est « études techniques » et plus, poser la question suivante. Autrement, passer à la question 3.

2B. *Avez-vous un diplôme d'études universitaires ou collégiales en agriculture? (Consigner toutes les réponses.)*

- Diplôme d'études universitaires en agriculture
- Diplôme d'études collégiales en agriculture

3. *Quelle est votre année de naissance?*

4. *Quelle est la première partie de votre code postal?*

5. *Quels sont vos projets d'ici les cinq prochaines années en ce qui concerne votre exploitation agricole? (Lire les énoncés – faire la rotation – noter une seule réponse.)*

- Je prévois accroître mes activités
- Je prévois maintenir ma production à son niveau actuel
- Je prévois réduire mes activités

6. *Envisagez-vous prendre votre retraite de l'agriculture d'ici les cinq prochaines années?*
- Oui
 - Non
 - Je ne sais pas
7. *En tenant compte des indemnités reçues du gouvernement, quelle a été en 1998 la valeur totale de vos revenus agricoles bruts, soit avant déductions? Le chiffre d'affaires de votre exploitation a-t-il été supérieur ou inférieur à 250 000 \$? Je vous demanderai de m'arrêter dès que j'aurai cité la bonne fourchette de revenus. (Lire la partie de la liste supérieure ou inférieure à 250 000 \$ selon le cas. Ne consigner qu'une seule réponse.)*
- Moins de 10 000 \$
 - Entre 10 000 \$ et 24 999 \$
 - Entre 25 000 \$ et 49 999 \$
 - Entre 50 000 \$ et 74 999 \$
 - Entre 75 000 \$ et 99 999 \$
 - Entre 100 000 \$ et 149 999 \$
 - Entre 150 000 \$ et 199 999 \$
 - Entre 200 000 \$ et 249 999 \$
 - Entre 250 000 \$ et 299 999 \$
 - Entre 300 000 \$ et 399 999 \$
 - Entre 400 000 \$ et 499 999 \$
 - 500 000 \$ et plus
8. *En tenant compte des indemnités reçues du gouvernement, quelle devrait être en 1999 la valeur totale de vos revenus agricoles bruts, soit avant déductions? Le chiffre d'affaires de votre exploitation sera-t-il supérieur ou inférieur à 250 000 \$? Je vous demanderai de m'arrêter dès que j'aurai cité la bonne fourchette de revenus. (Lire la partie de la liste supérieure ou inférieure à 250 000 \$ selon le cas. Ne consigner qu'une seule réponse.)*
- Moins de 10 000 \$
 - Entre 10 000 \$ et 24 999 \$
 - Entre 25 000 \$ et 49 999 \$
 - Entre 50 000 \$ et 74 999 \$
 - Entre 75 000 \$ et 99 999 \$
 - Entre 100 000 \$ et 149 999 \$
 - Entre 150 000 \$ et 199 999 \$
 - Entre 200 000 \$ et 249 999 \$
 - Entre 250 000 \$ et 299 999 \$
 - Entre 300 000 \$ et 399 999 \$
 - Entre 400 000 \$ et 499 999 \$
 - 500 000 \$ et plus

9. *En ce qui concerne maintenant votre revenu net, soit après déduction des frais d'exploitation, s'annonce-t-il plus élevé ou moins élevé en 1999 qu'en 1998? L'écart (positif ou négatif) sera-t-il...? (Ne pas lire la liste – consigner qu'une seule réponse.)*

- Beaucoup plus élevé
- Un peu plus élevé
- Environ le même
- Un peu moins élevé
- Beaucoup moins élevé

10. *Outre le revenu agricole, quelles autres sources contribuent au revenu d'ensemble de votre ménage? (Lire la liste – consigner toutes les réponses.)*

- Travail de sous-traitance (travail à forfait effectué par des membres de la famille)
- Revenus d'investissements ou de pension
- Emploi hors ferme que vous occupez
- Emploi hors ferme qu'occupent des membres de votre ménage
- Paiements de transfert des gouvernements tels pension de vieillesse, prestations d'assurance-emploi, sécurité du revenu, etc.

Si « Emploi non agricole que vous occupez ou occupée par quelqu'un d'autre du foyer », poser la question qui suit. Autrement, passer à la question 13.

11. *Laquelle des situations suivantes justifie le mieux l'emploi non agricole que vous occupez ou que quelqu'un d'autre du foyer occupe. Est-ce ...? (Lire la liste. Faire la rotation.)*

- un choix de carrière
- une nécessité financière
- un moyen de stabiliser le revenu familial
- un besoin important d'avoir une vie sociale
- Autre (préciser)

12A. *Au cours des deux dernières années, avez-vous soumis une demande de prestation d'assurance-emploi?*

- Oui
- Non

Si la réponse à la question 13A est « oui », poser la question qui suit.

- 12B. *Votre demande de prestation d'assurance-emploi a-t-elle déjà été rejetée à cause de votre revenu agricole?*
- Oui
 - Non
 - Je ne sais pas
13. *Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux le montant de vos dettes pour votre entreprise agricole en 1999. Ceci inclut l'hypothèque pour votre entreprise agricole, les prêts pour l'équipement et la machinerie, votre crédit d'opérations lorsqu'il est à son plus haut niveau et tout autre financement que vous utilisez pour votre exploitation agricole. La dette totale serait-elle inférieure ou supérieure à 100 000 \$? Je vous demanderais de m'arrêter dès que j'aurai cité le montant correspondant à votre réponse. (Lire la portion de la liste qui correspond à la réponse – noter une seule réponse.)*

Note à l'interviewer : Nous ne voulons obtenir qu'une estimation.

- Moins de 10 000 \$
 - Entre 10 000 \$ et 24 999 \$
 - Entre 25 000 \$ et 49 999 \$
 - Entre 50 000 \$ et 74 999 \$
 - Entre 75 000 \$ et 99 999 \$
 - Entre 100 000 \$ et 149 999 \$
 - Entre 150 000 \$ et 199 999 \$
 - Entre 200 000 \$ et 249 999 \$
 - Entre 250 000 \$ et 299 999 \$
 - Entre 300 000 \$ et 399 999 \$
 - Entre 400 000 \$ et 499 999 \$
 - 500 000 \$ et plus
14. *Enfin, si la situation financière actuelle de votre exploitation agricole se maintient pour au moins les deux prochaines années sans qu'il y ait de changements majeurs au niveau du prix des denrées ou de l'aide gouvernementale, dans laquelle des situations suivantes serez-vous alors? (Lire la liste – une seule réponse.)*
- Vous serez confiant de pouvoir continuer à exploiter votre ferme
 - Vous considérerez cesser d'exploiter votre ferme
 - Vous aurez cessé d'exploiter votre ferme

Voilà qui met fin à notre sondage. Je vous remercie beaucoup de votre collaboration et je vous assure que vos réponses seront prises en considération. Souhaitez-vous exprimer certains commentaires concernant le présent sondage ou d'autres sondages effectués par le Groupe Angus Reid?

**ENCORE UNE FOIS MERCI. SI VOUS AVEZ QUELQUE QUESTION QUE CE SOIT
AU SUJET DU PRÉSENT SONDRAGE, N'HÉSITÉS PAS À COMMUNIQUER AVEC
CURTIS JOHNSON À NOTRE NUMÉRO SANS FRAIS 1-888-264-8773**

